

La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps

Langlois

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

I

Dieu a fait de sa grâce aux petits enfants trois dons: l'enfant aime et reconnaît la personne qui le nourrit de son lait; il «fait samblant de joie et d'amor» à ceux qui jouent avec lui; enfin ceux qui élèvent les enfants les aiment et en ont naturellement pitié. Ce dernier point est très nécessaire, car, «se ce ne fust, il [les enfants] sont si ort[547] et si annieus[548] en petitesce, et si mal et si divers[549] quand il sont .I. po grandet, que a painnes en norriroit on nul.»

Les méchants enfants, «qui font les abominacions», ont perdu la grâce de Notre-Seigneur, à cause de leurs péchés et de ceux de leurs aïeux. Tous les enfants devraient prendre exemple sur Jésus-Christ, qui fut si humble et si obéissant envers sa glorieuse mère et le mari de celle-ci, Joseph. Et il ne faut pas dire que les enfants sont bons ou méchants suivant qu'il a plu à Dieu de les rendre tels; ils ne sont pas pareils aux «faons» des bêtes et aux «pijons» des oiseaux, qui sont sans raison: ils ont, eux, le «franc arbitre» du bien et du mal, au moins depuis l'âge de dix ans.

L'amour de ceux qui élèvent les enfants croît à mesure que ceux-ci grandissent. Mais qu'ils prennent garde. Il faut, non pas faire, sans examen, la volonté des enfants, mais les corriger quand ils sont petits. «N'avient pas sovent que anfant facent bien se ce n'est par doute ou par ansaignement» (§ 227). _L'an doit ploier la verge tandis que ele est graille et tendre_; car, plus tard, on la casserait. Et si l'enfant pleure, peu importe: mieux vaut qu'il pleure pour son bien que si le père pleurait, plus tard, pour

son mal. Châtier par paroles, d'abord, puis, de verges; enfin, de prison. Surveiller particulièrement les tendances au vol, à la violence, au blasphème, qui mènent à mal finir. «Assez en i a qui jurent et mesdisent de Nostre Seigneur et de Nostre Dame et des sainz; ce ne lor doit on soffrir en nule guise, car mescreant en puent devenir et a male fin venir.» Paroles vilaines, vilains jeux, tout cela est fort dangereux, car on s'y habitue; or, dans la vie, _Par douce parole passe l'an bien un mal pas, et par felon dit ont esté maint home honi et mort_.

La première chose que l'on doit apprendre aux enfants, c'est la croyance en Dieu: _Credo in Deum_, _Pater noster_, _Ave Maria_; puis, les deux premiers commandements de la loi, qui sont les plus importants. C'est à savoir: _Aimme ton Seignor ton Dieu de tout ton cuer et de toute ta pensée et de toute ta langue et de touz tes manbres et de toute t'ame_; et _Aimme ton proïme si comme toi meïsmes_. A peu près toute la Loi découle de ces deux articles.

Ensuite, apprendre un métier; l'essentiel, dans la vie, est de bien faire son métier, quel qu'il soit. Les métiers dont il faut commencer l'apprentissage le plus tôt sont les deux plus honorables, «clergie et chevalerie»[550]. «A poines puet estre bon clers qui ne commance dès anfance, ne ja bien ne chevauchera qui ne l'aprent jones».

Il est d'ailleurs facile de prouver que les deux «métiers» susdits sont, non seulement les plus honorables, mais les plus profitables. Il est arrivé souvent que, par clergie, le fils d'un pauvre homme est devenu un grand prélat, voire pape, père et sire de toute la chrétienté. De bons chevaliers ont fait fortune par leur valeur; il en est qui sont devenus rois. On peut aussi être canoni-

sé et avoir sa fête chaque année (ce qui n'est pas donné aux plus grands seigneurs), ou être de ceux dont «on fait memoire et biaus diz en rime et en chançons».

Les hauts hommes ont trop à faire pour enseigner eux-mêmes leurs enfants. Qu'ils les fassent élever largement, pour qu'ils ne s'accoutument pas à la parcimonie, dont la tache est indélébile. La largesse n'a jamais ruiné personne; l'avarice a ruiné bien des gens. Largesse dispense de mainte vertu, même de courage: «Largesce cuevre mout d'autres mauvaises tesches en riche home, car s'il avient que riches home ne soit hardiz de son cors, s'il ose largement doner et despendre, il aura tant d'autres hardiz que ja por ce ne perdra terre.»

Les maîtres, choisis avec soin, apprendront aux enfants des hauts hommes la courtoisie, le beau parler, la manière d'honorer et d'accueillir les gens[551]; ils leur feront apprendre les histoires et les livres des auteurs où il y a de beaux dits et de bons conseils qui pourront leur être fort utiles, s'ils les retiennent. Ils les laisseront aussi jouer, car nature le requiert, mais pas trop[552].

Voilà pour les mâles; voici maintenant pour les femelles.--On leur enseigne premièrement l'obéissance (car Notre-Seigneur a voulu que les femmes fussent toujours en commandement et sujétion); et à n'être ni hardies, ni abandonnées en paroles ni en actions, ni vilotières[553], ni convoiteuses, ni quémandeuses, ni dépensières. En effet, si une femme parle vilainement, on lui répondra sur le même ton, au grand dommage de sa réputation. Si une femme fait vilaine œuvre de son corps, de semblant ou de fait, si petit que soit le péché, c'est plus grande honte pour elle et pour les siens que s'il s'agissait d'un homme. Si une femme est vilotière, elle peut plus aisément parler aux gens; les gens lui parlent;

et ces conversations entre personnes de sexe différent ne sont pas bonnes, car le feu et l'étoupe s'allument vite dès qu'on les met en contact… Une femme qui demande et convoite le bien d'autrui, on convoitera et demandera son corps. Enfin la largesse n'est pas une qualité qui convienne aux femmes: pucelle, elle n'a pas besoin de faire des cadeaux (et c'est pourquoi l'on dit de quelqu'un qui n'a rien: _Il est plus povres que pucelle_); mariée, si son mari est généreux et elle aussi, c'est la ruine de la maison; si son mari ne l'est pas autant qu'elle, elle fait honte à son seigneur. Une seule largesse est recommandable chez une femme: c'est lorsqu'il s'agit d'aumônes, avec la permission du mari, si le ménage a de quoi. Quand on voit une femme trop dépensière, on se demande toujours si elle n'est pas aussi libérale de son corps que de son avoir.

Toutes les femmes doivent savoir filer et coudre, car la pauvre en aura besoin et la riche appréciera mieux le travail des autres.

On ne doit pas apprendre aux filles à lire ni à écrire, si ce n'est pour être nonne; car maints maux sont advenus du fait que des femmes avaient appris ces choses[554]. Il y a des gens qui oseront leur écrire folies ou prières, en chansons ou en rime ou en conte, qu'ils n'auraient pas osé dire. Et le diable est si subtil qu'il inspirera aux plus sages le désir de répondre. Une correspondance s'ensuivra, et, comme dit le proverbe: _Au serpent ne puet on doner venin_, «car trop en i a».

Se méfier, pour les jeunes filles, des mauvaises femmes et des garçons. Les mauvaises femmes leur conseillent de mal agir et font les entremetteuses. La compagnie des garçons est fort à craindre; «car mainte foiz est avenu qu'il [les garçons et les garces] s'entr'aimment dès petitesce, et si tost comme il le pueent

faire il s'assemblent, ainz que les autres genz cuident que nature lor requiere».

Leur enseigner, au plus tôt, «la bele contenance et simple»; c'est-à-dire à regarder droit devant elles, ni trop haut, ni trop bas, d'un air tranquille et mesuré, modestement, sans affectation, «sanz bouter sa teste avant ne traire arriers en fenestre ne aillors»[555].

Les jours de fête, qu'elles ne soient ni trop «acointables» (familières), ni «vilainement gourdes» (empruntées). Encore vaudrait-il mieux qu'elles fussent un peu dédaigneuses que trop faciles à l'égard de ceux et de celles qui les entourent pour les servir. _Privez sires fait fole mainie._ «Moult afiert a fame qu'ele parole po,[556] car en trop parler dit on sovent folie».

La «bele contenance», c'est-à-dire la bonne éducation, est très nécessaire aux femmes. Mainte pauvre pucelle a été appelée à être riche dame et hautement mariée à cause de sa bonne renommée; mainte haute dame a été déshonorée par sa «folle contenance» et en a manqué mariage. Bien plus, il arrive souvent qu'un sage maintien, sans vertu, soit plus avantageux que la vertu, sans bonnes manières: «Aucune foiz a mout valu bele contenance et sage deportement a cele qui a mesfet; et par le contraire ont esté avilenies et blasmées plusors, sans mesfere».

On dit communément que les femmes de mauvaises mœurs élèvent bien leurs filles, car elles connaissent les inconvénients «de fol samblant et de fol fet». Mais cela n'est pas vrai, car les filles de telles femmes savent fort bien répondre aux reproches qui leur sont adressés par elles: «Ja fetes vos ce et ce, et je le sai

mout bien et oï dire». Ainsi, elles «estoupent la bouche» à leurs mères. Mais les bonnes mères osent tout dire.

Les femmes ont un grand avantage sur les hommes. On n'est tenu pour honnête homme qu'à plusieurs conditions, si l'on est à la fois courtois, large, hardi et sage. La femme, si elle est honnête de son corps, tous ses autres défauts sont couverts, et elle peut aller partout tête levée. C'est pourquoi les filles n'ont pas besoin de tant d'enseignements que les fils; ceux qui précèdent suffisent, si l'on s'y prend à temps.

II

La jeunesse est le plus périlleux des quatre âges de l'homme et de la femme. Car l'homme et la femme sont comme la bûche de bois vert qui, mise au feu, fume sans plus, jusqu'à ce qu'elle soit allumée. Nature fume en enfance et s'allume en jeunesse, et la flamme en saute parfois si haut que la puanteur du feu de luxure et de plusieurs autres grands péchés des jeunes gens monte jusqu'au trône de Notre-Seigneur Jésus-Christ. «Perilleusement vivent jones genz et plus perilleusement muerent», s'ils trépassent de ce siècle avant d'avoir atteint l'âge mûr.

Il arrive souvent que les jeunes gens ne voient, n'entendent et ne redoutent rien; ne voient pas ce qu'ils font, n'entendent pas ce qu'on en dit, n'en redoutent pas les conséquences. Il y en a qui sont si outrecuidants qu'ils croient tout pouvoir et savoir; il y en a d'intelligents qui savent assez de choses, mais ils se courroucent vite, et courroux de jeunesse est déréglé et brusque.

Il y en a qui méprisent les hommes d'âge moyen et les vieux, disant qu'ils sont rassotés, tombés en enfance. Il en est qui disent ce qu'ils pensent, hardiment, dans les conseils les plus solennels, avant leurs anciens et les sages. Tel, dans le livre de _Lancelot_, le neveu de Farien, nommé Lanbague, qui s'attira, pour ce fait, une semonce de son oncle. On peut bien dire que la conscience des jeunes gens est comme une grande vessie gonflée de volonté; qui la frappe comme il faut, la crève.

Il y a des jeunes gens qui ne renoncent jamais à faire ce qui leur plaît par crainte de ce qu'on en dira. Bien à tort. De vaillants hommes se sont laissé écharper pour ne pas prêter à la médisance.

Les jeunes gens font volontiers outrages et torts à leurs voisins. S'ils sont forts, ils battent, blessent, tuent. Ce sont là des péchés mortels et non sans péril pour les riches hommes, car «assez i a de povres hardis, et por ce qu'il ont moins a perdre, se vangent plus tost; et ausis mole est la pance dou riche home comme dou povre: bien i puet entrer li glaives...» Les offenseurs sont haïs de Dieu et du siècle; et, s'il leur arrive malheur, personne ne les plaint.

Les jeunes «hauts homes», grands seigneurs qui ont beaucoup de terres, de chevaliers et de peuple, ont des rapports difficiles avec leurs gens, et leurs gens avec eux. Ils aiment naturellement à s'entourer d'hommes de leur âge; leur propre jeunesse, les conseils de leur entourage et leur pouvoir les entraînent à des méfaits contre leur honneur, au péril de leur âme; plusieurs en ont été presque déshérités, ou tout à fait.

Les jeunes hommes de condition moyenne, chevaliers, bourgeois ou autres, sont exposés à se révolter contre leurs seigneurs. Or, c'est chose honteuse et vilaine d'être contre son seigneur; que l'on ait tort ou raison, on est souvent tenu pour traître, et cela finit mal.--_Mal seignor ne doit on mie foïr_, dit le proverbe, _car il ne durra mie toz jors_; tel n'est pas l'avis de l'auteur. Il n'est si bon pays au monde qu'il ne soit sage de fuir[557] s'il est gouverné par un jeune seigneur méchant et fort, acharné à honnir et à détruire son homme, car il lui pourrait faire tels maux qui ne sauraient être amendés[558]. Ainsi la conclusion paraît être que s'il n'est jamais justifiable de se révolter contre son seigneur, il l'est parfois de le fuir; «mais as bons païs puet on bien recovrer, se li seingneur s'atempre, ou s'amande, ou muert.»

Les jeunes gens sont querelleurs; or il est particulièrement dangereux de l'être avec son seigneur, et aussi avec son prélat et avec «sa fame espousée».

Quant au prélat, quelle que soit la querelle, ou à droit ou à tort, il faut toujours venir à sa merci si l'on ne veut pas mourir excommunié et déshonoré. Les clercs sont toujours juges en leur propre querelle, car si l'on appelle de l'un d'eux, c'est encore, nécessairement, devant l'un d'eux, et ils sont presque tous «feru en un coing»; ils se soutiennent tous: ils savent que ce qui est arrivé à l'un peut arriver à l'autre.

Qui se querelle avec sa femme a tort ou raison. S'il a tort, il offense Dieu; il excite «la foible complexion» de sa femme à mal faire [pour se venger]; il donne à penser aux gens que le mal est plus grand qu'il n'est et les enhardit par là à profiter de la désunion entre les époux pour faire la cour à l'épouse. S'il a raison,

c'est pis encore, car par la faute de la femme, si elle est publiée, le mari est déshonoré, en tout cas, «a tort ou a droit».

C'est grand'honte et grand dommage que le mari et la femme soient mal ensemble longtemps. Quel que soit le coupable, le cas du mari est toujours mauvais, car l'homme craint plus la honte que la femme ne fait. A quoi bon combattre quand on est sûr d'avoir le dessous? Les sages disent qu'un mari ne peut parler de sa femme devant les étrangers que d'une seule manière sensée; dès qu'il voit qu'on la regarde, qu'il déclare: «Ce est ma fame», et se taise. De la sorte, si les autres sont courtois, ils le laisseront en paix.

Les jeunes gens louent dans leurs discours ceux qui séduisent les femmes et les filles des prud'hommes; ils les déclarent très vaillants, amoureux et aimés de leurs amies; et ils médisent des maris et des pères. Cependant les maris et les pères sont les derniers à être informés des intrigues et ceux qui en souffrent le plus. Si chacun, en ces affaires-là, haïssait et blâmait les vrais coupables, il y aurait moins de méfaits.

Certaines gens, jeunes et autres, savent très bien que leurs proches parentes font ouvertement folie de leur corps, le souffrent et s'en moquent; et elles en prennent cœur et hardiesse pour s'abandonner plus librement aux uns et aux autres. De grands malheurs en ont résulté; mieux aurait valu les châtier âprement, car le bon justicier, quand il pend un homme, en sauve cent.

Les vieillards qui aiment les jeunes gens les voient avec angoisse affronter tous les périls, de corps et d'âme. La jeunesse ne croit pas à la maladie, ni aux médecins, ni à la mort. Et pourtant

«as fors viennent les fors maladies». _Ausis tost muert le veel come la vache, et aucune foiz plus tost._--Ah! jeunesse, si bien nommée. «Mout est a droit nomez _jovanz_, car trop i a de _joie_ et de _vent_; assez est plus jolis[559] et plains dou vent d'outrecuidance.i. povres jones, pour ce qu'il soit sains, que ne sont li plus riche de touz les autres tens d'aage.» Il ne faudrait pourtant pas «vivre comme beste naturelment» et oublier Dieu qui fait et défait la vie à son gré.

Des sots prétendent qu'il n'est pas bon d'être vertueux de trop bonne heure: _De jone saint viel diable_. Mais c'est faux, à moins qu'il ne s'agisse d'hypocrites, qui jettent le masque sur le tard. Encore est-il moins mal d'être hypocrite que publiquement «desesperez»[560]. L'hypocrite ne fait de mal qu'à lui-même; il donne le bon exemple; ses aumônes ne sont pas moins profitables que celles des vrais dévots; enfin il est possible, l'habitude étant une seconde nature, qu'il fasse à la longue de bon cœur ce qu'il fit d'abord par semblant. Le cynique, «desesperé en dit et en fait», est, au contraire, corrupteur; car si Notre-Seigneur ne le punit pas tout de suite, les fous pensent, en voyant sa prospérité: «Je puis mal faire et dire, et eschaperai ausis comme cil.»

«Ne puet estre que li jone ne mesfacent, car nature le requiert». Et les péchés de jeunesse sont plus excusables que d'autres. Mais il ne faut pas que les jeunes gens «se désespèrent», c'est-à-dire s'endurcissent: il faut garder Dieu devant ses yeux, efforcer son cœur de bien faire, et conserver l'espoir du mieux.

Mais c'est assez parlé des maux de la jeunesse; parlons maintenant des biens qu'elle comporte, et de l'art d'en jouir.

Jeune homme doit mener joyeuse vie, être courtois et large, accueillant pour les siens et les étrangers. «N'afiert mie a jone home qu'il soit mornes et pensis». Pour ce qui est de la largesse, elle sert à s'assurer les cœurs de ses serviteurs. Souvenez-vous du roi de Jérusalem qui força un de ses riches hommes à accepter un don: «Sire, disait le riche homme, vos me donez trop; donez as autres». «Prenez mon don», répondit le roi, «car a moi samble que de noviau don novele amor ou remembrance d'amor».

Le jeune homme doit user de la force de son corps, au profit de soi et des siens; «car grant honte et grant domage puet avoir qui passe son jovent sanz esploit». C'est pendant la jeunesse qu'il faut se travailler de conquérir les biens temporels pour le reste de la vie. Jeunesse, été de la vie. En été on coupe les blés, on les bat, on les vanne, on les engrange pour le reste de l'année. Alors il fait chaud; les jours sont longs; on n'a pas besoin de beaucoup d'habits et on peut travailler longtemps…

L'âme trouve son profit au travail, comme le corps. Quand les chevaliers et autres gens d'armes sont en campagne, ils craignent plus Notre-Seigneur que quand ils festoient dans leurs hôtels; et quand ils sont bien fatigués, ils ont moins le désir et le pouvoir de pécher. Ainsi en est-il des gens de métier et de tous ceux qui travaillent…

Comme le feu de la luxure est surtout allumé en jeunesse, il est sage de se marier tôt pour éviter fornications et adultères. C'est une belle chose que «loial mariage», encore que ce soit «morteus bataille, ou covient morir l'un des .II. ainz que departent dou champ». De la joie en vient, et de l'ennui aussi. Mais les biens passent les maux. Et d'abord on a des enfants, qui héritent des «surnoms» du père et continuent sa race. On en a de

bons, et aussi des mauvais; «mais por les maux ne doit demorer que l'an ait fame espousée por avoir hoirs».

Les fils des riches bourgeois sont trop à leur aise et, par conséquent, exposés à commettre des actes de violente et outrageuse luxure aux dépens de leurs pauvres voisins, surtout dans les villes où il n'y a pas de chevaliers. Et souvent il est arrivé que les seigneurs des lieux les en «raimbent»[561]; plusieurs ont été honnis et justiciés de leur corps pour de pareils outrages. Qu'on les marie le plus tôt possible, plus tôt encore que les gens d'armes et les laboureurs qui travaillent. «Li fais des fames espousées lor acorse[562] mout les sens.»

Les jeunes clercs sont fort exposés aussi à pécher et à mal dépenser les biens temporels qu'ils ont reçus pour servir Notre-Seigneur. Mais n'insistons pas. «Cil qui fist ce livre ne vost deviser nule meniere de pechié de clerc, porce qu'il estoit hons lais et a lui n'apartenoit pas, mais aus prelaz... Et Dieus par sa misericorde lor doint sa grace et a çaus qui les ont a gouverner».

Les jeunes femmes sont encore en plus grand péril que les jeunes hommes, car elles n'ont pas le sens aussi solide. Aussi les doit-on bien garder: _Chastiaus qui n'est assailliz ne sera ja pris par raison_. Ne leur donner, d'ailleurs, aucun prétexte de mal faire: que ceux qui en ont la responsabilité, parents ou maris, les entretiennent donc suivant leur rang; qu'ils ne leur assignent pas ce qui leur est nécessaire par les soins de mauvais baillis qui les tourmentent; que leurs maris les aiment, mais pas trop, de peur qu'elles n'en conçoivent de l'orgueil.

Le grand point est qu'elles ne fassent pas folie de leur corps. Ce genre de péché n'est pas considéré comme grave pour les

hommes; même, «il ont une grant vainne gloire quant l'on dit ou seit que il ont beles amies, ou jones, ou riches», et leur lignage n'y a point de honte. Pour les femmes et leur parenté, c'est le déshonneur proprement dit: «Grant honte doivent avoir quant on les monstre au doi; et quant eles viennent en assamblée a feste ou a noces ou aillors, et les gens rient et consoillent, adès doivent cuidier que ce soit por eles; et si est il sovant».

III

La sagesse est l'apanage de l'âge «moien» (ou mûr). Se connaître soi-même, amender les méfaits que l'on a commis en sa jeunesse, n'en plus commettre. C'est le temps de «mander avant son tresor en l'isle». Il y avait une fois un pays où l'on élisait chaque année un nouveau roi; à la fin de chaque exercice, l'ancien était rélégué dans une île sauvage; il y mourait de besoin; mais un de ces rois temporaires prit la précaution, avant d'être déposé, d'envoyer «son tresor en l'isle», et ensuite il y vécut à son aise[563]. Or, l'île sauvage, c'est la vie future. Il est prudent d'y envoyer d'avance un trésor de jeûnes, d'oraisons, d'aumônes, de repentir, etc. Autant d'économies dont on jouit pendant la vie pardurable.

C'est aussi le temps d'avoir des biens temporels, héritages et richesses, en tout bien tout honneur, et de faire fructifier ce qu'on a.

Le sage «doit estre courtois et humbles as povres et as riches, et doit soffrir les fous;... ne faire mie grant samblant de sage antre les fous, et por riens ne haster fol de parole ne de fait...»[564]--Il doit administrer avec ordre son hostel et sa terre;

choisir, pour le suppléer, les meilleurs «sergents» qu'il peut avoir; et exercer une surveillance personnelle, car _li oil dou seigneur vaut fumier a la terre_.--Il doit faire profiter les jeunes gens en sa garde de son expérience acquise.

Similitude de l'arbre qui jamais ne sèche ni ne manque, toujours vert et fleuri, chargé de fruits: l'arbre du «très granz sens parfez». Il y a des gens qui ne connaissent pas cet arbre, d'autres qui vivent à son ombre en jouissant de son parfum, d'autres qui en cueillent les fruits, dont les meilleurs sont au sommet. Cet arbre, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ; ses branches, ce sont les saints, les saintes et les docteurs de Sainte Église. Ceux qui ne le connaissent pas, ce sont les infidèles et «li fauz crestien desesperé dou tout». Ceux qui vivent à son ombre sont «li simple crestien, qui vivent benignement en lor simple creance». Ceux qui mangent des fruits de cet arbre sont «cil qui aprannent volontiers et oient la Sainte Escripture». A cet arbre ne se peut comparer aucun autre, ni, à cette sagesse céleste, aucune sagesse de la terre. Le «sens naturel» est une des choses du monde les mieux partagées; mais il y en a bien des sortes: «li un ont grace d'une chose et li autre d'autre». Il serait trop long d'en décrire les variétés. L'auteur préfère rapporter ce qu'il avait «mandé jadis en rime a .I. home que l'on tenoit a soutil... et malicieus»[565]:

Li soverains des sens si est de Dieu servir... Li plus soutil de mal sont sovant li plus fol...

Outre la justice de Dieu, qui punit et récompense à coup sûr, on peut dire d'ailleurs que, en ce bas monde même, les bonnes œuvres honorent et les mauvaises honnissent. «Et cil qui ne sevent les Escriptures ou qui n'ont grace de soutil quenoissance

se poent doner garde as oevres terriennes, qui sont devant lor iaus chascun jor».

L'auteur, dont l'embarras à suivre sa pensée est ici très manifeste, a recours, pour s'en tirer, à une autre similitude.--Age «moien», âge de discrétion, âge mûr. Lorsqu'une plante a dépassé sa maturité, la cime commence à ploier, et à «revenir vers la terre ou la racine est». Le fruit, quand il demeure aux arbres «outre saison», tombe et pourrit. Avis à ceux qui disent qu'ils se corrigeront plus tard, quand ils seront vieux. «Assez i a de ces qui ne vuelent rendre a Dieu ne a bone nature ne as gens ce qu'il lor doivent;... et quant il sentent la mort, si demandent l'abit d'aucune religion, et font geter le mantel d'aucun frere sus aus, et dient qu'il sont randu[566]. Cil ne paient pas de leur gré au droit terme de la paie; mais Nostre Sires s'an paie a force...»

Voici maintenant les vertus recommandables entre toutes[567].--Débonnaireté, vertu particulièrement apparente et profitable chez les grands seigneurs; s'il s'agit de guerre ou de plaid, il fait bon de s'arranger, composer, faire paix.--Largesse. Mais «ne sont mie tuit cil large que li fol tiennent a larges; car gas n'est pas largesse».--Hardiesse. Mais _Folie n'est pas vasselages_, et «en hardement a grant mestier li sens». Quand l'on veut aller en fait d'armes, on doit regarder et savoir s'il y a grand honneur ou grand profit à y aller, et si l'on a des chances pour soi. Le cas se présente souvent au pays «devers les Turs», où l'on a affaire à fortes parties: danger d'être pris, tué, et, si l'on en réchappe, de déchaîner «le grant flot des Turs d'Egite et des autres lieus de paiennime».--Être pacifique, loyal, mesuré. La «mesure» est une vertu chez les puissants, une nécessité chez les pauvres. «Par mesure les povres genz pueent eschaper de domage et de

honte, et par soffrir et par servir doit l'an granz biens avoir»[569].--Ne pas être «escalufré» (échauffé).--Être «bon»: être bon, c'est «panre example a çaux qui sont tenu et conneü a bons, et aus choses que li commun des gens tiennent a bones et qui sont devisées por bones».--Ne pas être «desespéré»:

«Plusors fous i a desesperez, qui en bourdant font .I. trop grant pechié, que li nice tiennent a petit et s'an rient quant il l'oient: ce sont cil qui blasment et reprannent les oevres celestiaus et terrienes que li Peres Createurs fist, et dient d'aucunes choses: «Ce n'ost mie bien fait, et tele chose fust bone,» et ainsic et ainsic. Entre les autres choses, dient: «Pourquoi fist «Dieus home por avoir poine et travail ou siecle et tribulacions «dès qu'il nest jusqu'a la mort? Et a la fin, se il le trueve en «aucun meffait, si va en anfer; portant ne le deüst ja Dieus «avoir fait.» Ce dient, et autres mescreanz i a qui dient que touz jors a esté et est et sera cestui siecle, ne autres ne fu onques, ne est, ne ne sera[570].»

L'auteur est laïc; c'est pourquoi il n'ose pas insister sur ce dernier point, car il craint de «faillir et estre repris». Toutefois il ne se peut tenir de polémiquer un peu, «por avertir la simple gent laie», contre ces esprits forts, qu'il dénonce. Il donne donc les raisons «por quoi Dieus fist home, et quieus est l'oneur et li profiz et l'avantage que home i a». Et il se flatte que ce qu'il dit à ce sujet «casse bien et efface la mescreandise et la desesperance de çaus qui dient qu'il n'est autre siecle que cestuy en quoy nous somes»[571].

Après avoir ainsi réfuté les impies, il s'en prend, sans transition, à ces «nices crestiens, qui nicement vont a la messe et nicement s'an partent». Ce sont ceux qui sortent de l'Église aussitôt que l'Évangile est dit. Conduite absurde, car il convient d'assister

à l'élévation et de rester «tant que la pais soit donée» et que le prêtre ait communié. C'est alors seulement que les assistants ont part au sacrement[572]. «Et qui i demeure tant que l'on dit _Ite missa est_, adonc s'an vont par congié».

Il passe ensuite à l'emploi du temps de chaque jour. En s'éveillant, trois signes de croix au nom de la Trinité et une prière: «_Biaus sire Dieus omnipotens, loez et graciez soiez vos, et benoiez de vos meïsmes et de toutes voz creatures celestiaus et terriennes_», etc. Avant de se lever, penser à ce que l'on fera pendant le jour qui vient pour soi, pour autrui ou pour «un commun profit de païs», et se le répéter trois fois, afin de ne pas oublier. Puis, entendre la messe et faire oraisons, «teles come l'an seit», à titre de pénitence; faire l'aumône, fût-ce d'un denier; mettre de l'ordre dans sa toilette, «n'eüst il ores plus a faire que de roignier ses ongles»; se pourvoir de quelque «chevance» pour les besoins courants; s'appliquer enfin à ce que l'on s'est proposé de faire. S'y appliquer diligemment. Ne pas dire, comme certains: «Laissiez ce; autre foiz j'entendrai»; ou bien: «Je commanderai que cil face tel chose». Au milieu de la journée, le travail du jour doit être accompli, car, après que l'on a bu et mangé, il faut se reposer une heure; et ensuite il faut se distraire, «por avoir remede et repos en son cuer», sans péché. Il faut enfin «estre la vesprée ancontre la gent por veoir et oïr et aprendre». La nuit, on doit dormir, au moins jusqu'à minuit; cette dernière recommandation ne s'adresse pas, cependant, aux pauvres gens de métier qui sont obligés de faire autrement pour gagner leur vie, ni à ceux «qui par destresce de seigneur sont en commandement ou en servage», ni aux pénitents, ni aux moines soumis à des règles contraires.

Quant aux femmes d'âge mûr, celles qui ont été légères en leur jeunesse et qui ne s'amendent pas alors, on dit qu'elles rendent les canivets. Et voici pourquoi. Il y avait une fois une belle pécheresse; un homme qui la convoitait fit faire pour elle un beau petit couteau (canivet), dont le manche et la gaine étaient ornés d'or, de perles et de pierres précieuses; il le lui donna, et elle fit son gré. Elle désira par la suite s'en procurer d'autres pareils, et, à tous ceux qui la voulaient avoir, elle demanda désormais un petit couteau. De sorte que, bientôt, elle en eut une huche pleine. Mais l'âge vint; la dame ne s'amenda pas; seulement, les donneurs de petits couteaux s'adressèrent ailleurs. Un jour vint où ce fut elle qui envoya chercher un de ceux qui lui plaisaient, et lui fit présent, à son tour, d'un canivet, pour payer ses faveurs. Après celui-là, un autre. Elle finit par remettre tous ses canivets dans la circulation, pour persister dans son péché[573].

IV

Le vieillard doit remercier Dieu, qui lui a laissé tant de temps pour se repentir. C'est le moment de donner pour sauver son âme. Songez que, au jour de la mort, tout ce que vous n'aurez pas dépensé pour le salut de votre âme ne vous vaudra rien. Peut-être même que ceux qui en hériteront en feront mauvais usage. Votre jeune femme en fera jouir un jeune mari, ou d'«autres jones qui l'acointeront» si elle n'est pas honnête. Vos enfants, vos parents? Souvenez-vous des enfants et des parents de ceux que vous avez vu trépasser autrefois. Qu'ont-ils fait pour les âmes des défunts? peu ou rien. Donc, «mout est fous cil qui ne done _par sa main_ de ses biens grant partie, por s'ame sauver»[574].

Les vieux doivent mépriser la vie; ils sont payés pour savoir que «assez i a de quoi»:

Cist siecles est une bataille, Qui plus i vit, plus se travaille Et l'Ennemis[575] met tout en taille...

La vie des vieux n'est que travail et douleur. C'est pourquoi l'on dit qu'il ne faut jamais leur demander: «Vous dolez[576]?».

C'est une grande honte aux vieux de contrefaire les jeunes, et spécialement de se marier; «car, s'il prant fame jone, toz jors doit cuidier que li jone home l'emportent; et se il la prant vieille, .II. porretures en .I. lit ne sont mie afferables[577]». On dit aussi, avec raison, que Notre-Seigneur a surtout horreur de trois espèces de pécheurs: vieux luxurieux, pauvres orgueilleux, riche convoiteux. «Trop i a vilain péchié et outrageus de volonté sans besoing».

A la mort ne faut nus. Que chacun prenne exemple sur ceux qui vont quitter une ville ou un pays pour aller dans un autre. Avant le départ, ils paient leurs dettes. Crainte de rien oublier, ils font crier le ban «que tuit cil a cui il doivent riens, veignent avant, si seront paié». Il y a des malades qui agissent ainsi, même en des cas où le péril de mort n'est pas grand. A plus forte raison, est-ce indiqué pour les vieux qui sont certains de «partir» prochainement.

* * * * *

Les femmes qui vivent assez pour être vieilles doivent être très aumônières, «et plus volontiers as besogneus et as besogneuses que as truanz ne as truandes».--Les bonnes vieilles sont très utiles, en ce qu'elles gouvernent et gardent leurs maisons et leurs

biens, élèvent les enfants, arrangent des mariages, etc[578]. Mais il en est de mauvaises qui se parent, emplâtrent leurs visages, teignent leurs cheveux, n'avouent pas qu'elles soient «remeses»[579]; et, si quelqu'un le leur dit, elles se fâchent. Celles-là, après avoir rendu tous les canivets, dépensent leur patrimoine, jusqu'à ce que cela même ne suffise plus et que tout le monde les refuse. «Et ainsi sont parhonies, car li pechié ne demorent mie par eles, mès pour defaute d'ome». Elles ne perdent pas, hélas, avec l'âge, le «pooir» de cohabiter, comme les hommes.

* * * * *

Tels sont les quatre temps d'âge. Chacun d'eux dure vingt ans, en deux périodes de dix ans. Soit, en tout, quatre-vingts ans. L'auteur a oublié quelques détails; il les ajoute, pour ainsi dire en post-scriptum.

D'un à dix ans, les enfants sont fort en péril de mort et de blessures, parce que les femmes risquent de les écraser en les couchant la nuit près d'elles, etc. De là le proverbe: _On doit garder son enfant de feu et d'iaue tant que il ait passé .VII. anz_.

Il n'est pas bon de marier les enfants mâles avant vingt ans, si ce n'est «por haste d'avoir hoirs» dans les familles princières; pour saisir l'occasion d'un beau mariage; ou crainte du péché, si le sujet est précoce. Mais les filles, on peut les marier sans scrupule dès qu'elles ont passé quatorze ans.

L'homme est vieux à soixante ans, et, comme on dit, «quites des servises». A cet âge, en effet, il a assez à se servir lui-même, ou à se faire servir. Si quelqu'un dure plus de quatre-vingts ans, «il doit desirer la mort».

* * * * *

Ce n'est pas tout. L'auteur a laissé de côté quatre «choses», parce que ces choses sont bonnes, profitables et convenables aux quatre âges indistinctement[580]. Il estime que le moment est venu de s'en occuper. C'est à savoir: Souffrance, Service, Valeur, Honneur. Chacune de ces vertus peut-être considérée sous deux aspects, activement et passivement: ceux qui souffrent et ceux que l'on souffre, ceux que l'on sert et ceux qui servent, ceux qui valent et ceux à qui l'on vaut, ceux qui honorent et ceux que l'on honore. Ces distinctions laborieusement établies, l'auteur les oublie, d'ailleurs, aussitôt; et il n'en est plus question. Il est visiblement fatigué; il écrit à bâtons rompus, avec de fâcheuses redites.

Li bon souffreor vainquent tout. Jésus-Christ a donné l'exemple. Folie de se désespérer pour les choses temporelles, qui sont transitoires. Les pauvres souffrent par nécessité, les riches se créent des raisons de souffrir. Nul n'est en si bon point qu'il n'ait besoin de patience.

Les hommes qui ont un seigneur, qu'ils le servent loyalement et longuement; Dieu les récompensera, si ce n'est le seigneur lui-même. Mais «cil qui reçoivent servise et jamais ne le guerredonent, il boivent la suor de leur serveors, qui lor est venins morteus as cors et as ames».

A bien servir covient eür avoir, dit le proverbe[581]. Ce n'est pas sûr. Au moins est-il certain que le bonheur apparent n'est pas toujours le vrai bonheur. On voit, en effet, se pousser, s'enrichir et se faire honorer près des riches hommes tels gens «qui sont droit asne et plus nice que bestes», tandis que des sages et des vaillants n'obtiennent rien qui soit digne d'eux. Le

succès des uns tient soit à la «niceté», soit à l'aveuglement, soit à la répugnance pour la vertu des grands seigneurs qui les accueillent, soit à la malice du Diable qui échafaude, pour s'amuser, ces prospérités trompeuses. Ce sont les autres, les dépourvus, s'ils savent souffrir leur pauvreté en patience, qui ont reçu en partage le vrai bonheur «de par Dieu».

Au point de vue des services réciproques que les hommes se rendent, on peut distinguer dans l'humanité trois types généraux: 1° les «franches gens, amiables et debonaires»; 2° les gens de métier; 3° les vilains.

«Franches genz amiables sont tuit cil qui ont franc cuer... Et cil qui a franc cuer, de quelque part il soit venuz, il doit estre apelez frans et gentis; car se il est de mauvais leu et il est bons, de tant doit il estre plus honorez[582]».

Parmi les gens de métier, se placent au premier rang les prêtres et les clercs qui ont la cure des âmes, les avocats, les juges, etc.

Vilains sont ceux qui se conduisent vilainement et ne rendent service à personne que contraints par la force. «Tuit cil qui le font sont droit vilain, aussi bien comme s'il fussent serf ou gaeigneur... Gentillesce ne valour d'ancestre ne fet que nuire as mauveis hoirs honir».

Trois espèces de gens, donc trois espèces de loyers ou payements. On a les services des franches gens par des prières courtoises ou en échange de bienfaits. On a ceux des gens de métier en payant («par doner»). Et les vilains «au baston»[583].

Il y aurait trop à dire, selon Philippe, sur les loyers de la seconde espèce, qui conviennent aux gens de métier. «Cil de Sainte Eglise le veulent [le loier de don] a la vie et a la mort; après la mort ont aumosnes por chanter messes de _requiem_...» Les avocats et les juges ne font rien «sans loier de don»; «et sovant vuelent comparagier les dons, ce est que l'on doigne les petiz après les granz, et si ameroient miaus tous jours les granz que les petiz».

Ce qui précède, au sujet de Souffrance et de Service, est, comme on voit, très décousu. Ce qui suit, relativement à Valeur et à Honneur, est un verbiage à peu près inintelligible, à force d'être confus. Relevons seulement ce trait: «Cil qui pueent valoir et ne valent sont mauvais et honni en cest siecle...; et quant plus i durent, pis lor vaut. Et se la mort nes vuet occirre, il meïsmes devroient voloir la mort. Car quant plus tost faudroient dou siecle, plus tost seroit estainte et remese[584] la honteuse meniere d'aus».

* * * * *

Lorsqu'un riche homme reçoit un compte de denrées et d'issues, il en entend d'abord «tout le menu mot à mot»; puis il demande à l'entendre «en gros et en grant some»; ces rubriques générales («gros») et ces totaux lui permettent de se remémorer le détail qui lui a été précédemment exposé. Il en est tout de même du présent compte: d'abord, le compte lui-même, divisé en quatre parties (avec le post-scriptum disposé sur le même plan quadripartite); puis les gros ou rubriques générales: l'auteur désigne ainsi ses développements à bâtons rompus sur Souffrance, Service, Valeur et Honneur; enfin la somme (simple résumé de l'ouvrage principal), qui dispensera de relire le reste:

«Tuit cil qui l'avront oï ententivement une foiz [le compte des Quatre âges] porront savoir par ces .IIII. moz qui sont li gros, et par les somes, le moien de tout ce qui est escrit ou livre; et ce porra l'an faire plus legierement et sovent que oïr le tout; et tuit cil qui volontiers l'orront en amanderont, se Dieu plest».

LES LAMENTATIONS

PAR MAHIEU.

Il existe à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht un ms., qui paraît remonter au commencement du XIVe siècle, d'un poème en latin dont l'auteur, dès le v. 9. donne le titre: _Lamenta_. Ce ms., découvert il y a quelque vingt ans par feu M. A.-G. van Hamel, professeur à l'Université de Groningue, a permis à cet érudit, qui l'a publié, de composer sur ce poème, jadis célèbre, qu'on croyait perdu, et sur son auteur, une notice presque irréprochable[585].

L'auteur des _Lamenta_, originaire de Boulogne-sur-Mer, s'appelait, en latin, _Matheus_, «Mahieu» dans le dialecte de son pays. Il avait des parents et des amis parmi les personnages qui, de son temps, étaient les plus considérables de l'Église de Thérouanne. Il fut lui-même clerc, au début de sa carrière, ayant étudié la logique et le droit pendant six ans, à Orléans, sous Jacques de Boulogne, qui devint évêque de Thérouanne, et sous Nicaise de Fauquembergue, plus tard chanoine de cette église. Il avait le titre de «maître» et il exerçait la profession d'avocat (_causidicus_). A vingt indices, dans son œuvre, se reconnaît, d'ailleurs, le juriste, nourri de droit civil et canonique, hostile à la «coutume».

Il connaissait Paris, où il avait probablement mené joyeuse vie, tout aux tavernes et aux filles, comme dit l'autre. Ses mœurs étaient alors faciles, très faciles, comme il l'avoue, sans honte, à plusieurs reprises[586].

Un concile œcuménique se tint, à Lyon, du 1er mai au 17 juillet 1274. Maître Mahieu y assista, il le déclare lui-même, vraisemblablement dans la suite de l'évêque de Thérouanne, prédécesseur de Jacques de Boulogne.

Le Concile eut à délibérer sur la réformation des mœurs du clergé, et particulièrement sur la condition des clercs (_usque ad subdiaconatum_) mariés. Un certain nombre de ceux-ci étaient, non seulement mariés, mais «bigames»; non point, comme on pourrait le croire, qu'ils eussent épousé deux femmes, mais parce qu'ils avaient épousé une femme qui n'était pas vierge, une veuve ou une fille publique. La jurisprudence épiscopale variait au sujet de ces «bigamies»; les uns les toléraient, d'autres les condamnaient. Le 14 juillet 1273, le Concile condamna formellement toutes ces unions suspectes: _Bigamos omni privilegio clericali declaramus esse nudatos, consuetudine contraria non obstante._ Cette constitution fut sanctionnée en novembre par le pape Grégoire X; elle a pris place dans les Décrétales.

Maître Mahieu savait donc à quoi s'en tenir sur ce qui l'attendait s'il se mariait, en dépit de la _Sanctio Gregoriana_, avec une veuve. C'est pourtant ce qu'il fit, pris dans les lacs d'une certaine Perrette, ou Perrenelle, dont il ne réussit à triompher qu'en consentant au sacrement.--Le voilà «bigame» et sous le coup de la dégradation canonique.

Cette mesure rigoureuse lui fut appliquée, comme à beaucoup d'autres. Sans doute par l'officialité de Thérouanne. Mais à quelle époque? on l'ignore. La date de son mariage n'est pas connue non plus. Nul moyen de savoir, par conséquent, s'il s'écoula un long temps entre l'infraction et le châtiment.--Le voilà dépouillé de tous ses droits de clergie (tonsure, habit, admission au chœur, aptitude à recevoir des prébendes, privilège de judicature, exercice de son métier d'avocat à l'officialité, etc.).

Durement frappé de ce côté, Mahieu ne trouvait point de consolation à son foyer. Car Perrette, avec le temps, était devenue laide, acariâtre, querelleuse. Incompatibilité d'humeur. Il était très malheureux en ménage.

C'est pour soulager sa douleur, et aussi pour mettre en garde ses jeunes ex-confrères contre une destinée pareille à la sienne qu'il conçut, au seuil de la vieillesse (v. 656), l'idée d'exhaler ses «lamentations» dans un poème anti-féministe.--Ce poème écrit, il ne le publia pas, par crainte de sa femme, mais il l'envoya à ses amis, dignitaires ou familiers de l'église de Thérouanne. Les «envois», ou épîtres, qu'il a rédigés pour chacun d'eux, et qui forment la meilleure partie du livre IV des _Lamenta_[587], permettent de fixer à peu près la date de la composition du poème[588].

L'évêque Jacques de Boulogne, un des destinataires de l'œuvre, nommé en 1287, est mort, dit M. van Hamel (p. CXXIV), en septembre 1301. Les _Lamenta_ ont donc été terminés avant septembre 1301. D'autre part, en 1295, le frère de cet évêque, Robert le Moiste, était encore prévôt de l'église de Saint-Martin, à Ypres; à une date incertaine, il a échangé ces fonctions contre celles d'abbé de Sainte-Marie-au-Bois de Ruisseauville, et c'est en

cette qualité qu'il est salué par Mahieu. M. van Hamel en conclut que le poème est postérieur à 1295. Il ajoute que les autres données chronologiques fournies par les «envois» concordent avec celles-là: on a la preuve que tous les destinataires des _Lamenta_, que Mahieu nomme, étaient vivants de 1295 à 1301[589].

Quelques-unes de ces considérations laissent fort à désirer; mais il en est une, n ouvelle, qui me dispensera de les critiquer à fond; elle se tire de la présence, au nombre des destinataires du poème, d'un personnage sur lequel M. van Hamel (de même que M. Vaillant, le précédent biographe de notre auteur) n'était pas suffisamment informé.

Ce personnage, Jehan de Vassogne, «archidiacre de Flandres en l'Église de Thérouanne», qui «n'a pu être identifié» ni par M. Vaillant[590], ni par M. van Hamel (p. CXXVI), est pourtant bien connu. Clerc du roi de France, jurisconsulte que l'on voit souvent de service aux parlements judiciaires de la Couronne, chargé de faveurs par le pape comme homme de confiance du roi,[591] il exerça les hautes fonctions de garde royal des sceaux, ou, comme on disait alors, par courtoisie, de chancelier, depuis 1290 jusqu'à son élection comme évêque de Tournai, laquelle doit être fixée aux derniers jours de 1291 ou aux premiers de 1292[592]. La dédicace de Mahieu à Jehan de Vassogne, où celui-ci n'est pas qualifié d'évêque, est donc antérieure au printemps de 1292; elle l'est même, sans doute, à la date incertaine de 1290 où Jehan de Vassogne succéda, comme garde des sceaux ou chancelier de France, à Pierre Chalon, doyen de Saint-Martin de Tours, puisque Mahieu a l'air d'ignorer qu'il s'adresse au chef suprême de la chancellerie royale. Et le poème tout entier est, par suite, dans le même cas. J'indique plus loin (p. 249, en note) un autre motif de

croire que le poème a été rédigé en effet, au moins en partie, vers la fin de 1290.

* * * * *

Les sources du versificateur boulonnais ont été étudiées avec le plus grand soin par l'éditeur. Mahieu était certainement assez versé dans la littérature sacrée et profane. Il a connu et plus ou moins utilisé le fragment, classique au moyen âge, du _De nuptiis_ de Théophraste, le _De planctu naturæ_ d'Alain de Lille, des recueils d'_Exempla_, et, sinon le _Roman de la Rose_ lui-même, les œuvres plaisantes et satiriques en langue vulgaire dont le _Roman_ de Jehan de Meun est le plus notable spécimen[593]. Enfin, on trouve au livre III des _Lamenta_ comme un écho des discussions théologiques de son temps. Homme d'Université, il avait été un des émules de ces savants personnages, ses anciens confrères, comme Jacques d'Étaples, dont il énumère complaisamment les connaissances variées.-- Toutefois, et Dieu merci, «le premier fond de son poème a été fourni à Mahieu, on n'en saurait douter, par sa propre expérience». Ce poème, quoi qu'il soit embarrassé par la plus détestable rhétorique (vers léonins, etc.), n'est pas sans sincérité.

Il est, d'ailleurs, très brutal. Instructif par là même, et non pas tant, peut-être, comme tableau des mœurs cléricales que comme exemple des écrits que ses jongleurs ordinaires pouvaient offrir au haut clergé, sans crainte de l'offenser.

* * * * *

Quel fut le succès des _Lamenta_ de Mahieu? On n'en sait rien. Il y en avait jadis un exemplaire à la Bibliothèque du Cha-

pitre de Saint-Bertin; l'exemplaire d'Utrecht est en Hollande depuis le XVIIe siècle. Pas d'autres renseignements.

Le livre, destiné à l'étroit public de Thérouanne et de Boulogne-sur-Mer, aurait peut-être sombré dans l'obscurité, comme tant d'autres, si, vers 1370, une copie n'en était tombée entre les mains d'un nommé Jehan le Fèvre, natif de Ressons-sur-le-Matz (Oise), procureur au Parlement de Paris.

Ce Jehan le Fèvre avait beaucoup lu, tant en vers qu'en prose, et il avait le goût de composer des traductions en vers (il avait déjà traduit, entre autres, la _Vetula_ de Richard de Fournival). De plus, il était marié depuis une vingtaine d'années, et regrettait de l'être. Il fut donc surpris et charmé de rencontrer un poème qu'il ignorait, que tout le monde ignorait autour de lui et qui concordait si bien avec ses préoccupations personnelles. Un si beau poème, dont l'auteur, en l'art de se lamenter, dépassait, à son avis, l'Apocalypse, Ezéchiel et Jérémie! Un poème dont l'auteur avait été comme lui, homme de loi![594]. Il en entreprit aussitôt la traduction sous ce titre: _Livre des Lamentations_, pour son plaisir, non pour de l'argent:

S'en droit françois le vous puis mettre, 70 Vous m'en devés bon gré savoir Car ce n'est pas pour vostre avoir.

C'est la traduction des _Lamenta_ par le procureur Jehan le Fèvre qui a conféré la célébrité au bigame de Boulogne-sur-Mer. Christine de Pisan la lut en 1404, par hasard, car ce livre n'avait encore, dit-elle, «aucune reputacion». Mais, vers 1440, Martin le Franc, le prévôt du chapitre de Lausanne, la cite comme un ouvrage fameux, à côté du _Roman de la Rose_. Au milieu du XVe siècle, «Matheolus»[595] devint, dans l'esprit des lettrés, syno-

nyme de misogyne et d'ennemi du mariage: on ne lisait plus l'original depuis longtemps; la traduction même n'avait peut-être plus beaucoup d'amateurs; mais le nom de l'auteur primitif, comme il arrive, surnageait. Beaucoup d'écrivains du XVe et du XVIe siècle l'ont cité sans l'avoir lu; on connaissait l'œuvre surtout par des abrégés, des morceaux choisis, des imitations.

Le travail de Jehan le Fèvre est parvenu jusqu'à nous dans dix manuscrits. Il a été publié dès 1864; mais l'édition qu'en a donnée M. van Hamel, en regard de l'original latin, est la première qui soit critique; on peut la considérer comme définitive.

Les rapports du texte primitif et de la traduction ont été parfaitement définis par l'éditeur.--La traduction est, en somme, fidèle (malgré des contre-sens, des suppressions, des amplifications[596]). Et elle est beaucoup plus claire que son modèle. Il faut avouer que les Lamentations de Mahieu ne sont plus, aujourd'hui, lisibles; et elles n'ont jamais dû l'être sans effort, quoique l'auteur eût un vrai talent. Sous l'habit français dont le médiocre Jehan le Fèvre les a revêtues, elles sont encore, au contraire, çà et là, fort agréables. Les conversations, surtout, insipides ou prétentieuses dans Mahieu, sont, dans la traduction, excellemment vivantes et naturelles.--C'est donc la traduction qui sera citée ci-dessous, toutes les fois qu'elle ne trahit pas l'original.

Au cours de son adaptation, Jehan le Fèvre a eu, plus d'une fois[597], le sentiment que Mahieu était allé trop loin et, une fois au moins, il a mis formellement à couvert sa responsabilité:

Pour ce suppli qu'il ne desplaise II, 1562 S'en cest ditié suy recordans Aucuns mos qui soient mordans. Car de moy ne procede mie... Esbatu me suy au rimer; Si ne m'en doit on opprimer.

Mais il ne s'en tint pas là. Très peu de temps après avoir publié _le Livre des Lamentations_, il composa (vers 1373), sous le titre galant de _Livre de Leesce_, une réfutation méthodique des invectives du Bigame. Ayant plaidé le _contre_ d'après Mahieu, il plaida le _pour_ en son nom.

Va, petit livre; expose à mes très nobles compagnons l'état déplorable où m'ont mis le mariage et la bigamie.

L'auteur est humilié, car il a été dépouillé de ses droits et de sa noblesse: de sa «clergie». Il était «maître»; il a perdu la face, l'habit; il a dû prendre «forme laie». Pourquoi? Parce qu'il a épousé une veuve, une veuve qui «froncist et grouce» à toute heure contre lui, et l'appelle: «Chétif!». Mauvaise bête, en vérité; et elles sont toutes comme cela.

Seigneurs, compagnons et amis, excusez les incorrections de l'écrivain. Il n'est pas maître de lui: _Ira impedit animum_.

Instruisez-vous, jeunes gens, tandis qu'il en est temps. Le décret du pape Grégoire, de mauvaise mémoire, a condamné irrévocablement les clercs bigames. Après avoir été en situation de maltraiter les laïques, quelle honte de retomber à leur niveau!

Pour les lais ne souloie[598] faire 257 Fors ce qui leur estoit contraire; Mes cornes encontre eulx levoye Et par maintes fois les grevoye. Las! or me va tout autrement.

Un serf peut devenir franc, en se rachetant, mais un clerc dégradé ne peut jamais ravoir «signe de clerc». Il est comme la chouette qui n'ose s'associer aux autres oiseaux. Il est «serf des serfs en toute manière» (v. 1077). Maudit soit le jour où Mahieu a rencontré Perrette!

C'est tout de même dur que, pour un clerc, le fait d'épouser une veuve, même non diffamée, entraîne la dégradation. Celui de s'amuser «follement» avec cent filles n'est pas puni et «couple illicite ne nuist point a devenir prestre». Certes, celui qui fit le décret en question n'avait pas assez réfléchi.

La bigamie, même proprement dite, n'a pas toujours été défendue: à preuve, les patriarches, «qui doublerent leurs mariages» et n'en furent pas moins heureux. Il semble bien que le premier bigame qui ait été châtié, dans la Bible, soit Lamech. Nous sommes frappés pour sa faute. Pourquoi donc ne s'avisa-t-il pas qu'une seule femme suffit à dix hommes?

Et pas de défense possible. Mahieu ne peut pas plaider, dans l'espèce, la violence ni la force; il a su et consenti; il est cause de sa ruine.

Comment un homme peut-il se lier «par veu de second mariage?» Les veufs qui se remarient devraient être écorchés, brûlés; leurs noces, du reste, sont, avec raison, mal vues:

Point de beneïçon n'y a 532 Es noces de leur assemblée, Qui souvent se fait a emblée Par doute de charivari[599].

Si Perrette mourait, son mari ne la remplacerait pas, pour sûr.

Voici comment l'auteur fut pris. Il fut séduit et «afolé» par doux regards et beau langage. Perrette était alors très jolie, avec sa chevelure blonde, son front ample, net et poli, ses yeux noirs, doux et riants, son nez bien fait, sa bouche vermeille et parfumée, ses dents blanches et bien assises, sa gorge pleine, ses bras «soupples pour accoler», sa poitrine parée comme il faut et la «compasseüre» des reins ni trop large ni trop étroite; etc., etc.

Hélas! qu'est-elle devenue, cette déesse à l'angélique visage? «Courbée, boçue et tripeuse, défigurée et contre-faite, toute grise, toute chenue, rude, sourde…»:

Le pis a dur et les mamelles, 681 Qui tant souloient estre belles, Sont froncies, noires, souillies Com bourses de bergier mouillies. Yeux a rouges, lermeus et caves; Joes sans chair, maigres et haves.

Au moral, triste, «pleine d'inimitié», querelleuse, batailleuse. C'était une douce laitue; c'est une ronce, une ortie.

Si je di _bo_, elle dit _beu_. 713 Nous sommes comme chien et leu Qui s'entrerechignent es bois; Et se je vueil avoir des pois Elle fera de la porée[607].

Il n'est qu'une consolation: c'est que tous les gens mariés sont logés à la même enseigne.

Toute femme mariée est comme une horloge qui ne s'arrête jamais. A tort et à travers, elle «abomine contre les fais» de son mari, et celui-ci n'a qu'à se taire. Quand il y a famine à la maison, elle dit que c'est la faute de l'homme; l'abondance, elle s'en attribue le mérite, sous prétexte qu'elle «file et bue[608]». A l'en croire,

… Ce qui vient de la quelongne[609], 793 Que l'en porte jouxte la longne[610], Nuit et jour soustient tout l'ostel.

Les «perverses jangleresses» ne s'en tiennent pas là. Elles s'entendent merveilleusement à décevoir leurs maris et à faire en sorte que ceux-ci n'en croient pas l'évidence. C'est ce qui advint, par exemple, à ces trois hommes débonnaires, Gui, Guerri et Fra-

meri, qui prirent leurs femmes en flagrant délit: on leur prouva qu'ils avaient rêvé[611].

De la lune nous font entendre 1016 Par paroles et par revel[612] Que soit une peau de veël.[613] Combien que soit chose impossible Vuelent prouver qu'il soit loisible A croire ce et plus grant chose. N'est nuls qui contredire l'ose Ne soustenir a l'encontre, ains Estuet[614] que, par amour constrains Ou par tençon, on leur ottroye Et qu'en die que l'en le croye.

Tant d'exemples illustres à l'appui! Mieux vaut n'en pas citer, «car j'ay ailleurs assés a faire». Il en cite néanmoins: Salomon, Aristote...

Que proufita a Aristote 1080 Peryarmenias, Elenches, Devisées en pluseurs branches, Priores, Posteres, logique Ne science mathematique?

Il n'en fut pas moins chevauché, le philosophe à barbe grise, par une femme qui «lui fist la loupe, par maniere de moquerie»[615]. Ce grand maître fut déçu par «figure d'amphibolie». D'où cette «confusion perpétuele» qui est advenue jusqu'à nos jours aux étudiants ès arts, les «artiens», ses disciples:

Pro quibus artistis confusio perpetuatur.

Confusion pareille à celle du présent livre, que l'auteur, en proie à sa femme, est hors d'état d'écrire correctement.

Une femme a mille manières de torturer son mari. Elle lui fait répéter dix fois la même chose, pour le taquiner; elle l'assourdit de paroles; elle le contredit; elle le gifle. S'il veut du vin, il a de la cervoise; s'il veut du pain blanc, du gruau «plein de levain».--Elle réclame avec énergie ses droits conjugaux,

Et se je de demis tons use, 1344

parce que je n'ai pas conservé mon ancienne vigueur, elle m'arrache les cheveux[616]. Mon valet regarde de loin la bataille, et, n'osant me secourir, file m'attendre dehors. Alors survient la nourrice: le domestique est parti; tout l'ouvrage retombe sur elle!

«Dame, vecy, se Dieu me sault, 1375 Le garçon qui a fait le sault; En la ville s'en va esbattre. Tout par moy me laisse debattre. Rien ne fait il. Soit par la gueule Pendu, car il laisse a moi seule De la maison toute la cure Et de l'enfant la nourreture. Et d'autre part, se m'aït Dieux! Les nourrices es autres lieux Ne sont pas ainsi onerées!...»

Une nourrice, déclare-t-elle avec autorité, doit dormir, se reposer, boire et manger à volonté afin d'avoir du lait, et recevoir des cadeaux. C'est ainsi qu'on en use partout, mais pas dans cette baraque:

Puis dit: «J'ay cest seigneur servi; 1397 Puis l'eure que m'i asservi Autant de mon profit i fay je Comme d'enhanner[617] le rivage... Les autres sont plus eüreuses...»

Et elle ne s'en va pas, elle, «l'orde nourrice pareceuse», quand Perrette commence à «tencer»: au contraire, elle accourt à son aide. Si Perrette m'appelle: «Chievre puant!», elle dit que c'est bien ça.--Si je veux la faire lever matin, c'est toute une affaire:

Lentement, par parole fainte, 1450 Respont: «Et que voulés vous, sire?» --«Lieve sus! vieng, si l'orras[618] dire». --«Il est nuit; encor dormirai; Quand sera jour, a vous irai». --«Jours est, je le voi certement. Or lieve sus apertement!» --«An Dieux! si fais je tout en l'eure; Je vois.»--«Lieve sus sans demeure». --«Ha, je

quier ma cote crotée. Quel diable me l'a ostée?» --«Or sus, haste toi!»--«Je suy preste». Puis ça, puis la tourne sa teste. Puis prend ses membres a grater Ou les estent pour dilater. «Je vois[619], je vois», ce dit souvent... Tardive come un limeçon.

Perrette choisit, du reste, ces moments-là pour s'écrier que la chambrière a raison:

«Qu'est-ce que dormir ne nous laisse? 1470 Nous ne pourrons huymais[620] durer, Nous avons assés a curer... Non fay! point ne te leveras En son despit rien n'en feras, N'obeï pas a sa demande... Par le crucifix, est ce fable? Son valet gist dedens l'estable; S'il veut, si le voist[621] apeler.»

En pareil cas, il ne me reste qu'à me taire, crainte d'un revers de main.--Je voudrais être très loin, très loin, au delà des monts de Mongeu (les Alpes).--Hélas! pourquoi suis-je né?

* * * * *

S'il y a des gens assez «papelars» pour ne pas savoir à quoi s'en tenir au sujet des femmes, de leurs mœurs et de leurs conditions, qu'ils profitent de ce qui suit.

La femme est essentiellement «rioteuse» (querelleuse); nul moyen d'en venir à bout. Répliquer? c'est s'exposer, pour un mot, à en ravoir un millier. Mieux vaut quitter la place, conformément au proverbe: _Fumée, pluye et femme tançant chacent l'homme de sa maison_[622]. Cela se voit dans l'Écriture et dans «les histoires du Peintre[623]». En voici un autre exemple: l'auteur a connu à Montreuil un jeune homme hardi, batailleur, qui avait toujours la main sur la garde de son épée; il se maria et, dès lors, n'osa plus «lever le sourcil»; quand sa femme le molestait trop, il

s'en allait «en tapinage» pleurer près de ses compagnons, maudissant son sort. L'époux de Perrette en fait autant: il fuit devant son bavardage invincible.

Avant qu'un homme soit marié, il est gai, «joli» et gaillard; il chante, il saute et il chevauche; il se fait laver, «recroquiller», peigner, «graver» les cheveux; il porte «chauces semelées», se préoccupe de sa toilette et croit être roi de France. Mais voyez comme il est après: cheveux mêlés sur les épaules, oreilles basses, souliers et habits décousus, nez roupieux, barbe enfumée.--Époux se dit en français _mari_, et c'est très bien dit, car un mari, c'est un homme à la mer.

Le mariage est d'ailleurs malsain en soi: les noces «amenuysent les vertus d'omme», par le simple contact du lit conjugal, sans plus. Couchez, au contraire, tous les jours avec Bietrix, Mahaut et Guillemette, et vous n'en éprouverez aucun inconvénient[624]. Une femme légitime est une teigne, qui ronge la chair et les os.

Principiis obsta. Au marché, le client examine et soupèse ce qu'on a la prétention de lui vendre. Il faudrait donc essayer les femmes avant de s'en affubler, d'autant que, quand on en a pris une, c'est pour toujours.

Cil qui entre en religion 445 A un an pour profession. Cil doncques qui veult espouser Et soy d'une femme embouser, Pourquoi n'a il itel delay?

Les veuves sont une engeance particulièrement détestable. Une version de l'histoire si connue de _la Matrone d'Éphèse_ trouve place à ce propos, comme de juste. Puis, suivent l'histoire de Bethsabée, celle de Dalila et d'autres.--Les veuves sont enra-

gées pour trouver un second mari. Elles restaient jadis en deuil pendant un an et portaient des robes noires; elles se mettent maintenant en chasse dès le troisième jour, avec des robes de soie.

Les femmes hantent les églises; mais ce n'est pas pas amour pour les «fiertres»[625], les «saintuaires»[626] ou le crucifix: «Plus aiment les clers et les prestres». Les ribauds s'y montrent aussi, mais pour chercher «leur proie»:

Qui en l'eglise venderoit 961 Un cheval, il se mesferoit; Mais assés plus est a deffendre Que femme ne s'y doye vendre.

Elles font, de la maison de Dieu, une maison de rendez-vous, principalement à Paris[627]:

La vont les femmes catholiques. 999 Souvent visitent les reliques Qui sont en la Sainte Chapelle. Chascune sa commere appelle Ou autre de son voisinage...

Elles préfèrent les pèlerinages qui sont prétexte à promenades:

Mieulx leur plaist le pelerinage 1004 Quant la voye est un peu longuete, A Saint Mor ou a Boulongnete Et aucunes fois au Lendit... La sont les places designées Et les journées assignées... Elles feignent nouveaulx miracles En moustiers et en habitacles, Combien que des pardons ne curent. Mais nouveles voyes procurent En obeïssant a Venus[628].

C'est encore à l'église que les femmes ont coutume de tenir leurs assises de potins et de commenter la chronique scandaleuse du pays: «d'espouser, de concubinage, et de Martin, et de Sebille»; elles s'y donnent des conseils sur la façon de faire

«paistre» leurs maris; elles s'y perfectionnent dans l'art de «jangler» et de «tancer».--L'auteur désire que sa femme reste à la maison; car si elle allait à l'église, elle n'y forniquerait sans doute pas: elle est trop laide; mais elle lui ferait des scènes en rentrant; et Dieu sait si cela vaut mieux.

Les femmes sont curieuses des faits et gestes de leur mari et ne le croient jamais sur parole. Telle est, du moins, la Perrette de l'auteur. Le traducteur[629] a connu, lui, des femmes d'un autre type, qui emploient les séductions dont elles disposent pour arracher leurs secrets aux hommes. Comme elles sont caressantes, celles-là:

..... «Vecy, je te donne 1143 Tout quanque[630] j'ay; je t'abandonne Et cuer et corps et tous mes membres. Si te pri que tu t'en remembres[631]. Tu es mon mari et mon sire. Or me di ce que je desire. Dire le pues hardiement. Certes, Dieu scet bien se je ment; J'ameroye mieulx a grief peine Mourir de male mort soudaine Que je tes secrès revelasse... Tu scés bien quele m'as trouvée, Par pluseurs fois m'as esprouvée, Mon doulx ami, mon homme sage; Or me di, pourquoi ne le sçay je? Quanque[1] tu scés doy je sçavoir...»

Cependant, l'homme résiste:

..... «Hé! que je suy fole 1165 Et chetive, quant ma parole Ne prises et que n'en tiens compte! Lasse! bien doy avoir grant honte Quant amours ainsi me desvoient. Se mes voisines le sçavoient A bon droit seroye fustée, Se ceste euvre estoit racontée De ce qu'entre nous deux feïsmes. Je t'aime plus que moi meïsmes... Et je te dy quanque[1] je sçay Ne oncques rien je n'en lessay. Les autres femmes mieulx se cuevrent, Car leur secrès pas ne des-

cuevrent; Elles sont sages de ce faire. Mais je suy fole et debonnaire Quant vers vous ainsi me demaine Et seule amour a ce me maine.»

Elle lui tourne le dos, et pleure:

«Lasse! com je suy deceüe! 1194 Je n'en puis mais se je me dueil; Quanque[632] cest homme veult, je vueil. Dieux scet que son vueil mien seroit Et il pour moy rien ne feroit. Je sçay bien que ce qu'il me cele A toutes autres le revele... Je t'aim et tu ne m'aimes point; Tu n'es pas mien, mais je suy toye[633], Dont par amour t'amonnestoye Que si grant plaisir me feïsses Que ce que je requier deïsses... Lasse! je suis ta chamberiere. Je vouldroye estre bien arriere Noyée dedens une fosse! La chose seroit par trop grosse Que je te pourroye celer, Et rien ne me veulx reveler...»

Alors l'homme «s'esbaïst» et cède, pour son malheur:

...«Qu'avez vous, amie? 1226 Je vous pri, tournez vous deça. Si courrouciés ne fu piesça Com je suy de vostre clamour; Je vous aim de loyal amour. Il n'est chose qu'aye tant chiere».

Un homme marié ne peut guère servir Dieu comme il faut; c'est pour cela qu'en Occident le mariage est défendu aux prêtres.

La femme est désobéissante. Exemples d'Orphée et d'Eurydice, d'Assuérus et de Vasti, d'Ève et de la femme de Loth. En France, rares sont les hommes qui ont la «maistrie» de leurs femmes; ce sont les femmes qui «seignourissent». Hélas! malheur au royaume qui «euvre par conseil de femme»; tout y va de mal en pis.

La femme est envieuse. Louez-en une, pour voir, devant ses voisines; vous en apprendrez de belles. Il faut être bien grande dame pour se permettre impunément de s'asseoir au premier rang à l'église ou d'«aler devant a l'offrande». Dans la rue, n'en saluez pas une: saluez-les toutes, pour ne pas faire de jalouses. Toutes se plaignent à leur mari que leurs voisines sont bien vêtues, mais qu'elles n'ont rien à se mettre:

Le mari li dit: «Doulce suer, 1460 Qu'avés vous qui ainsi plourés? Pourquoi ainsi vous acourés[634]?» --«Certes, sire, j'ai bien raison; Je demeur nue en la maison, Et mes voisines sont ornées, Bien et noblement ordonnées. Se ce qu'a moy affiert eüsse, O les greigneurs[635] estre deüsse; Si me convient ainsi remaindre[636]...»

La femme est avide; on sait assez qu'elle va jusqu'à vendre, pour de l'argent, l'apparence de l'amour.

La femme est luxurieuse. Exemples de Pasiphaé, de Silla, de Mirra, de Biblis, de Phèdre, de Philis, de Didon. C'est pourquoi le pape permet aux veuves de se remarier sans délai.--Perrette, elle, est sage; l'excès de sa méchanceté en est peut-être la cause.

Les femmes s'obtiennent de diverses manières: au village, quand on les en prie; à la ville, pour des cadeaux; la grande dame se laisse prendre «mais que soit en lieux convenables[637]». Les nonnains, les religieuses se donnent des airs de spiritualité, mais elles sont presque toutes en proie aux appétits charnels, et c'est facile à comprendre par «la raison naturelle». Aussi les nonnains inventent-elles continuellement des histoires pour avoir congé de quitter le cloître un moment: leur sœur, leur frère, leur cousin est malade; autant de prétextes pour s'aller «esbatre par le païs».

Méfiez-vous d'elles; car elles s'entendent mieux à plumer et à tondre ceux qui ont affaire à elles que les voleurs ou les Bretons:

Ne vous priseront une prune 1758 Se vous ne leur donnés souvent; C'est l'usage de leur couvent. Dons veult avoir la messagiere, La maistresse et la chamberiere Et la matrone et la compaigne...[638]

Les Béguines couvrent aussi leur débauche du large manteau de l'hypocrisie; chacune a son cordelier ou son jacobin.

Mahieu s'engage ici dans une longue digression contre les Ordres Mendiants et leurs prétentions à entendre les confessions comme les prêtres séculiers. Concurrence injuste et très redoutable, car les gens préfèrent, naturellement, avouer leurs fautes à un nomade qu'ils ne connaissent pas, qui ne les connaît pas et qu'on ne reverra plus, qu'au pasteur de leur paroisse. Guillaume de Mâcon, ce grand homme, le vénérable évêque d'Amiens, a défendu excellemment, de nos jours, le droit des prélats sur ce point... Mahieu aime bien les Frères, pour autant; mais il ne sait pas flatter; qu'ils ne lui en tiennent point rigueur!

Le traducteur s'est refusé à paraphraser ce passage pour deux raisons: d'abord, parce que les Frères sont «des hommes comme nous»; ensuite parce que maître Jehan de Meun a déjà traité le sujet, au chapitre de «Faulx Semblant». Surtout, peut-être, parce que la querelle dont Guillaume de Mâcon avait été le protagoniste du côté des séculiers, très enflammée à la fin du XIIIe siècle, s'était apaisée de son temps[639].

Les vieilles sont les plus ardentes; et, comme les vieux chevaliers pansus qui enseignent aux enfants à se servir de leurs armes, elles s'appliquent à instruire les fillettes. Histoires de l'en-

tremetteuse qui sut persuader à Galathée que, si Dieu a créé l'homme et la femme, c'est pour l'amour:

«Fille, ne soyés orgueilleuse! 1882 Se le clergié en fait deffense C'est mal dit..... Il n'y en a nul, tant soit sage Qui n'aint la coustume et l'usage De gesir avecques mouiller[640]... Leur commandement ne doit nuire: Aux fais, non pas aux dis, pren garde... On doit obeïr par droiture Aux commandemens de nature.»

Ce sont ces vieilles-là qui procurent tant de faux pas et d'avortements; on devrait les brûler. Il arrive aussi qu'elles se substituent elles-mêmes aux jeunesses que le client leur demande à la faveur de la nuit. Ovide en fit l'expérience; Mahieu aussi, et plus d'une fois.

Les femmes sont superstitieuses; elles ne cessent de consulter le «sort» ou «le chant des oiseaux». Plusieurs habillent des crapauds, font des images de cire et les jettent au feu pour allumer l'amour des hommes, lient des chats et leur cautérisent les pieds au fer rouge, adorent Néron, Belgibus (Belzebuth) et Pilate et brûlent des cornes de chèvre en l'honneur des démons, volent des cadavres dans les cimetières et des hosties à l'église, des cheveux et de la corde de pendu aux gibets... L'auteur sait à quoi s'en tenir, personnellement, là-dessus: certaine vieille lui fit prendre, jadis, des poudres et le massa, au lit, tout nu, avec des peaux de chat et de taupe... Nombreuses sont les sorcières qui se vantent de deviner l'avenir, de guérir les maladies, de retrouver les objets perdus, de voir des choses mystérieuses sur l'ongle ou dans les miroirs. Elles «abetisent» ainsi les gens.

* * * * *

L'auteur s'arrête un instant pour récapituler ce qu'il a écrit jusqu'alors; puis il repart de plus belle.

Ne fais pas part de tes secrets aux femmes; tout le monde les saurait. Le prophète Michée l'a très bien dit. Historiettes à l'appui. On se demande parfois pourquoi le Christ, après sa résurrection, se montra d'abord à des femmes: c'est parce qu'il voulait que la nouvelle se répandît très vite.--Retour sur ce qui a été déjà dit de la propension des femmes au mensonge et à l'orgueil.

Satan a marié, comme on sait, ses filles[641]: Orgueil aux femmes, Simonie au clergé, Hypocrisie aux moines et aux béguines, Pillerie aux chevaliers, Fraude aux marchands, Usure aux bourgeois, Luxure à tout le monde.--Mais ne parlons que de l'Orgueil. Les artifices de toilette en sont, chez la femme, des symptômes très certains:

«Elle se paint et renouvelle 2489 Pour mieulx paroir a estre belle. En ses chambres, en pluseurs boistes, Trouveroit on ointures moites Et choses de pluseurs couleurs... Et, s'elle est dame ou damoiselle, Devers la queue semble oiselle... Elle a en sa cheveleüre Maint estrange cheveul enté...[642] Elle a cornes comme une chievre. C'est la barboire[643] des chetifs, Paour fait aus enfans petis.

La femme est cruelle: exemples tirés de l'Écriture. Elle est gloutonne: fi de celles qui s'enivrent!--Perrette n'a pas ces défauts; elle serait même très bien si elle n'était point si laide et ne grognait pas tant.

Il y a des fous qui se marient pour perpétuer leur nom. Gloire du nom, vaine gloire! Et puis, on n'a pas toujours d'enfants; on peut perdre ceux qu'on a; on peut avoir des enfants qui vous

déshonorent. Pas un instant de tranquillité pour celui qui a de la progéniture, à cause des accidents possibles. Tous les fils souhaitent, du reste, la mort de leurs parents: s'ils sont riches, pour en hériter; s'ils sont pauvres, pour en être débarrassés.

D'autres pensent qu'il est bon de se marier pour avoir une servante à la maison. Mieux vaut un domestique, qu'il est facile de renvoyer du jour au lendemain.

Se marier par amour? Folie. L'auteur en a fait l'épreuve. «Beauté de femme passe tost»:

Les oingnemens et les couleurs 2964 Rident leurs frons et leurs visages.

Aussi bien, on est souvent séduit avant la noce par des atours qui font illusion:

Et de vair et de gris pelices, 3013 Bien pourfilées de letices[644], Cornes et fronteau bien poli... Leurs sollers portent decollés Agus devant a la poulaine, Affaitiés de bourre et de laine[645]...

Les atours tombés, il faut souvent déchanter. De plus, le goût de la toilette, chez la femme, est la ruine du mari et l'indice de son cocuage probable:

Si veult chascune derechief 3031 Avoir un nouveau couvrechief, Ceintures d'argent entaillées, Bien dorées ou esmaillées, A Noël ou a Pentecouste. Ceste folie souvent couste Plus que le mari ne gaaingne. La femme ses joyaulx apporte Pour soy monstrer devant sa porte... [Or] joyaulx sont occasion De faire fornicacion...

C’est l’habitude de roussir le poil des chats afin que les voleurs de chats ne s’en emparent pas pour leur peau. Il faudrait brûler de même «peliçons, queue, dras et cornes» des femmes; les hommes n’en voudraient pas tant.--Dans un passage que Jehan le Fèvre n’a pas traduit, Mahieu déclare qu’il a lui-même été pris très souvent aux agréments de cette espèce.

Sepe fefellerunt me parisiensia colla[646], _1957_ _Angelici vultus, capitis radiosa corolla_ _Aurea, fallaces crines, alemannica vela,_ _Vestis respondens capiti, dulcisque loquela,_ _Pes brevis et simplex oculus; deceptus in istis,_ _Quamplures tetigi; sceleris memor ureo tristis._

Épouser une femme «pour ses deniers»? Écoutez ce qu’elle dira:

«D’avoir un duc en mariage 3130 Estoie digne et assés riche. Or ay je joué a la briche Quant a un chetif suy couplée. J’ay quis mon dommage et ma perte: On me doit bien appeler Berte.»

Épouser une fille pauvre, si vous êtes riche? C’est encore pis. Elle dira:

..... «Mauvais! par ton usure 3150 Cuides tu avoir segnourie?... Fi! j’aim mieulx vivre et vestement Querir pour moy honnestement Et gangner ma vie a filer Que tes richesces empiler Et servir comme chamberiere. Fi! fi! chetif, va t’en arriere!... Nos biens deüssent communs estre Et tu en veulx faire le maistre Et mettre tout a ton usage. Quant je te pris en mariage, Se j’avoye peu de finance Toutes voies ma personne franche Valoit trop plus que ta richesce Et, ainçois que je vous preïsse, J’eüsse eü, se je voulsisse, Autre, qui plus riches estoit, Et qui d’amour m’admonnestoit...»

N'épouse pas une jeune femme, ni une vieille (elle serait jalouse et probablement pas sans raison), ni une laide (crainte des enfants qu'elle aurait). La jeune t'épuisera, si tu es d'âge mûr; elle te donnera des suppléants:

Car aus festes vouldra aler 3313 Pour veoir dancer et baler. Ou son cousin, ou sa cousine, Ou sa commere en sa gesine[647] Faindra malade et languereuse... Les ribauts jeunes et testus Sont souvent nourris et vestus Aux cousts et despens du bon homme[648]...

Deux jeunes époux ne tardent pas à se ruiner, et les querelles s'ensuivent. Deux vieux époux? «De marier ne sont pas dignes»; on leur fera charivari.--Vilain, tu prends une femme noble? Tu seras «moqué»; il te faudra lui laver les pieds, frotter et porter la queue de son surcot. Noble, tu te mésallies? ta lignée en sera diffamée, et toi aussi.--Tu prends une veuve qui a des enfants. Elle

Te dira: «Fi! fi! chetifs hom; 3466 Certes, je ne suy mie bonne, Quant j'ay conjointe ma personne Avec toy, pour moy asservir. Tu n'es pas digne de servir Le fils de mon premier mari».

Tu donnes une marâtre à tes enfants: elle criera qu'ils ont volé tout ce qui se perdra chez toi.--Vous avez tous deux des enfants d'un premier lit: querelles et luttes sans fin.--Vous êtes tous deux sans enfants et stériles: les collatéraux de ta femme vont s'abattre sur ta maison.

Tu es malade et ta femme se porte bien? Elle te dira en «huant»:

«Cest her contrefait le truant; 3580 S'il vouloit, bien se leveroit... Il n'est pas de gesir saison[649]. Que feront nos enfans

petis?»

Tu te portes bien, ta femme est malade? Assieds-toi à son chevet pour éviter, si c'est possible, qu'elle maudisse ton mauvais cœur. Quand sa Perrette est malade, l'auteur, pour avoir la paix, lui fait dire oraisons et chanter messes, récite pour elle la patenôtre et les sept psaumes, et la «soutient en son giron». Et pourtant, au fond du cœur, il voudrait bien qu'elle fût morte.

Tu dors; ta femme te réveille. Ta femme dort; tu n'oses bouger, crainte de la réveiller.--Tu te tais, elle parlera

Et dira: «En nom du deable, 3671 Je doy avoir mal agreable Quant cil vassaulx[650] parler ne daigne; Male goute en ses dens le preigne. Dire ne veult chose que j'oye. Il n'a en luy solas ne joye. Je voy bien que tant ne me prise Qu'il doint response ne reprise. Certes, si scet il assez guile[651] Et comme un jay parle en la vile.»

Tu parles; elle te coupera la parole, plus haut que la Babelée, la poissarde de Paris[652].--Tu es gai; elle y trouve à dire:

«Ce seroit chose plus honneste 3700 De nos besongnes procurer, Qu'il laisse tout par moy curer, Que de jangler[653] ne de chanter!»

Tu es triste; elle ira conter que tu es né «de male heure»:

«Hé, Dieux! que je vous doy haïr! 3719 Je ne vous doy pas beneïr Qui tel mari m'avés donné. De foudre soit il estonné!... Trop suis avecques luy honnie E trop m'en puis desconforter. Deables l'en puissent porter...

Tu ne peux plus faire l'amour: Perrette est femme à t'arracher les cheveux. Tu veux le faire; elle s'excuse:

«J'aim mieulx dormir, je suy lassée»... 3748

Ou encore:

«Se Dieux establi ne l'eüst 3762 Bien deüst tel chose desplaire; Mais il convient ses commans faire; Pour ce estuet que je l'endure. Autrement n'en eüsse cure.»[654]

Bref, femme n'est jamais satisfaite, et point de femme sans bataille.

Conclusion: n'aie pas une femme, mais cent; tel est le conseil des sages (Salomon, les saints pères, Ovide) et la voix même de la nature:

S'omme a seule femme s'alie 4075 De mille chayennes[655] se lie. Qui des femmes a .I. millier, Lors ne le puet on essillier[656].... Nature ne te crea mie Pour faire seule compagnie A une femme seulement... _Toutes pour tous, et tous pour toutes..._ N'ESPOUSÉS PAS, AYÉS AMIES[657].

Arrêtons-nous un peu ici, pour souffler. La femme est un monstre. S'il en est de bonnes, c'est «d'especial grace», et, pour ainsi dire, «contre droit». Nouvelles plaintes au sujet du caractère de Perrette, que les gens nomment, en français, Perrenelle, mais qui mérite très bien son nom latin de _Petra_ (pierre), car elle est dure comme un caillou.

* * * * *

Un jour que Mahieu reposait sur son lit, un homme d'âge lui est apparu, tout resplendissant de beauté, qui lui dit: _Pax huic

domui_; je te montrerai la voie du salut.--Qui donc es-tu, demanda Mahieu--«Je suy ton Dieu», répondit l'apparition.

Or Mahieu avait justement des représentations à faire à Dieu. Il les lui adressa donc en ces termes.

Toi qui sais tout, pourquoi as-tu créé la femme? La femme, c'est-à-dire la Mort. C'est là une conduite qu'il paraît difficile de justifier. Comment as-tu osé décréter que l'homme devait abandonner, pour sa femme, son père et sa mère; et que l'homme ne doit jamais quitter sa femme, sous aucun prétexte? Ce sont là, permets-moi de te le dire, des préoccupations de célibataire:

Certes, se mariés feüsses, 185 Tel chose establie n'eüsses.

Et il n'est pas juste d'imposer ainsi aux autres ce dont on n'a pas voulu pour soi-même.

Ce n'est pas euvre de droiture. 247 Pourquoy establis tu les choses Que tu meïsmes faire n'oses?

Qui achète un cheval a le droit de l'examiner avant, et, s'il se repent du marché, de le revendre après. Une femme, c'est chose plus importante qu'un cheval, n'est-ce pas? Et, en ce qui la concerne, on n'a pas les mêmes droits.

L'état de mariage est plus dur que la profession religieuse. Cependant, ceux qui entrent en religion ont un an avant de se décider définitivement; rien de pareil pour les conjoints.

Qui achète une vache malsaine a six mois pour la rendre au vendeur; pourquoi pas, s'il s'agit d'une femme?

Tu répondras sans doute, que, marié, j'ai le droit de renvoyer ma femme pour adultère. Mauvaise réponse: l'adultère est un

grand crime, et qui les résume tous; mais il y a peut-être plus d'amertume encore, pour l'homme, dans la femme désagréable et méchante que dans celle qui fornique.--«Si l'homme est possédé, la femme l'est aussi; donc, la convention de mariage ne saurait être comparée aux contrats de vente, d'emprunt ou de louage, sujets à rescision. Elle est tellement plus stricte!»--Mais tous les contrats sont bilatéraux! Le silence vaudrait mieux que de si pitoyables défaites.

Les épouses spirituelles, prébendes, cures et églises, on les peut résigner, délaisser, changer: il suffit de s'adresser, pour cela, aux prélats. Lorsqu'il s'agit d'épouses charnelles, c'est défendu. Et pourtant, quel est le plus fort, du lien spirituel ou du charnel? Deux poids et deux mesures, c'est clair.

Il est fait vraiment trop d'avantages à la «secte» cléricale:

Las! un clerc qui rien ne sçavra, 535 Cinq prouvendes[658] ou six aura Ou ja ne fera residence; Dont li vient ceste providence? Les bourdeaulx suit et ens se boute, Et mettra sa pensée toute En desduit de chiens et d'oiseaux; Ressembler veult aux damoiseaux. Ainsi est t'Eglise servie; Car par tout le cours de sa vie Ne chantera pour toy deux notes. Je ne sçay pourquoy tu ne notes Qu'aux autres fais extorsion? Car d'une seule porcion Que tu donnes a un tel maistre Pourroit on nourrir et repaistre Cent povres...

L'auteur se laisse entraîner à faire ici, entre parenthèses, une très virulente critique du clergé, dont la «joie» contraste avec la «douleur» du peuple des «mariés»:

Il mainent vie deshonneste. 603 Le pié nous tiennent sur la teste. Par eulx nous laisses lapider Et estrangler et embrider...

Le clergé «boit la sueur du peuple». Que ferait-il, pourtant, si nous cessions de travailler?

Le peuple tout fait et tout livre; 651 Et si ne puet durer ne vivre Qu'il ne soit tousjours tempestés Et par le clergié molestés.

On prétend que le clergé méprisait autrefois les richesses et les jouissances mondaines, pour acquérir la vraie science. Les temps sont bien changés. La seule science estimée est maintenant celle de philopécune[659].--Tous les ordres de la société sont confondus, car les clercs s'atournent et «se deportent de tout travail» comme chevaliers, achètent et vendent comme laïcs.--Quant aux prélats, si le peuple se gouvernait à leur exemple... Ils gâtent et détruisent tout; les plus mitrés sont les pires.--Et voilà ceux que Dieu s'obstine à combler de ses dons, au détriment des misérables!

D'après l'Écriture, la femme a été faite pour le service de l'homme, et elle le domine. Dieu a dit ailleurs que nul ne peut être de ses disciples s'il n'abandonne sa femme et ses biens pour le suivre; et d'un autre côté c'est lui qui a institué le mariage! Contradictions de toutes parts.

Dont je me complainz a toy, Dieux: 967 Ou tu dors, ou tu es trop vieulx.

De par les décrets de Dieu, il y a trois bonnes choses dans le mariage: _fides_, la fidélité; _genitura_, les enfants; _sacramentum_, le sacrement.--Mais où est la fidélité? Il n'en est plus, surtout de la part des femmes. A preuve, ces deux mégères que Mahieu a vu brûler de ses propres yeux: l'une avait coupé la gorge de son mari en lui lavant la tête; l'autre, qui était de Dampierre, avait fait assassiner le sien, la nuit.--Les enfants. Mais, sans ma-

riage il en naîtrait tout autant, et plus. Les animaux et les plantes se multiplient très bien sans cette formalité. Au reste, Dieu aurait pu créer chaque nouvel être sans accouplement, par un acte de sa volonté; pourquoi ne l'a-t-il pas voulu? L'institution du mariage va contre la nature et le droit. Contre la nature:

[Car] ne m'a pas créé nature 1081 Pour une seule creature. Nennil. Elle est a tous commune; Elle fait chascun pour chascune.

Contre le droit, le droit des pères, à cause des fils ingrats. Le père qui amasse pour ses hoirs les rend paresseux; on ferait mieux d'agir comme Aimeri de Narbonne, qui ne voulut pas laisser son patrimoine à ses enfants, pour les obliger à se faire une place dans le monde. Et pourquoi Dieu permet-il, soit dit en passant, que l'«usage», invention du peuple ignorant, l'emporte sur le droit écrit? Par exemple, en matière de succession, le prétendu droit d'«aînesse», établi par la coutume, est un injustifiable abus[660]. Mais, quoiqu'il en soit, il est certain que l'espérance de la progéniture n'est pas la justification du mariage: quand saint Joseph épousa la Vierge, il n'en attendait pas d'enfants.-- Quant au sacrement, l'auteur n'en veut pas médire. Mais, comment se fait-il que, d'après le passage précité de l'Écriture elle-même, il soit officiellement un obstacle au salut? Tout cela est stupéfiant.

Et, en somme, quand on y pense, il y a bien d'autres choses stupéfiantes dans l'œuvre divine. Mahieu profite de l'occasion pour s'en «desgorgier» à son aise. Les pécheurs sont frappés de châtiments éternels pour des fautes d'un moment; ce n'est pas juste: «la punicion excede». La rédemption du Christ ne nous a pas suffisamment rachetés si nous sommes encore exposés à de

mortels périls. Mais nous devons croire qu'elle nous a suffisamment rachetés; nous sommes donc tous sauvés. Dieu est le bon pasteur: il ne peut pas ne pas désirer le salut de ses brebis.--Cette digression théologique finit par une pirouette. Sauver tous les hommes, très bien; mais les femmes, impossible:

Mais quoy qu'on die de nous, hommes, 1425 Je ne cuide pas que de femme Puisses avoir ne sauver l'ame. Car tu scés par raison aperte Qu'elle est cause de notre perte Et de ta mort occasion. Doncques a sa salvacion Ne dois encliner nullement…

Le discours de Mahieu à Dieu se clôt par des protestations d'humilité. Peut-être s'est-il trompé; que sa douleur soit son excuse.

Dieu répond. Il répond en exposant fort au long le mystère de la Rédemption. Il déclare ensuite que, pour éprouver la patience des pécheurs, il a institué plusieurs purgatoires: le plus pénible est le mariage; quand on a passé par celui-là, on est dispensé des autres; le mariage, qui est un martyre, est, par lui-même, le plus sûr moyen d'obtenir la couronne céleste. Il va, d'ailleurs, reprendre les arguments de son critique un à un, simplement, «com l'en seult faire entre amis»…

Ce n'est pas la peine, dit Mahieu; car mes raisons sont «trop mal armées contre vous». Une petite explication seulement, s'il vous plaît: quelle est l'épreuve la plus méritoire, du cloître ou du mariage?--Il n'y a pas de doute, mon fils. Les «mariés» auront dans le ciel des sièges plus «precieux» que les moines, parce qu'ils auront plus souffert:

Plus est crueuse[661] leur bataille 2123 Que de moynes ne de prestraille.

D'ailleurs le mariage est l'état le plus ancien et le plus saint; car je l'ai institué moi-même, à l'origine des choses et j'ai permis à ma mère de se marier:

Mais les moynes n'ay pas tondus 2140 Ne religion[662] ne fis oncques[663].

Après cela, Dieu reprend le cours de son argumentation. Il ne faut pas dire tant de mal des prélats, en bloc, car il y en a de bons, et les mauvais, pour leurs démérites, seront châtiés plus sévèrement qu'«un bas homme du peuple uni».--Dissertation sur l'amour divin, lequel dépasse toute mesure. Il convient cependant que le juste soit plus aimé que le méchant. Et c'est une erreur de croire, par conséquent, que le sacrifice de la rédemption a sauvé, d'avance, tout le monde. Il y a le libre arbitre; nul ne sera sauvé sans avoir voulu l'être.

Mais il reste, dit Mahieu, que toute la descendance d'Adam est punie pour le péché de son ancêtre; or, «chascun doit soutenir sa charge»; le contraire n'est pas juste.--Crime de lèse-majesté; toute la famille doit payer. Toutefois les pécheurs ont le choix libre entre le salut et l'enfer.

Mais pourquoi des peines éternelles en punition des fautes d'un moment?--Ceux-là seuls subissent ces peines qui ne se sont pas repentis, et dont, par conséquent, la volonté de pécher dure toujours.

Là-dessus, Mahieu est convaincu: «Je me ren, pere pardurable». Mais il n'a pas achevé sa syndérèse que le Seigneur l'a transporté dans le paradis pour lui faire voir les sièges réservés aux martyrs du mariage. Dénombrement de la hiérarchie céleste: après la Vierge et les anges, les patriarches et les prophètes, les

apôtres, les martyrs, les «mariés», les confesseurs (moines et prêtres). Et quoi de mieux?--Une légion de mariés et de bigames se lèvent, saluent Mahieu, lui souhaitent la bienvenue: «Vecy, vecy le vray martir; venés ça a nostre carole». Des danses commencent aussitôt, qui dans le texte latin, sont décrites avec une précision singulière (le traducteur abrège et banalise):

Quidam cum lepido citharam pede concomitante _3561_ _Vadunt et redeunt, surgunt residentque plicante_ _In talos cervice sua. Nimis ingeniose_ _Ducunt se simulantque minas pugneque joco se_ _Instar habent, sese fugiunt seseque secuntur,_ _Et verbis, plausu, digitis signisque locuntur._ _Aptant se ludo digiti modicumque quiescit_ _Infurcata manus lateri que sistere nescit,_ _Dum jubet ipsa lira; subtiles et quasi fixos_ _Furantur motus humeri cernentibus ipsos._

D'autre part, d'autres danseurs esquissent d'autres figures (_tresche_ ou farandole):

Ex alia parte quidam triscam laqueatam _3571_ _Ducunt cum citharis subtiliter ingeminatam._ _Mox ibi sunt primi postremi, posteriores_ _Primi, sub supra, prout exigit apta loco res[664]._

Un merveilleux concert d'instruments se fait entendre en même temps:

Après les instrumens sonnoient 2940 Pour resjouir les compaignies: Psalterions et chiphonies, Trompes, tympans, freteaus, estives, Viëles, orgues portatives, Harpes, musettes d'Alemaingne, Leüths, fleütes de Behaingne, Guiternes, rebebes et rotes...[665].

Mahieu reçoit un vêtement blanc, une couronne, un trône et s'asseoit triomphalement parmi les élus. Puis la vision s'évanouit.--L'auteur reprend conscience dans son lit, près de sa femme, qui le blâme d'avoir tant dormi. Espérons, quoi qu'en dise Caton (l'auteur des _Distiques_), que les songes ne trompent pas!

* * * * *

L'auteur redoute que sa femme ait connaissance de ce qu'il vient d'écrire; il ne le publiera donc point. Du reste, il est temps d'en finir, _cum sit scriptura brevis optima_. Avant de jeter l'ancre, il adressera simplement son poème à ses «seigneurs», en leur décrivant, à chacun, une fois de plus, son naufrage.

Premier envoi à Jacques de Boulogne, évêque de Thérouanne, conseiller du roi (_consul regis_). Éloge de ce prélat et de sa famille, que Mahieu connaissait fort bien. Juriste renommé à Orléans, Jacques avait enseigné à Mahieu ce que celui-ci, sa «créature», savait en logique et en droit. Mahieu, plongé par sa bigamie dans un abîme de maux, n'en est pas moins enchanté des prospérités de son maître. Il est bien triste, pourtant: confession de sa faute; réflexions d'une grande banalité sur la vanité des choses du monde, les dangers de la richesse, la fatalité de la mort.

Épitre à Jehan [de Vassogne], archidiacre de Flandre. Ce personnage est jeune, très versé dans la connaissance des lois civiles et canoniques et des coutumes, et conseiller du roi. L'auteur n'a pas à lui raconter son cas en détail, lui qui ne sait même pas, peut-être, que le nommé Mahieu existe. Mais il réclame ses prières.

Éloge de l'archidiacre de Thérouanne, Jacques, un vieil ami, que Mahieu appelait jadis Jaket. Les honneurs ne l'ont pas gâté. Il ne tourne pas le dos, comme tant d'autres, à l'infortuné bigame, dont le sort pitoyable est ici décrit derechef.

[Eustache d'Aix], écolâtre de l'église de Thérouanne, ancien official, savant juriste, savant canoniste, juge sans reproche. Son mérite personnel (_ore minor sed mente profundus_) a fait oublier l'extrême simplicité de son origine. Réflexions sur ce lieu commun: _Est vas merdosum rex sicut inops_[666]. L'écolâtre est généreux, mais à bon escient; il n'est pas de ceux qui jettent leur lard aux chiens. Mahieu n'a pas, hélas, de part aux libéralités de ce compatriote; mais c'est par sa propre faute.

[Jehan de Corbie], doyen de l'église de Thérouanne, a été pauvre; maintenant il est riche, Dieu aidant; mais il est le maître, non l'esclave de ses richesses. Il est très économe, pourtant; et chaste, depuis qu'il est vieux.--Hélas, cher doyen, la vie de Mahieu, telle qu'elle est maintenant, en est-elle une? Toute la subtilité des «artiens» (étudiants ès arts) ne résoudrait pas ce problème. Priez pour lui, à cause de sa misère. Dieu n'a pas eu pitié de l'auteur, comme de ce Mahieu de Beaurémi, son confrère et votre familier, qui put se tirer d'affaire à temps en abandonnant son amie.

G[autier de Renenghe], archidiacre de Brabant dans l'église de Thérouanne, et son frère B[audouin] chanoine dans ladite église, nobles de race et de mœurs, généreux, les plus habiles gens du pays. Gautier sait tout: trivium, quadrivium, mécanique, logique, grammaire, rhétorique, musique, astronomie, architecture, etc.; le tout, plus encore par nature que par étude. Il est éloquent. Il sait toutes les langues. Il sait se taire au besoin... Il est connu à

Cambrai, à Paris; il est conseiller du roi; néanmoins, il n'est pas fier.--Ah! il compatirait aux malheurs de Mahieu, s'il en était informé! Exposé de ces malheurs, d'autant plus mérités que l'infortuné bigame assistait de sa personne au Concile de Lyon où fut rendu le décret sur la bigamie.

Le prévôt d'Aire, [Guillaume de Licques], m'a connu jeune; il l'a oublié; comment espérer qu'il m'aide, maintenant que je suis cloué sur la croix du mariage?

* * * * *

[Ici s'intercale, assez singulièrement, un long morceau, plaqué, qui fait hors d'œuvre (v. 4447-4700), en forme de diatribe sur les divers «états du monde»[667].

D'abord, le haut clergé. Malédictions contre les évêques repus, «aux pances pleines», qui négligent le soin de leur troupeau pour le service des rois:

Chascun laisse son fouc[668] sans garde 307 Et s'en vont, qui bien y regarde, Avec les roys, pompeusement, Pour vivre plus joyeusement. Les besongnes royaulx procurent, Les playes du peuple ne curent...

On aimait jadis à vivre sous la juridiction des moines; maintenant, nul ne s'en soucie, tant ils sont durs. Ils ne résident plus, d'ailleurs, dans les monastères: on les voit aux plaids, aux marchés, par les rues, à la cour du roi, à celle [archiépiscopale] de Reims, à celle de Rome. Ils intriguent là et ailleurs; leur grand souci, c'est de trouver jour à se débarrasser de leurs abbés. Et le fait est que le plus chétif moine, dès qu'il est abbé, devient intolérable.

Rien d'intéressant dans les invectives qui suivent contre les chevaliers et les juges.--Les avocats sont comme les filles publiques: ce qu'ils louent, eux, c'est leur langue; et, comme elles, ils s'habillent de manière à attirer les clients:

Bien se vestent les advocas 568 Et de nobles robes se parent Affin que plus sages apparent... C'est pour avoir plus grant loyer... Et s'il n'estoyent bien vestus On ne leur donroit deux festus Pour leurs loys ne pour leur langage.

Fi des docteurs en médecine! Très différents des avocats en ceci qu'ils cherchent toujours à travailler seuls, chacun pour soi, tandis que les avocats, s'ils sont retenus deux dans une cause, ne demandent qu'à y être quatre. Les avocats dépensent beaucoup et se traitent largement entre eux; les médecins, tristes, solitaires et pensifs, «pleurent» la moindre dépense[669]. Aussi bien, comment croire à leur médecine? ils sont malades comme nous, ils ne vivent point plus que d'autres. Leur médecine est à genoux devant les excréments et les urines, dans les latrines, pour les clystères...

Les bourgeois acquièrent cens, rentes et châteaux par usure; mais biens acquis de cette sorte ne durent point, comme on sait, jusqu'à la troisième génération[670]. Tous, pourtant, ne fraudent pas. L'auteur connaît beaucoup de bourgeois vaillants, sages, bons et honorables, qu'il prie de bien vouloir l'excuser, s'il a été indiscret.

Les laboureurs, sympathiques parce qu'ils travaillent, payent mal leurs dîmes; ils sont médisants et jaloux. «Las aux vilains maugracieus», qui toujours envient la vigne et le blé de leurs voisins, et qui vivent, pour la plupart, «comme bestes».]

* * * * *

L'abbé du Bois (de Sainte-Marie-au-Bois de Ruisseauville) est le frère de l'évêque de Thérouanne; l'auteur l'avait vu en nourrice. Il est loué de son énergie à défendre les droits de son église contre la population belliqueuse et avide du Ternois. Deux cents vers en son honneur ou de lamentations à son adresse.

L'official de Thérouanne, Jehan de Ligny, homme jeune, sage et très sûr, noble et très savant. Mahieu célèbre sa science, qui est universelle, avant de lui faire part, comme aux autres, des suites de sa bigamie. Enfilade de lieux communs contradictoires, qui donnent au rimeur l'occasion de déployer ses talents. Il a été chassé de l'ordre clérical: tant mieux; à bas les clercs, qui oppriment les laïques. Mais que dis-je? l'ordre des clercs est un des trois dont la sagesse divine a composé la société; le monde périrait sans lui.

Maître Nicaise de Fauquembergue, ancien collègue de Jacques de Boulogne aux écoles d'Orléans et dont Jacques, promu à l'épiscopat, a fait son familier et un chanoine de son église; Gilles, abbé de Mont-Saint-Jean lès Thérouanne, que Mahieu a connu dès l'enfance; et enfin maître Jacques d'Étaples, écrivain incomparable, parent de l'auteur, critique sûr, reçoivent aussi chacun leur tirade, farcie de compliments hyperboliques et de jérémiades.

Après quoi, le bigame «jette l'ancre», comme il s'y est engagé. Encore un conseil: ne vous mariez point. Une dernière prière: que Dieu accueille l'auteur au paradis; et il pourra tout de même placer Perrette à ses côtés, pourvu qu'elle ait changé d'humeur. [671]

FAUVEL

Comme le Roman de _la Rose_, le Roman de _Fauvel_, ou plutôt de _Fauvel et Fortune_[672], se compose de deux parties indépendantes.

La première est l'œuvre d'un clerc qui s'est proposé, comme tant d'autres, de dire le mal qu'il pensait de l'état du monde en son temps.

La seconde est un essai philosophique sur l'allégorie de la Fortune.

Au premier abord, il n'y a guère de commun à ces deux écrits que le nom même de Fauvel, qui les domine.

* * * * *

Qu'est-ce que Fauvel?

Dès le XIIe siècle, on parlait couramment, en France, de l'«ânesse fauve», comme on parle, maintenant, de l'«âne rouge»: trompeur comme l'ânesse fauve, méchant comme un âne rouge. La première origine de ces locutions n'est pas connue.

Cependant, on n'a trouvé, jusqu'ici, Fauve (Fauvain, au cas régime), comme personnification de la tromperie, dans aucune œuvre antérieure au «Nouveau Renard», du rimeur lillois Jacquemard Gelée, qui écrivait en 1288. Gelée fait de l'ânesse (ou plutôt de la mule) Fauvain la monture de Dame Guile[673].

Un certain Raoul le Petit, qui était aussi du Nord, probablement d'Arras, rima, vers la fin du XIIIe siècle, des vers pour servir de légendes à un recueil de peintures, pour la plupart consacrées à Fauvain. On voit, dans ce recueil, des scènes qui illustrent

directement l'expression: «chevaucher Fauvain», employée dès cette époque, et très souvent depuis, pour «tromper, faire des perfidies»; de grands personnages ecclésiastiques et laïques, un évêque, des seigneurs, sont à cheval sur Fauvain[674].

Raoul le Petit parle une fois de Fauvain au masculin. Anesse, mule ou jument, la bête symbolique de la tromperie passait aussi, en effet, pour un cheval. En ce cas on l'appelait, d'ordinaire, Fauvel. On distinguait même formellement le mâle de la femelle, comme l'atteste ce vers de Gilles li Muisis:

On voit bien chevauchier et Fauvain et Fauvel[675].

L'expression «chevaucher Fauvain» ou «Fauvel» n'était pas, au temps de Philippe le Bel, la seule où figurât cet animal; on disait encore: «etriller», «grater», «torcher», c'est-à-dire bouchonner Fauvel. Le sens de ces locutions est aussi: mal agir, tromper, plus spécialement tromper en flattant. L'«Estrillefauveau» des écrivains français du XIVe, du XVe et du XVIe siècles, c'est ce que nous appelons un arriviste[676].

Fauvain et Fauvel étaient des types favoris de l'imagerie populaire à la fin du XIIIe siècle. Non seulement on leur consacrait des albums analogues à l'œuvre précitée dont Raoul le Petit rédigea le texte, mais on les représentait sur les murailles en peinture. L'auteur de la première partie du Roman le déclare en commençant; et il laisse entendre que le sens de ces représentations symboliques était obscur pour beaucoup de ses contemporains comme pour nous.

* * * * *

La première partie du Roman de _Fauvel_ est exactement datée. Ce petit livre, d'après l'explicit,

..... fut completement edis En l'an mil et trois cens et dis.

De l'auteur, qui ne s'est pas nommé, on ne sait, semble-t-il, rien si ce n'est, comme il résulte de son opuscule même, qu'il était clerc et très clérical. C'était un de ces clercs, plus nombreux sans doute qu'on ne pense, qui avaient désapprouvé Philippe le Bel dans sa lutte contre Boniface, qui blâmaient les complaisances de Clément V et la servilité des évêques français envers le roi.--C'était un clerc séculier: il n'aimait pas les moines en général ni les Mendiants en particulier.--Il parle quelque part des bons clercs qui n'ont pas reçu la récompense de leurs services comme quelqu'un qui serait précisément dans ce cas.

Est-il impossible de désigner ce clerc par son nom?--Pour répondre à cette question, il faut résoudre préalablement celle-ci: la seconde partie du Roman de _Fauvel_ est-elle du même auteur que la première?

Il existe huit manuscrits complets de cette seconde partie. Dans quatre de ces manuscrits, elle est, comme la première, anonyme, quoique datée (du 16 décembre 1314)[677]. Mais les quatre autres (Bibl. nat., mss. fr. 2 195, 12 460, 24 436, et n° 947 de Tours) «confessent», en une énigme finale, «le nom et le surnom» de «celui qui a fait cest livre». Voici l'énigme:

Ge rues doi.V. boi.V. esse[678].

Comme _doi_ et _boi_ sont les anciens noms des lettres _d_ et _b_, et comme _esse_ est celui de la lettre _s_, M. Gaston Paris a déchiffré: GERUES (ou GERVAIS) DU BUS[679].

Si l'on admet que ce déchiffrement est exact et que l'énigme est bien de l'auteur--et on ne saurait s'y refuser--reste à savoir si Gervais a composé les deux livres de _Fauvel_ ou le second seulement.

Il est assez naturel de penser qu'il les a composés tous les deux, car l'auteur du second livre dit au début de son ouvrage:

De Fauvel bien oÿ avez... Pour ce vueil je encore dire Aucune chose qui s'atire A ce que plus a plain apere L'estat de Fauvel et l'affeire...

Et il dit en terminant:

Ici fine mon segont livre.

De plus, le premier et le second _Fauvel_ sont réunis dans tous les mss. qu'on en a, sauf deux, où la séparation est accidentelle[680]. Même dans le seul ms. que G. Paris (_Hist. litt._, XXXII, p. 118) considère comme contenant «la rédaction originale» de la première partie, les deux poèmes se suivent sans autre séparation que celle des paragraphes ordinaires[681].--Tous deux sont datés avec précision, circonstance qui n'est pas commune.--Ajoutons que, si vague et si abstrait que soit le second _Fauvel_, il semble bien qu'il émane, comme le premier, d'un mécontent, peu favorable au régime qui prévalut sous Philippe le Bel; il s'y trouve à la fin des allusions très claires aux conseillers de ce prince qui, en 1314, étaient sur le point d'expérimenter l'inconstance de la Fortune.

G. Paris s'est inscrit, pourtant, en faux contre une opinion si vraisemblable. Et telles sont ses raisons: «L'expression _mon segont livre_ ne prouve rien; le poète a composé à _Fauvel_ une

suite; il l'appelle naturellement _son_ second livre. Mais les idées, le style, la culture, nous paraissent autres dans le second livre que dans le premier. Le personnage de Fauvel y est conçu d'une manière différente; l'imitation du Roman de _la Rose_ y est beaucoup plus marquée[682]... Gervais du Bus nous paraît avoir voulu profiter de la vogue qu'un premier auteur avait donné au type de _Fauvel_[683]...; et il a réussi, puisque, sauf dans deux mss., son œuvre a toujours été jointe à celle de son prédécesseur» (_Hist. litt._, XXXII, p. 136).

Tout se ramène donc à décider si «les idées, le style, la culture» diffèrent sérieusement dans l'un et l'autre _Fauvel_. C'était l'impression de M. Paris. Mais les idées, quoique différentes, ne sont nullement contradictoires; le style--très lourd, des plus médiocres[684],--est fort analogue et il serait même aisé de relever, dans les deux livres, de frappantes similitudes de mots. Quant à la culture, comment affirmer? L'auteur du second _Fauvel_ avait «une culture philosophique»; celui du premier cite Aristote...

* * * * *

Quoi qu'il en soit, le premier _Fauvel_ présente une particularité singulière. Il est écrit, comme le second, en vers plats de huit syllabes; mais un long passage y est rimé autrement (en strophes de six vers dont les rimes sont groupées comme _aab ccb_). Nul doute, du reste, que le passage en strophes soit de l'écrivain qui a composé ce qui précède et ce qui suit; car on y reconnaît ses expressions familières; et la pièce n'est pas, à proprement parler, rapportée, car elle est inséparable de l'ensemble. On peut faire plusieurs hypothèses pour rendre compte de cette particularité:

le plus simple est que l'auteur a fondu ensemble des morceaux qu'il avait écrits d'abord, l'un en strophes, l'autre en vers plats.

On a plusieurs manuscrits du premier _Fauvel_ ainsi disposé, qui représentent certainement la rédaction de l'auteur lui-même. Les copistes de quelques autres, surpris de voir le rythme changer brusquement, ont essayé d'uniformiser en réduisant les strophes en vers plats (rimant deux à deux). Mais ils se sont plus ou moins vite fatigués de cette tentative: le passage en strophes s'est trouvé trop long pour leur patience. Dans un seul ms. (Bibl. nat., fr. 2140), l'uniformisation a été menée jusqu'au bout.--Il est extraordinaire et inexplicable, soit dit en passant, que ce ms., le plus remanié de tous (d'ailleurs médiocre et incomplet)[685], ait été choisi par A. Pey pour servir à l'édition princeps du roman (_Jahrbuch für romanische und englische Litteratur_, t. VII, 1866), la seule qui existe jusqu'à présent[686].

Encore une remarque.--Tous les manuscrits du premier _Fauvel_, sauf un (Bibl. nat., fr. 2139), ont quatorze strophes sur les Templiers (ou l'équivalent en vers plats). Le ms. qui fait exception n'en a que quatre. Or, cette circonstance ne peut s'expliquer que de deux façons: ou bien il y a eu omission dans le ms. unique, ou bien il y a eu addition (interpolation?) dans la source commune de tous les autres.--G. Paris s'est rallié à la seconde alternative: le ms. fr. 2139 est donc, à ses yeux, le seul exemplaire connu de la rédaction originale; de plus, les dix strophes additionnelles ont, à ses yeux, le caractère d'une interpolation: «Il est probable qu'elles ne sont pas de l'auteur» (_L. c._, p. 125; cf. p. 128, où ce qui avait été présenté d'abord comme «probable» est affirmé comme certain).

Ces conclusions ne paraissent pas de nature à emporter l'adhésion.--D'abord, il n'est nullement assuré qu'il n'y ait pas simplement lacune dans le ms. fr. 2139[687]. A supposer que les dix strophes qui manquent dans le ms. fr. 2139 soient en effet une addition, il n'est nullement probable, et encore moins certain, que cette addition soit d'un autre que de l'auteur du contexte. G. Paris se fondait, pour le croire, sur cet argument que, l'auteur étant en général peu sympathique au pape Clément et au roi Philippe, on ne comprendrait guère qu'il ait fait l'éloge de leur conduite dans l'affaire des Templiers; c'est ce qui l'a conduit à écrire en fin de compte: «Notre roman, composé en 1310 par un clerc fort attaché aux privilèges de l'Église, peu ami du roi et du pape régnants, fut interpolé entre 1310 et 1314 _par un auteur dévoué aux intérêts de Philippe le Bel_». Mais il n'y a rien, dans l'addition, qui soit d'un homme «dévoué aux intérêts» du prince; l'addition, si c'en est une, est d'un homme borné, qui a cru, comme bien d'autres, aux accusations portées contre les Templiers, voilà tout; or, l'auteur du premier _Fauvel_, qui avait été très frappé de ces accusations, et qui en parle à plusieurs reprises (en se servant de termes qui se retrouvent dans l'addition prétendue) y croyait certainement.

* * * * *

G. Paris, qui a si bien déchiffré le nom de Gervais du Bus, ne savait rien sur le compte de ce personnage. C'est qu'il n'était pas spécialement versé dans l'histoire de la Chancellerie de France. Le nom de Gervais du Bus est, en effet, bien connu des érudits qui ont fréquenté les registres et les layettes du Trésor des Chartes, comme celui d'un clerc notaire de la Chancellerie au commencement du XIVe siècle. C'est ce notaire qui signait _Ger-

vasius_ sur le repli des actes.[688] Il était déjà en fonctions à la fin du règne de Philippe le Bel[689]; il y était encore après l'avènement des Valois[690].--Gervais du Bus était normand, comme son nom suffirait d'ailleurs a l'indiquer, puisqu'il fonda une chapellenie pour faire desservir la chapelle de Saint-Jean au Vieil-Andely (Eure)[691]. Il n'était pas noble, puisqu'il dut se faire autoriser à acquérir des rentes en fief, «sans ce qu'il puisse estre contraint a mettre les hors de sa main ou a faire en finances pour cause de noublece[692]». Il semble qu'il n'ait jamais obtenu, des cinq rois qu'il servit, que des grâces extrêmement modestes en récompense de ses longs services. Il était encore vivant en décembre 1338[693].

Il peut paraître surprenant que le roman, non pas certes antiroyaliste, mais ultraclérical, de _Fauvel_ soit l'œuvre d'un notaire de la Cour du roi. Mais les faits sont là. Observons du reste que Gervais n'a pas signé le roman de 1310; il n'a signé (encore quatre mss. seulement sur huit offrent-ils cette signature, sous forme d'énigme), que celui de 1314, achevé à une époque où l'on pouvait croire à une réaction, qui se produisit en effet, contre le gouvernement des Nogaret et des Marigni.

* * * * *

J'ai cru quelque temps que ce que G. Paris avait le mieux débrouillé dans sa notice de l'_Histoire littéraire_ sur _Fauvel_, c'était la formation de l'énigmatique compilation que contient le ms. fr. 146 de la Bibliothèque nationale; mais il est certain que, au contraire, c'est là la partie de son étude qui soutient le moins l'examen.

Le ms. fr. 146, qui est au nombre des manuscrits les plus somptueusement décorés de la première moitié du XIVe siècle[694], contient le texte des deux livres de _Fauvel_, avec des interpolations[695].--En ce qui concerne le premier livre, rien qu'une addition de vingt vers (à la fin), qui revient à dire: «Cet ouvrage fut composé sous le règne de Philippe le Bel, ce prince trop débonnaire, trop honnête, fils de cet autre Philippe [le Hardi] qui alla en Aragon et qui fut si zélé pour la croisade»[696].--Quant au second livre, il a été remanié et fort allongé par l'insertion de morceaux divers, empruntés ou imités d'autres ouvrages, connus ou inconnus.--De plus le texte des deux _Fauvel_ y est entouré et comme glosé de chansons en français et en latin, avec la musique.

Quel est le compilateur de ces additions et de ces gloses? Cela est très clairement indiqué dans une note intercalée, au fol. 23 v°, après les vers 1651-1652 du second _Fauvel_. Mais cette note, si claire qu'elle soit, n'a pas été, jusqu'à présent, comprise; et des erreurs singulières y ont, au contraire, pris leur source.

La voici, telle qu'elle est imprimée dans l'_Histoire littéraire_ (XXXII, p. 139):

Un clerc le roy, François de Rues, Aus paroles qu'il a conceues En ce livret qu'il a trouvé Ha bien et clerement prouvé Son vif engin, son mouvement; Car il parle trop proprement. Ou livret ne querez ja men- Çonge. Diex le gart! _Amen._

Les anciens bibliographes avaient conclu de ce passage, ainsi déchiffré, que «François de Rues», clerc du roi, était l'auteur de _Fauvel_; et cette opinion est celle que M. A. Piaget énonçait encore, par inadvertance, en 1896[697]. G. Paris (qui savait, pour

l'avoir découvert, le nom véritable de l'auteur, Gervais du Bus), en a conclu, lui, que «François de Rues» était l'auteur des additions et le compilateur des gloses transcrites dans le ms. fr. 146 jusqu'au fol. 23 v°.

Or les anciens bibliographes et G. Paris ont également passé à côté de la vérité, en la frôlant.--«François de Rues» est un fantôme; car il faut lire[698]:

Un clerc le roy françois, derues...

Et DERUES est ici, sans aucun doute, pour GERUES. La note désignait l'auteur de _Fauvel_ (comme c'est évident, et comme les anciens bibliographes l'ont très bien vu), mais elle le désignait sous son véritable nom: GERUES, tel qu'il est dans les manuscrits du roman qui contiennent l'énigme finale. Le copiste qui a exécuté le ms. fr. 146 a transcrit cette note sans la comprendre et altéré le premier vers par la substitution d'une lettre à une autre. Chose qui, de sa part, n'a rien d'étonnant; le ms. fr. 146 n'est pas aussi bon qu'il est beau[699].

La note originale portait donc:

Un clerc le roy françois, Gerues, Aus paroles qu'il a conceues...

Gerues (Gervais) y rimait, par conséquent, avec _conceues_. Cela, qui paraît au premier abord très extraordinaire, peut s'expliquer de diverses façons. Ou bien l'annotateur avait déchiffré l'énigme qui donne _Gerues_, sans identifier «Gerues» avec «Gervais»; cette hypothèse est très peu probable, car il connaissait la qualité de _Gerues_, laquelle n'est pas indiquée dans l'énigme; d'autres raisons de penser que l'annotateur fut en relations personnelles avec Gervais du Bus seront, du reste, indi-

quées tout à l'heure. Ou bien l'annotateur a écrit et prononcé _Gerues_ pour respecter le demi-incognito de notre notaire. Il n'est pas hors de propos de constater enfin que, en Normandie, de nos jours, existent, à ma connaissance, des familles qui portent le nom de «Gérus» (ainsi prononcé); ce nom se présente, dans les anciens actes qui concernent ces familles, sous les formes «Gerues, _Gervasii_»; c'est là, semble-t-il, un de ces cas bizarres où, comme dans «Lefébure» (pour «Lefebvre»), la prononciation a été contaminée par la graphie.

En tous cas «François de Rues» disparaît et se confond avec Gervais dont il est l'ombre incongrue. Mais, alors, quel est le nom du compilateur des additions et des gloses, lequel, de toute évidence, est aussi le rédacteur de l'annotation précitée?

Nous le connaissons par la rubrique suivante, qui se lit au fol. 23 v° du ms. fr. 146, après les vers relatifs à Gervais:

Ci s'ensuient les addicions que mesire Chaillou de Pesstain a mises en ce livre, oultre les choses dessusdites qui sont en chant.

Le sens de cette rubrique, qui a donné lieu aux conjectures les plus compliquées, saute aux yeux de quiconque la lit sans prévention. Elle signifie: «Ce qui suit [les additions au second _Fauvel_, faites de morceaux empruntés à droite et à gauche], et les gloses musicales [«en chant»] qui précèdent, tout cela est le fait de messire Chaillou de Pesstain».

L'auteur des additions de tout genre à _Fauvel_ qui se trouvent dans le ms. fr. 146, tant de celles qui précèdent que de celles qui suivent le fol. 23 v° de ce manuscrit, s'appelait donc Chaillou de Pesstain.

Ce Chaillou, sur le compte de qui tous les bibliographes se sont tus jusqu'à présent, était certainement un laïque, puisqu'il s'intitulait «mesire». Il appartenait sans doute à la famille des Chaillou, dont plusieurs membres ont exercé au XIVe siècle de hautes fonctions administratives au service du roi[700]. Il doit être très probablement identifié avec «mesire Raoul Chaillou», chevalier, qui fut bailli d'Auvergne (1313-1316), de Caux (1317-1319)[701] et de Touraine (1322)[702], puis membre de la Cour du roi[703], délégué à l'Échiquier de Normandie (1323)[704], enquêteur-réformateur en Languedoc (1324)[705], etc. Au printemps de 1336-1337, il était mort[706].--Il y a apparence que Raoul (si c'est bien lui) et Gervais, qui vécurent pendant plusieurs années côte à côte à la cour, se sont personnellement connus. Gervais, dont Raoul avait tant goûté les œuvres, survécut, du reste, à son patron, puisqu'il vivait encore, nous l'avons vu (p. 284), en 1338.

* * * * *

Il y a lieu de remarquer, pour finir, que, parmi les additions de Chaillou au second roman de _Fauvel_, se trouvent de longues tirades empruntées au roman de la _Comtesse d'Anjou_ par Jehan Maillart, écrit en 1316[707]. Or, j'ai montré naguère que Jehan Maillart, l'auteur de la _Comtesse d'Anjou_, n'est autre que Jehan Maillart, un des clercs principaux de la Chancellerie de France au commencement du XIVe siècle[708]. Le ms. fr. 146, si curieux à tant d'égards, apparaît ainsi comme un monument caractéristique qui résume l'activité d'un cercle lettré, jusqu'à présent insoupçonné[709]. Il est établi désormais que, parmi les clercs de la Chancellerie royale, sous les derniers Capétiens directs, il y eut au moins deux hommes de lettres, Jehan Maillart et

Gervais du Bus; et qu'un autre serviteur des fils de Philippe le Bel, un Chaillou, grand amateur de romans, de vers et de musique, fit à Gervais et à Jehan l'honneur de leur emprunter la meilleure part du grand recueil de morceaux choisis qu'il fabriqua de ses propres mains[710].

L'auteur a composé son poème pour expliquer à ses contemporains le sens de peintures qu'ils voyaient souvent sur les murailles.

De FAUVEL que tant voi torchier Doucement, sans lui escorchier, Sui entré en melencolie... Souvent le voient en painture Tiex qui ne sevent se[711] figure Moquerie, ou sens, ou folie.

Fauvel est un cheval que tout le monde torche, c'est-à-dire panse, étrille à l'envi: princes et seigneurs temporels, chevaliers grands et petits, vicomtes, prévôts, baillis, bourgeois, et vilains «de ville champestre».

Puis en consistore publique (Fol. 1) S'en va Fauvel, beste autentique; Et quant li pape voit teil beste Sachiez qu'il li fet trop grant feste.

Et de même les cardinaux, vice-chancelier, notaires, audienciers, etc. Et les prélats, les Jacobins, les Cordeliers, les Augustins, les nonnes, les clercs pourvus d'église. Les «povres clers qui sont sans rente» voudraient bien le torcher aussi; mais ils ne sont pas assez près.

Les pauvres gens se tiennent modestement près de la queue et la tressent.

Or convient savoir la maniere, (Fol. 1 v°) Les contenances et la chiere Qui sont a torchier cel Fauvel. L'en ne cognoist nonain au

vel[712]; Pour ce est boen que l'en le sache.

On va commencer cette revue des torcheurs de Fauvel par le pape; mais, sauf son respect et sous toutes réserves, car l'auteur est fidèle à Rome:

Mes je fes protestacion Que ce n'est pas m'entencion D'aleir contre l'ennour de Rome.

Il ne peut s'empêcher, pourtant, de dire la vérité.

* * * * *

Le pape admet Fauvel en sa présence;

Par le frain doucement le prent. De torchier nuli ne reprent Et puis frote a Fauvel la teste En disant: «Ci a bele beste». Li cardineaus dient pour plere: «Vous dites voir, sire saint pere».

Des rois, il sera aussi question; mais, ici, point de «protestacions», et le roi Philippe le Bel est directement visé:

Un en i a qui est seignor (Fol. 2) Entre les autres, le greignour[713] Et en noblece et en puissance. De bien torchier Fauvel s'avance; De l'une main touse la crigne[714] Et o l'autre main tient le pigne[715]; Mais il n'a point de mirouer. Il en devroit bien un louer. Bien devroit mirouer avoir, Car grant mestier a de savoir A quel chief il porra venir De Fauvel si a point tenir...

Telle est l'introduction.--Il s'agit maintenant de décrire Fauvel et de «dire par diffinition ce que Fauvel nos senefie». Parlons d'abord de sa couleur, car Aristote a bien raison de déclarer que les accidents aident fort à connaître la substance. Fauvel n'est ni noir (le noir est la couleur de la tristesse, et il est gai); ni rouge (le rouge est la couleur de la charité); ni blanc (le blanc symbolise la

pureté); ni vert (le vert, couleur de l'espérance); ni azuré (le bleu, couleur du ciel); il est fauve, couleur de la vanité: _A vaine beste vaine cote_.

Voici la signification et l'étymologie de son nom:

Fauvel est beste appropriée, (Fol. 3 v°) Par similitude ordenée A senefier[716] chose vaine, Barat[717] et fausseté mondaine. Aussi par ethimologie Pués savoir qu'il senefie. FAUVEL est de _faus_ et de _vel_ Compost, car il a son revel[718] Assis sus fausseté velée...

Les six lettres de son nom sont, en outre, les initiales de Flatterie, Avarice, Vilenie, Envie, Lâcheté.

Dieu a, jadis, fait de l'homme le roi de la création et le maître des animaux. Mais les hommes qui maintenant

De Dieu ne veulent riens savoir (Fol. 4)

se sont ravalés au rang des bêtes en reconnaissant Fauvel pour seigneur. Ils en ont fait leur idole, comme ces hérétiques de Templiers:

A Templier herege equippole[719] (Fol. 3 v°) Cil qui de Fauvel fait ydole.

Ainsi, l'ordre divin des choses est complètement «bestourné», c'est-à-dire bouleversé. Cela se voit particulièrement, de nos jours, dans les rapports de l'Église et de l'État. Ici, profession de foi qui ne laisse aucun doute sur les sympathies du poète:

Helas, helas, quant je regarde (Fol. 4 v°) Que par cest Fauvel (que feu arde!) Est au jour d'ui si Sainte Eglise Abatue et au dessous mise Qu'a paine porra relever! Tous les jours la voi si grever

Que c'est une trop grant merveille Que saint Pere[720] ne s'apareille De tost secourre a sa nacele Qui si horriblement chancele…

L'Église, dame des rois et des princes, gît aujourd'hui «sous le treu[721]», plus que cela ne s'était jamais vu depuis les premiers temps du christianisme. C'est Fauvel qui lui a «brassé ce brouet».

Il y a, d'ordre divin, deux luminaires, le soleil (le pouvoir spirituel) et la lune (le pouvoir temporel), dont le second dépend du premier et lui emprunte sa lumière. Mais Fauvel a, de nos jours, fait passer la lune au-dessus du soleil. Quelle éclipse! Car

….. A temporal seignorie (Fol. 5) Ne donna Diex nule mestrie, Ains vout que fust dessous prestrise Pour estre bras de Sainte Eglise… Le bras doit au chief obeïr Et a execucion metre Ce que le chief li veult commettre… Ainsi doit Temporalitei Obeir en humilité A Sainte Eglise, qui est dame.

Tout est «bestourné», vous dis-je, et jusque dans l'Église même, qui ne ressemble guère à ce qu'elle était lorsque Dieu l'institua:

Saint Pere, qui papes estoit, (Fol. 6) D'escallate pas ne vestoit Ne ne vivoit d'exactions… Si vivoit de sa pescherie… Mais nostre pape d'orendroit Si pesche en trop meillour endroit. Il a une roy[722] grant et forte Qui des flourins d'or li aporte…

Ce n'est pas tout. Le pape [Clément V] sacrifie l'Église au bon plaisir du roi et lui prodigue ses biens, son argent et ses privilèges:

Le pape, pas nel celerai, Torche Fauvel devers le roi Pour les joiaus qu'il li presente, Et a lui plere met s'entente. De ces disiesmes li envoie Et des prouvendes[723] li otroie Par tout pour

ses clers largement... Le pape n'i met pas sa chape Ne du clergié n'est pas tuteur, Mes le roy fait executeur Si que, par la laye justise, Justisiée est Sainte Eglise. C'est chose faite a escient Si qu'apeleir n'i vaut nient. Ainsi le pape Fauvel torche Si bel que le clergié escorche, Et si n'i met la main, ce semble, Mes Sainte Eglise toute en tremble.

Les prélats composent de même avec les puissants du jour au détriment de leur ordre, de leurs églises et de leurs troupeaux:

Pastours sont, mes c'est pour els pestre. (Fol. 6 v°) Huy est le louf[724] des brebis mestre. Bien lour seivent oster la laine Si près de la pel qu'ele saine... Las! comment sont mis en chaiere[725] Jeunes prelas par symonie Qui poi ont après de clergie. Eulz ont non de reverent pere Et enfans sont..... Je ne saroie distinguier Les queuls prelas, a dire voir, Font au jour d'ui miex lor devoir. Les uns, encor en parleroi, Sont envers le Conseil le roy; As enquestes, as jugemens, As Eschequiers, as Parlemens Vont nos prelas; bien i entendent. Les biens de l'Eglise despendent... Par eulz est souvent porveü Le roy d'exactions lever Sus l'Iglise et d'elle grever. Par les prelas qui veulent plere Au roy et tout son plesir fere Dechiet au jour d'ui Sainte Eglise. Son honneur pert et sa franchise.

Leur orgueil, aussi, est choquant:

Tous temps veulent, c'est verité, (Fol. 7) Avoir honnours et grans servises A genoiz et en toutes guises Enclineis, chaperons osteis... Enyvreis sont.....

Ils ne savent pas récompenser les bons serviteurs; ils font parvenir de préférence ceux qui les aident à «gratter» Fauvel:

Sans euls n'est mes nul clerc renté... (Fol. 7 v°) Mes Fauvel qui les rentes donne Ne regarde pas la personne De celui qui le bien dessert,[726] Mais cil qui de torchier le sert. Por ce souvent lor paine perdent Qui a servir tiex gens s'aerdent[727].

Les chanoines ne font pas mieux leur devoir que les prélats. Leur devoir serait d'honorer Dieu «es lieus ou doivent demoureir». Or, ils voyagent. Beaucoup même, comme ceux, si bien nommés, de Saint-Benoît-le-Bestourné[728], ne vivent point cléricalement.

Les uns chevauchent a lorrain[729]; (Fol. 8) Les autres sont tousjours forain... A dorenlot[730] sont lor cheveus... Et il font trop le gentillastre. Coeffes ont, souliers a las...

Les prêtres paroissiaux sont bien connus, car le peuple les voit de très près. On confie aujourd'hui les paroisses à des ignorants. «Li aveugles l'aveugle meine»:

Sire Diex, quant il me souvient D'aucuns prestres qui sont cureis Comment il sont desmesureis Et comment il mainent vie orde... Trestout le cuer m'en espovente.

L'auteur change de rythme pour parler des «gens de religion», et, d'abord des Ordres mendiants.--Les fils de saint Dominique et de saint François chantent aussi _Placebo_[731]:

Moult se painent au monde plere, (Fol. 8 v°) Et de filles vers euls atreire[732] Qui les visitent et les hantent. Il veulent avoir cures d'ames Partout, et d'ommes et de fames; De tout se veulent entremettre... Les religieus mendians Sont aujourdui si ennoians Pour ce qu'il changent leur nature. Il sont povres gens plains d'avoir; Tout leissent, tout veulent avoir; Hors du monde ont

mondaine cure. L'en ne fait mes, se Diex m'ament, Mariage ne testament, Acort ne composicion Que n'i vienge la corretiere, La papelarde, seculiere, Mendiante religion.

Les religieux qui ne mendient pas, mais qui ont rentes et seigneuries, noirs et blancs, devraient être morts au siècle;

Mort sont a Dieu et vif au monde (Fol. 9) Et mourir font religion. Che sont cil qui au siecle vivent; Tous jours y sont, tous i arrivent. Rien ne heent tant com le cloistre.... Il ont religious habit, Mes poi est de bien qui habit Aujourdui sous froc ne sous gonne[733]...

Il est récemment arrivé malheur, par la faute de Fauvel, à un Ordre, naguère honoré entre tous, celui des Templiers. Lamentations de l'Église à ce sujet.

Dans la plupart des manuscrits[734], ces lamentations comportent quatorze strophes. L'auteur, par l'organe de l'Église, regrette que les Templiers soient devenus hérétiques et pécheurs contre nature. Il n'exprime aucun doute sur le bien fondé des accusations portées contre eux, telles que le reniement de Jésus-Christ, de la croix, etc.:

A crachier dessus commandoient; L'un l'autre derrière baisoient... Que c'est grant hideur a le dire.

Il félicite le roi de France d'avoir été assez heureux pour avoir découvert ces crimes dont saint Louis et le roi de Sicile [Charles d'Anjou] avaient jadis eu vent sans être en mesure de les établir: «Trés bien en a fait son devoir». Les coupables ont reconnu leurs erreurs devant le pape. Plusieurs ont été exécutés...

C’est sans abandonner la forme strophique que le rimeur aborde, ensuite, l’étude du monde laïque:

Je ne sai aujourd’ui, par m’ame, (Fol. 9 v°) Nul grant seignor ne nule dame Que tuit ne soient assotez...

Le seul moyen de parvenir, c’est, maintenant, d’approuver tout ce que les puissants veulent. Quand ils veulent grever leurs sujets, lever exactions et maletôtes, il faut leur dire: «Bien dit, misire». Or tous les princes de nos jours, jusqu’aux chevaliers et aux écuyers, ne pensent qu’à ruiner l’Église: «L’Eglise et tout le clergié heent».

D’autre part, les nobles sont entichés de leur noblesse, oubliant que _Miex vaut sens que fole noblece_. L’auteur ne saurait trop protester contre ce préjugé ridicule:

Noblece, si com dit li sage, (Fol. 10 v°) Vient tant soulement de courage Qui est de boens mours aornei. Du ventre, sachiez, pas ne vient...

* * * * *

En issirent il a cheval?

Concluons (et, pour conclure, le rimeur recommence à rimer en vers plats). Tout va mal: les chevaliers haïssent l’Église, l’Église n’est pas honorée, France «est tournée en servitude»; les juges sont sans pitié, les seigneurs «pleins de tricherie», les ribauds gouvernent les communes et les femmes leurs maris...

Et ainsi toute creature (Fol. 11) A lessié sa propre nature Et pris le contraire, si comme J’ai dessus dit en grosse somme.-- Quar trop longuement i metroie S’en especial tout disoie.-- Je

conclu par droite reson Que près summes de la seson En quoi doit defineir le monde.

Puisse ce «petit livret» plaire à Dieu et à Sainte Église!

* * * * *

La seconde partie de _Fauvel_ n'est pas de nature à être analysée en détail.

Elle commence par une longue description du palais de Fauvel personnifié et par la nomenclature de sa cour: Charnalité, Convoitise, Avarice, Envie, «Détraction», etc. Dans cette assemblée de tous les vices figure Angoisseuse[735], l'adversaire du repos hebdomadaire:

Et puis après sist Angoisseuse (Fol. 15) Qui de labourer n'est oyseuse, Car as dimenches et as festes Fait labourer et gens et bestes. Si grant haste a de labourer Qu'il ne li chaut de Dieu ourer[736]. Et s'el n'avoit enfant ne femme, Si vouroit el mener tel game[737]. Sachiez qu'il est nez de male heure Qui en tel manere labeure.

Fauvel fait part à ses fidèles de ses projets: il voudrait fixer la Fortune en l'épousant. On l'approuve.

Description de la Fortune. Fauvel demande sa main. Fortune refuse avec indignation. Elle n'est pas ce que l'on croit communément:

«Fortune si n'est autre chose (Fol. 20 v°) Que la Providence divine...

Que Fauvel se contente d'épouser Vaine Gloire de la main gauche. Ce qui a lieu. Et de cette union naissent d'innombrables

«fauveaus».

Ces «fauveaus» ont envahi et déshonoré les plus beaux pays du monde; mais il en est un que l'auteur regrette par-dessus tout de voir contaminé:

Mes sus toutes choses je plain (Fol. 28 v°) Le beau jardin de grace plain Ou Dieu par especiauté Planta les lis de roiauté... Et d'autres fleurs a grant planté: Fleur de pais et fleur de justise, Fleur de foi et fleur de franchise, Fleur d'amour et fleur espanie De sens et de chevalerie... C'est le jardin de douce France. Helas, com c'est grant mescheance De ce qu'en si trés beau vergier Fauvel s'est venu herbergier...

Là sont venus s'ébattre, pour tout gâter, Fauvel et sa famille:

Helas, France, con ta beauté (Fol. 29) Va au jour d'ui a grant ruine Par la mesnie fauveline Qui en tout mal met ses delis! Hurtei ont si la fleur de lis Fauvel et sa mesnie ensemble Qu'elle chancele toute et tremble[738]!

Que la Vierge sauve la fleur de lys de France

Et Fauvel mete en tel prison Qu'il ne puist faire traïson!

Le poème, achevé quelques jours après la mort de Philippe le Bel, au moment où les conseillers de ce prince, comme Enguerran de Marigni, étaient déjà visiblement en danger, prend fin par des paroles formidables d'espérance et de menace:

Ferrant fina; aussi fera Fauvel; ja si grant ne sera, _Car il ne puet pas tous jours vivre_.

GILLES LI MUISIS

Gilles li Muisis, 17e abbé du monastère bénédictin de Saint-Martin de Tournai, a laissé, entre autres ouvrages, un «registre» de ses pensers sur les mœurs de son temps.

Ce fils d'une excellente famille tournaisienne avait dix-huit ans lorsqu'il fit profession dans le monastère où devait s'écouler sa vie, le jour de la Toussaint 1289. Avant ou après cette date, peut-être avant et après, il compléta ses études à l'Université de Paris[739]. En 1300, il accompagna à Rome l'abbé Gilles de Warnave, à l'occasion du grand pardon institué par Boniface VIII. Une trentaine d'années plus tard, il était élu abbé de Saint-Martin (30 avril 1331); mais Jean XXII ne ratifia son élection, contestée par un concurrent et par l'évêque de Tournai, qu'après de longues procédures en cour de Rome. Il s'employa, par la suite, avec beaucoup d'activité et de soin, à restaurer les finances très compromises de sa maison.--Tels sont les principaux incidents d'une carrière tout unie.

Il approchait de sa quatre-vingtième année lorsqu'il devint aveugle. C'est alors, pour occuper ses loisirs forcés, qu'il écrivit ou plutôt dicta sa «Chronique», ses «Annales» et finalement son «registre». L'auteur déclare lui-même qu'il commença ce registre vers Pâques 1350.

Le manuscrit de la «Chronique» de Gilles li Muisis qui est à la Bibliothèque de Courtrai le représente assis dans une stalle surmontée d'un dais, les mains sur les bras du siège, en train de dicter à un moine.

Vers la Saint-Rémi de l'année 1351, il fut opéré avec succès de la cataracte. Il mourut l'année suivante (15 octobre 1352)[740].

* * * * *

Son «registre», qui faisait naguère partie de la Collection de lord Ashburnham et qui a passé de là, en 1901, dans une autre collection privée de Londres[741], a été publié par M. Kervyn de Lettenhove: _Poésies de Gilles li Muisis_ (Louvain, 1882, 2 vol. in-8)[742].

Les pensées de l'abbé Gilles y sont disposées, à ce qu'il semble, suivant l'ordre chronologique de la rédaction. Après deux espèces de préfaces (_Lamentations_, _Méditations_) en vers octosyllabiques, sont transcrites des pièces en alexandrins groupés par quatrains monorimes. Ces pièces, de longueur très inégale, forment plusieurs séries. La première concerne la science et les étudiants, les moines de saint Benoit, les nonnains, les béguines et les Ordres mendiants. La seconde, après une courte introduction qui semble annoncer une revue générale des conditions sociales, comprend des morceaux détachés sur les princes, les prélats et le reste du clergé, avec, en appendice, quelques fragments sur les mêmes sujets. La troisième série se compose d'un essai sur les «gens seculers», c'est-à-dire sur le monde laïque, qui s'achève par des considérations sur les vices de «tous en général»; en appendice, fragments sur les mêmes sujets. Une quatrième série remet en scène, en une suite de courtes pièces, les diverses catégories de gens d'Église et les séculiers. La collection s'achève par trois complaintes dialoguées entre l'auteur, les femmes et les hommes qu'il a blâmés, et ses amis personnels[743].--On serait assez disposé à croire que les pièces du même mètre sur le même sujet (il y en a jusqu'à trois ou quatre sur certains sujets, qui font triple ou quadruple emploi), étaient destinées à être ultérieurement revisées et fondues, si le bon abbé avait trahi quelque part le moindre souci de la composition littéraire. Mais il n'était pas écrivain, quoiqu'il ait beaucoup

écrit. Il admirait infiniment le _Roman de la Rose_, le Reclus de Molliens, un certain Jacques Bochet, Frère Mineur, son contemporain, qui avait rimé sur des questions de morale en langue vulgaire[744], et d'autres bons trouvères et «faiseurs» de son temps; mais lui-même se rendait justice:

Je ne suy mie digne de ramoner leur aistre; (II, 114)[745] Trop petis oisons sui pour mener aues paistre.

La composition n'était pour lui, homme «de petit sens», qu'un passe-temps:

Se je di pau, ne trop, il ne doit anuyer, (I, 357) Car chou que je di c'est pour tout bien employer Le temps que par se grasce Dieus me voelt envoyer.

Il craignait sincèrement ce que l'on pourrait penser de ses informes productions:

Mais je redoubte trop chou k'on en pora dire (II, 251) Que ch' est presomptions et rien ne doit suffire.

Le fait est que peu de clercs du moyen âge ont écrit d'une manière aussi lourde et rabâché au même degré. Le lecteur n'en pourra guère juger par ce qui suit, où l'on a rassemblé en gerbe tout ce que le bon abbé a dit d'intéressant; mais il est positivement écœurant de le lire d'un bout à l'autre.--Rappelons à sa décharge qu'il était octogénaire et atteint de cécité[746].

Écrivain détestable, qui perd continuellement le fil de ses idées, intarissable en lieux communs, plat et radoteur[747], l'abbé apparaît, personnellement, dans son œuvre, comme un homme assez remarquable: d'abord un bon vivant, grand amateur, à la flamande, de vins et de mangeaille; et aussi, sous l'habit

ecclésiastique, un bon bourgeois prudent, très soucieux des apparences, plein des préjugés qui ont été, en tout temps, ceux des classes moyennes, rentées. _Laudator temporis acti_ jusqu'au comble du ridicule, mais autant à cause de sa prudence naturelle que par l'effet naturel de l'âge. C'est systématiquement qu'il a préféré tracer le tableau idéal de ce qui devrait être, sous couleur de ce qui fut, plutôt que de s'attirer des animadversions en vitupérant le présent avec trop de précision. Il cite bien le proverbe: _A tous put qui veut a chascun plaire_ (II, 251), et il annonce çà et là qu'il est prêt à user d'une sainte audace; mais, d'autre part, il appuie cent fois sur l'inutilité de la prédication morale et sur les dangers qu'elle présente pour qui s'y livre:

Qui dou siecle present registres volroit faire, (I, 344) Il seroit hors dou sens; nuls ne voelt sen afaire Ne cangier ne muer. Pour chou s'en doit on taire. S'on les blame de riens, a tous yra desplaire.

Malgré tout, l'abbé Gilles a des titres certains à figurer dans la galerie des moralistes du moyen âge. Le bonhomme n'était pas bête; et, quel qu'ait été son parti pris de parler pour ne pas dire grand'chose, il n'a pas pu, en parlant si longtemps, ne pas ouvrir quelques échappées sur les êtres et les choses du milieu où il vécut.

* * * * *

C'est en 1350, au temps de Pâques, que l'abbé Gilles, empêché de sa vue «si que vir les gens ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne veoit fors clartés et lumieres, et grossement», résolut de considérer sa vie: «quels je suis et quels j'ai esté». Il était vieux:

S'ay des ans grant plenté[748] passés Et de pekiés[749] moult amassés; Pau fait de bien; dont ge fremis.

Quel âge avait-il, d'abord? Il «s'avisa» comment il pourrait le savoir. Or, il avait huit ans ou environ quand il fut mis à l'école. Il y resta dix ans «aprendans, contans et lisans», non sans travail et sans «paour». Puis son père, sa mère et ses amis pensèrent à la «mettre en religion». Il y consentit volontiers, car c'était son goût. Il fut donc reçu dans ce noble monastère de Saint-Martin, avec deux autres jeunes gens. Voilà un peu plus de soixante ans qu'il y sert Dieu à son pouvoir. A l'époque de sa profession, il y avait à Saint-Martin soixante-et-un moines et cinq convers; tous sont morts maintenant, à la date où il entreprend le présent «registre»... Les jeunes gens ne croient pas à la vieillesse et à la mort; cependant, tous y passent.

Saint Paul dit en ses Épîtres: _Habentes victum et vestitum, hiis contenti sumus_. Le vivre et le vêtement ne suffisent point à tout le monde; d'aucuns désirent les richesses, les honneurs. «On le voit bien, comment il est». L'auteur s'en taira pour le moment, «car a plusieurs poroit desplaire»; mais il y reviendra plus tard.

Il remercie Dieu des épreuves qu'il lui envoie; car il a fort à expier. Comblé de biens, il en a peu profité. Comment a-t-il osé si longtemps être prélat, et reprendre autrui en cette qualité, lui sur qui l'on pouvait tant dire? Lui qui a si souvent «quis grans delisces en mangier et en boire»?[750] Maintenant, il n'y voit plus; il ne peut plus voir les oiseaux voler, courir les bêtes. Mais il faut faire de nécessité vertu...

Vous ne m'avés pas oblyet[751], Biaus sires Diex, car envoyet M'avés de vo castiement. Car j'avoie trop longhement En pais et

en santé estet: S'en gracie vo majestet.

Pendant les dix-huit ans qu'il est resté dans sa famille, il peut se rendre cette justice qu'il hantait volontiers l'église et les bonnes gens; il n'avait pas beaucoup d'argent, mais on ne le laissait manquer de rien. Lorsqu'il entra à Saint-Martin, le bon abbé de ce temps-là entendit sa confession générale, et le sous-prieur, «dans Gilles de Braffe», lui enseigna les devoirs des moines.

Après avoir laissé le siècle, il fut près de sept ans «en custode». Hélas! si les cloistriers y pensaient bien: comme leur vie est agréable! ils ont du vin aux repas et toutes leurs nécessités; la plupart du temps ils regrettent, cependant, la liberté; ils dédaignent les études et la provende du couvent[752]. Mais l'auteur ne veut s'occuper ici que de son propre cas; il reparlera des autres en temps et lieu.

La jeunesse est un âge très dangereux: chacun doit être bien aise de l'avoir dépassé. Durant l'âge mûr, on amasse, avoirs ou savoirs; et l'on dit communément: «Vivre convient». Quand on est vieux, il fait bon avoir fait ses provisions d'hiver, car personne ne jette son lard aux chiens; ne pas compter sur la charité d'autrui, en ce siècle perverti. Et, d'ailleurs, il est assez raisonnable que charité bien ordonnée commence par soi-même.

Pour chou faut on a karitet (23) Que nuls n'a de l'autre pitet. Et ce est bien voirs, je le grée, Que karités soit ordenée, Que cascuns ayme sen pourfit Plus que l'autrui, et jou pour fit Le tieng bien; car chou est raisons Que cescuns no pourfit faisons. Tant qu'il est siecles et sera Sages est qui se pourvera[753].

Gilles a péché en tous les temps de sa vie; il a longtemps «entendu» aux choses mondaines, à ses aises, aux besognes sécu-

lières. Mais il a toute confiance en la valeur de la contrition.--Il juge bon d'insérer ici, à ce propos, un petit manuel du confesseur: «Comment priestres doit pekeurs absorre». Questions qu'il doit adresser. Conduite à tenir dans le cas où les pénitents lui disent, comme font plusieurs:

«Je ne sai voir dire mon iestre (29) Ne mes peckiés, ce poise my. Et si a bien an et demy Que je ne fui, voir, confiessés... Pour Dieu, sire, voillés me aidier.»

Liste des sept péchés mortels et des dix commandements de Dieu. Il croit rendre service en enregistrant ainsi «de quoy on puet administrer salut d'ame» à ses bons amis. Trop de gens, parmi les lettrés, tiennent closes leurs mains pleines d'utiles enseignements.

L'auteur est couché dans son lit; la vieillesse l'empêche de vaquer aux devoirs des moines, comme il en avait l'habitude, quand sonne la cloche commune. Alors, il pense à ses fautes. Tant de mauvais exemples donnés! Tant de sottises commises, «en pensers, en dis et en fais»!--Longue prière à la Vierge[754].

Il pense sans cesse aux péchés qu'il a faits et à ceux qu'on peut faire. Gourmandise: chacun veut nourrir bien ce corps, qui pourrira dans la terre. Luxure; il y a des gens qui, sur ce chapitre, refusent d'en croire les prêtres, et qui disent:

«De contrester a se nature (58) Che seroit, voir, chose trop dure. Diex est misericors assés... En jovenaice[755] on le fera, En se viellaice on le laira[756]».

Mais comment qualifier ceux qui, prêchant le bien, sont les plus ardents au mal, dont la vie se passe à «prechier, dormir,

querre leur aises, faire tout chou k'est deffendut»?--Orgueil, envie («qui a esté forte en mi»), Gilles espère qu'il en est guéri.--Convoitise, avarice, paresse, vices ordinaires des vieilles gens, colère...; défendez m'en, Seigneur!

Des venieuls[757] qui sont sans nombre, (67) Dous Diex! donnés que ne m'encombre. Pour tous pekiés, je reng me coupe Le main au pis, de cuer, de bouque[758].

* * * * *

Après la _Lamentation_ qui précède, faite par dévotion pour exhorter les pécheurs à la pénitence, l'abbé Gilles se demande, dans une pièce intitulée: _Meditations_, à quoi il pourrait bien «employer son temps». Il traitera, pour l'instruction des gens, du siècle qui court maintenant et du siècle qui fut jadis (un paradis, en comparaison)[759].

* * * * *

De nos jours, les hommes et les femmes de bien sont en proie à la malveillance et à la médisance publiques.

Si un prud'homme va à l'église:

«Ves ke vela grant ypocrite; (82) Es loenges molt se delite!»

Si sa femme l'accompagne:

«Or se va me dame monstrer. Chiertes, mieuls li varoit brouster Ses porées et ses colles[760] Que porter si fais varcolles;[761] Il font tout par ypocresie. Chiertes, moult fols est qui se fie En gens qui font le papelart; Il ne querent voir fors que lart.»

Voici ce qu'on dit des prêtres:

«Chil priestre si dient leurs messes; (83) C'est drois, car c'est par leurs promesses. Ensi vaignent[762] il bien leur vivre Et sont de labourer delivre[763]. Se chou qu'il dient, il fasoient, Les gens trop plus les hone[r]roient... Diex scet qui est boins pelerins, Car il voit les coers enterins.»

Le service divin est souvent empêché par les assistants qui ne font qu'y «bourder», et les curés ne les en reprennent pas assez[764]. Les femmes agissent de même; c'est à l'église qu'elles tiennent leurs parlements: de leurs voisins, de leurs voisines, de leurs valets, de leurs servantes. Quand l'une d'elles va à l'offrande, écoutez-les:

«Qui est la dame la passée? (83) Diex, com or est bien acesmée! Elle montre bien ses denrées Et s'a ciertes moult de pensées. Moult est lie k'on le rewarde; Or rewardés comment se farde.»

Il n'y a, du reste, qu'à dédaigner ces rumeurs. «On a parlé et parlera», nul ne peut faire qu'on ne bavarde sur son compte; il n'en est pas davantage.

* * * * *

Par tous pays, on sert de beaux dits les seigneurs, et les gens de toutes manières, pour égayer les assemblées, dîners et soupers. Mieux vaut, effectivement, en écouter que de boire, de se quereller et de se battre. L'abbé Gilles voudrait bien occuper ses loisirs à en composer, à l'exemple des bons diseurs du temps passé, comme l'auteur du Roman de la Rose, le Renclus [de Molliens], et Jakes Bochet, le Frère Mineur, excellent prédicateur, trouvère habile, qui, au moment de mourir, remit à un de ses amis un bel ouvrage intitulé «Tiaudelait».

Jakes Cent Mars le doit avoir... (88) Je sui ciertains, qui le vera Au lire grant joye avera. Ne sai que nuls en ait coppie....

On peut encore citer, parmi les vivants, le bon Guillaume de Machaut, Philippe de Vitri et son frère, et deux «faiseurs» du Hainaut: Jehans de le Mote, Colart Aubert. Ceux-là savent faire pleurer et rire.

D'autres faiseurs sont il assés (89) Qui leur biaus dis ont amassés Et mis en escrit et en lettre...

L'abbé Gilles fait un retour sur lui-même: il va mourir; il est vieux; lui qui aimait les joyaux, les chevaux et toutes les belles choses qui se voient, il est à peu près aveugle; mais il a encore sens et mémoire. Il est trop tard, cependant, pour qu'il se mette à l'école des «bons faiseurs». Il s'en tiendra à ce qu'il sait et apprendra par la pratique.

Chou que j'ai penset, partirai. (99) Des anchienes choses dirai, De chou k'ai veüt et sceüt.

Il parlera aussi du temps présent, que la grande épimédie récente n'a pas du tout corrigé. On n'ose pas, généralement, dire leur fait aux contemporains: il se permettra des remarques.--Il revient brusquement, en terminant, à l'habitude de médire qu'il a déjà blâmée plus haut. Nul n'en est quitte. Ni les riches ni les pauvres. Du riche

On dist: «Ces gens sont accroissant (102) Leurs tresors et leurs grans rikeces...»

Et du pauvre:

«Chis mechans a le sien perdut. En quoy, biaus Diex? en gloutrenie Ou par mener malveise vie... Pour chou ne l'en doit nuls complaindre.»

* * * * *

Il convient de commencer par la science et les étudiants[765].

Jadis, les écoles regorgeaient d'écoliers pleins de zèle, que leurs parents, «gens de plusieurs estats», y mettaient pour venir à honneur; les prélats en avaient la liste «en leur rôles». Aujourd'hui, comme les bénéfices sont conférés, non pas aux bons clercs, mais à des gentilshommes chasseurs, à des quémandeurs, à des intrigants, les écoliers se découragent et se font rares. De là, la prospérité des écoles qui appartiennent aux Ordres mendiants, où la science, soutien de la foi catholique, trouve asile; les autres «religions»[766] devraient bien en faire autant, conformément aux constitutions du pape Benoit [XII], cet ami éclairé des études[767]. Tout dépend donc de ceux qui ont à distribuer les bénéfices; qu'ils les donnent, non pas à la recommandation de leurs amis ou de leurs amies, mais aux plus méritants. Le clergé serait plus respecté, s'il était plus respectable. On ne verrait plus de ces bénéficiers qui savent surtout vider les pots et dont les additions s'enflent chez les taverniers.

De nos jours, les clercs sont attirés surtout par les sciences lucratives, comme le droit, la médecine. Avocats, physiciens (médecins); ils sont sûrs, en exerçant ces professions, d'avoir de l'argent; et, avec de l'argent, d'être bientôt curés, doyens. On sait assez ce que l'on gagne à soigner les intérêts et la santé des gens. Le physicien, en particulier, qui se fait appeler «mestre»,

S'on li promet argent, il vos visitera. (112) A l'apoticarie connoistre vous fera; Par sen valet boistes assés envoiera; Se bien ne li payés, de tout il ciessera.

Les moines noirs ou de saint Benoit.

Jadis on enrichissait à l'envi les fils de saint Benoit. Pourquoi? Parce que l'on s'émerveillait à bon droit de leur vie âpre et dévote. Maintenant, tout est changé. Les hoirs des donateurs ne songent plus qu'à nous dépouiller; c'est que les mœurs ne sont plus les mêmes:

Humilités de cuer, k'estes vous devenue? (146)

Les principales préoccupations des moines sont maintenant: bons vins, bonnes viandes, beaux habits, et, surtout, des congés.

«Mestier avons[768] del air et parens visiter.» (147)

Leur refuser des congés, c'est, à leur sens, leur faire tort[769].

Li corps est au moustier, li coers est ou markiet[770].

Autres soucis des moines de nos jours: dormir; briguer les dignités conventuelles; se vanter de son lignage; se quereller avec ses frères. Et quelle insolence! Si vous voulez leur imposer les robes noires, à larges manches, en étamine, de la Règle, ils vous répondront:

..... «Vous pués. (152) Ostés nous ces viestures, envoyés les rués; Draps coulourés volons et dras linges bués[771]»[772].

Tout cela, c'est la faute des abbés, absorbés par les soins temporels, trop souvent absents, qui ne donnent pas l'exemple et qui

négligent leurs ouailles[773]. D'autre part leur luxe scandalise les laïques, qui ne se privent point d'en gloser:

«Qui sont cil chevaucheur? Che sont religieus. (159) C'est un abbes de la; c'est un si fais prieus. Rewardés leur grans pompes; sont il delicieus?»

Les élections abbatiales sont devenues une source de scandales. Jadis, on élisait le meilleur, avec le ferme propos de lui obéir. Aujourd'hui, il y a des élections contestées; d'où appels à Reims et à Rome, discordes, procès et ruines. Notre Saint Père Clément [VI], qui fut moine et sait à quoi s'en tenir, a très bien fait de se réserver la nomination des abbés qu'autrefois on avait coutume d'élire.

L'abbé nomme les officiers du monastère: prieur, sous-prieur, prévôt pour le temporel, aumônier, cellérier, trésorier (chargé de la garde des reliques et des archives), infirmier, pitancier, camérier (préposé à la garde-robe), hôtelier (pour les étrangers), rentier, receveurs, etc. On les envie; mais bien à tort; car ces officiers ont la part de Marthe dans l'histoire évangélique; celle de Marie, la plus belle, est réservée aux simples «cloistriers». _Office n'est pas heritages._ Encore est-il trop vrai que les offices sont souvent, de nos jours, prétextes à dispenses et à adoucissements de toutes sortes.

La dignité des cérémonies célébrées dans les couvents de l'Ordre de Saint Benoit a beaucoup diminué. Jadis, on y chantait fort bien:

On chantoit haut et cler par grant devotion; (186) Se cantoit on a trait, faisant pausation...

De nos jours, on psalmodie paresseusement et en empiétant sur les répons:

Aucuns ont boine voix, si n'en voelent user...

Car le vier[774] qui s'ensieut, vont errant commenchier; Che samble, qui les ot, qu'il se voisent tenchier[775]. Dit ont bien le moitiet, ains que puissent laissier A l'autre lés leur vier[776] ne lor vois abassier.

Considérez les Ordres qu'on appelle Mendiants; leurs couvents sont pleins d'étudiants; ils sont seigneurs du monde par leur clergie; ils n'ont pas de rentes comme nous. Ils commencent, cependant, à s'enrichir de nos dépouilles, parce qu'on leur donne sans jamais leur imposer, comme à nous, d'exactions. Mais, des Mendiants, il sera question plus loin.

Malgré tout, l'abbé Gilles a confiance. Benoit XII, prédécesseur de Clément VI, a publié une excellente constitution pour les monastères de moines noirs. On reverra un jour l'âge d'or. «Chou qu'iestre doit, sera.»

* * * * *

Les nonnains.

Dieu, et tout le monde, estime la nonnain «coie», qui ne quitte guère son cloître. D'autant plus fâché l'abbé Gilles est-il d'en savoir tant par les chemins, qui se comportent «comme dames». De nos jours, on entre trop aisément dans leurs maisons, et plus les jeunes que les vieux. Amour en naît. Des messages sont échangés: lettres, tablettes. Et les «trés doulces nonnains» ne songent plus qu'à se parer et à sortir. Elles tourmentent leurs ab-

besses pour obtenir des congés, des permissions; elles en obtiennent, trop aisément. Mais, prenez garde; les gens causent:

Dames religieuses, blankes, noires et toutes, (217) Vous donnés a parler a ches gens, et des doubtes; Car, quand on voit de vous hors de vos lieus les routes[777], Li fol ont tantost dit: «Or rewardés ches gloutes![778]»

Elles devraient filer ou recoudre leurs guimpes à la maison; elles envahissent les boutiques:

S'acateront fins dras pour elles cointoyer[779]; Puis vont a warcoles[780], si les font desployer. Se vont en ces joyauls leur argent employer. Bien sevent ou boin fait aler esbanoyer[781].

Les nonnes de haut parage ont seules, en cela, quelque excuse. Et voici pourquoi:

Dames emparentées ont un pau d'escusanche, Mais que[782] ne fachent mie grande desmesuranche[783]. Par parens d'aucunes li maisons en avanche; En aucuns lieus sur chou vit on en esperanche.

On dit, de nos jours, beaucoup de mal des religieuses, comme de toutes les autres personnes d'Église. La cause, Dieu la connaît; mais certes, il n'en serait pas ainsi si les anciennes mœurs étaient duement observées. Sans doute, tout ce que l'on dit n'est pas vrai; les méchants médisent des meilleurs. Néanmoins, faites attention; soyez prudentes. Ne parlez pas aux hommes en particulier. Méfiez-vous des brebis galeuses qui sont parmi vous, qu'on pourrait prêcher tous les jours, à user une langue d'acier, sans les détourner du monde. Prenez plutôt exemple aux grandes dames qui sont venues chercher la paix dans vos rangs: madame de Va-

lois, sœur du roi de France; la comtesse de Hainaut, mère de deux reines... On les en a, il est vrai, tenues pour «sottes»; mais bienheureux ceux qui renoncent!

Les béguines.

L'abbé Gilles les a peu hantées; il en parle donc par ouï-dire, ce sont des demoiselles «senées», religieuses et sages, de toutes conditions, qui portent habits et manteaux simples, se consacrent à l'éducation des enfants, ou bien ouvrent et filent pour gagner leur vie et qui sont gouvernées, à la manière des nonnains, par des supérieures, d'après une règle jadis sévère.

On dit que les béguinages seraient maintenant en décadence. La sévérité s'est relâchée. Mais il n'y a peut-être pas de mal; l'arc ne peut être toujours tendu:

Je vis en mon enfanche festyer de chistolles[784] (240) Les clers parisyens revenant des escolles, Et que priveement on faisoit des karoles[785]: C'estoit trestout reviaus[786], en riens n'estoient folles.

Faut-il croire, cependant, que les jeunes gens vont visiter ces demoiselles, et qu'il se passe alors des scènes comme celle-ci?

On vient, pour recreer, bien vir ces demisieles. Li tahon[787], en filant et seant sur leurs sielles, Dient: «Vous savés bien espyer les plus belles...

* * * * *

«Dites hardiement, vous serés escoutés; Ja de no souveraine[788] ne serés hors boutés, Et nos boins visiteres[789] sera pau redoubtés. Alés querre les autres et chi vous aroutés.»

* * * * *

Se vienent pluseur gent canter et fiestyer: (241) Adont fait il trop boin d'amourettes prier.

Si vous me volés croire, j'ai moult bien en convent, Desous les warcoles ont souvent l'œil au vent, Et cil jolit vassal les rewardent souvent....

N'en disons pas davantage:

Si je disoie tout, ja seroie tenchiés[790]...

Puissent les béguinages recouvrer leurs bonnes coutumes anciennes!

* * * * *

Les Ordres non rentés, qu'on appelle «Mendiants»: Augustins, Jacobins, Frères Mineurs, etc.

Des fous se plaignent du nombre extraordinaire des Ordres qui ont été successivement fondés:

«Par le plenté de clers tous li siecles empire. (246) Il nous convient wagnier[791], et il ne font fors lire[792].»

Méchantes gens! qui donc vous ferait connaître les vertus et les vices? qui vous administrerait les sacrements? qui vous ramènerait à Dieu?

Les Mendiants sont les derniers venus. Ils ont embrassé d'abord la pauvreté et la science: _Thesaurisate vobis thesauros in celo..._ Mais, maintenant, ils ont des maisons et des églises partout, tandis que les anciens Ordres rentés succombent sous le poids de leurs charges. D'où le mot des séculiers:

«Mendiant se chevissent[793] et li rentet mendient.» (252)

Leur humilité les a exaltés. Ils sont maintenant les mieux en cour près des puissants de la terre (qu'ils gouvernent en qualité de confesseurs) et les plus lettrés des gens d'Église. Mais la fortune est changeante: _Qui stat, videat ne cadat_.

Enflure de science, c'est chose très redoutable; on en devient tout fier, peu aimable. Et rien de si âpre que les parvenus, comme on dit. L'ambition, l'orgueil et l'avidité se sont développés avec le succès chez les Mendiants. Il n'en était pas encore ainsi au temps de la jeunesse de l'auteur.

En ce temps-là, temps béni--au retour de l'expédition d'Aragon (1285),--les églises jouissaient de la tranquillité et de la paix. On mettait les enfants aux écoles pour apprendre:

S'estoit che bielle chose de planté d'escoliers. (263) Il manoient ensanle par loges, par soliers, Enfants de riches hommes et enfants de toiliers. On leur portait leurs coses par chevaus, par colliers.

Il y en avait alors à Paris jusqu'à soixante-seize de Tournai. Les études étaient donc fréquentées, et surtout les plus nobles: philosophie, théologie. Les écoles de Paris étaient noblement parées, l'hiver, de docteurs et de bons clercs de tous les pays:

Clerc vienent as estudes de toutes nations (264) Et en yvier s'asanlent par pluseurs legions. On leur lit et il oent pour leur instructions; En esté s'en retraient moult en leurs regions.

De ceux qui profitaient le mieux, les uns attendaient des bénéfices, qui ne leur étaient pas refusés, les autres entraient en reli-

gion. Les «religions» rentées servaient Dieu dévotement et abondaient en biens temporels.

Que dire des Mendiants?--On ne sait pas qui écoute; soyons prudents, crainte de fâcher; «c'est presumptions de parler sur les sages».--L'abbé Gilles a vu qu'on les envie. N'est-ce pas parce qu'ils ont changé d'allures? Au temps jadis, tout le monde les aimait. Ils passent encore pour très savants; mais on prétend qu'ils ont perdu l'humilité de cœur. Ils n'admettent plus la contradiction, paraît-il:

On dist k'on s'en pierchoit partout es asanlées[794] (270) C'on fait de ces docteurs, pour yestre disputées, Besongnes c'on leur a devant yaus proposées; Leur oppinions voellent sour tous iestre portées.

L'abbé Gilles plaint fort, d'ailleurs, les Mendiants de n'être pas rentés, comme les anciens Ordres. Car «tous leur fondemens est sour volloirs des personnes»; quand ils demandent, ils essuient parfois des refus brutaux. Or, les gens, de nos jours, sont singulièrement «refroidis» et durs à la détente: ils commandent à leurs femmes de ne rien donner. Assurément, les docteurs et les grands maîtres des Mendiants, qui vivent près des seigneurs, leurs prieurs et leurs gardiens ont des «gratuités» et se tirent d'affaire; mais ceux des frères qui mendient vraiment souffrent souvent de disette. On était jadis enchanté de leurs visites; maintenant on les redoute. «Ensi vont anullant partout devotions.»

Il ne sevent fouir, hauver[795], batre, vaner, (280) Ne faire nul mestier, draper, taindre, laver, Ne vignes cultiver, ne tieres ahaner; Mais on dit que savent trop bien les gens taner.

Tout mis en balance, les Mendiants restent une des lumières et des forces de l'Église, «la fleur de Sainte Église». Qu'ils persévèrent à bien faire[796].

* * * * *

Sans avoir l'intention de faire concurrence aux prélats et aux prêcheurs, dont c'est l'office de dénoncer les vices et de reprendre les gens, l'auteur va considérer maintenant les divers états du monde, en suivant toujours sa méthode, qui consiste à comparer le bon vieux temps au présent, sans trop insister sur le présent pour ne pas être «assailli» de tous côtés. Il proteste toutefois qu'il ne parlera pas de la cour de Rome, ni en bien ni en mal; il ne s'en croit point le droit: «Court de Rome mis hors, car elle m'a rentet[797]».

* * * * *

Les rois, les princes et les nobles.

Saint Louis, Charles d'Anjou et le bon roi Philippe, fils de saint Louis, qui fit son devoir en Aragon, agirent toujours du commandement et au gré de la cour de Rome. C'étaient des princes modèles. Si tous les rois chrétiens agissaient comme eux, les choses iraient autrement.

Deux grands malheurs sont arrivés depuis. Le conflit qui s'est élevé entre le roi de France Philippe, «le roy cras», et le comte Gui de Flandre; d'où guerres, trêves, répits, depuis plus de cinquante ans; et ce n'est pas encore fini. La mort de quatre rois de France sans hoirs et la candidature, qui en a été la suite, du roi Édouard d'Angleterre à la couronne de France; ç'a été aussi une cause de guerres, d'exactions et de pillages infinis.

Devoirs des princes: aimer Sainte Église, être affable, maintenir lois et coutumes, assurer la justice, ne rien convoiter sur ses voisins, soutenir marchands et marchandises, fabriquer de la bonne monnaie «si que toute gent rentet et d'eglise puiscent avoir leurs vivres», bien choisir ses délégués, se garder de paroles «volages».--Ce qui suit, qui concerne les ducs, princes, barons et la chevalerie en général, n'est pas moins insignifiant.

L'abbé Gilles regrette en passant le temps où l'«on souloit tournyer, juster et faire fiestes». Occupés par ces amusements, les nobles n'avaient pas tant de loisirs pour tourmenter leurs sujets.

Il est revenu plus tard, dans d'autres pièces séparées de son «registre», sur les rois (II, 126), les princes (II, 128), les chevaliers et les écuyers (II, 130), mais pour ne rien dire de plus.

* * * * *

Le clergé.

Parlons un peu des prélats, pour apaiser les laïcs qui ne seraient pas contents de ce qui est dit d'eux ici.

Jadis, c'étaient des saints. En est-il ainsi aujourd'hui? Au lecteur d'en juger.

Je ne voic, mais j'oc[798] bien souvent parler gent laie... (350)
Se c'est voirs chou qu'il dient, c'est drois k'on s'en esmaie[799].

On dit, entre autres choses, en parlant des évêques:

«Che sont cil qui nous doivent donner ensengnement; Et de chou qu'il nos dient, il font tout autrement.»

Plût à Dieu que les mœurs de notre temps trouvassent, pour les décrire, un autre Reclus de Molliens!

Les doyens et les chanoines prébendés.--Au temps jadis, quand ils portaient des capes, des «tabars[800] lons fourés», et non des habits de couleur, les prébendés vivaient de leurs prébendes, en répandant de larges aumônes aux pauvres gens et aux mendiants qui faisaient queue à leurs portes. Aujourd'hui l'argent ne suffit plus à leurs dépenses: ils se chargent des «besongnes des gens». Et le peuple est fondé à dire:

«Chil signeur, pour waignier, ensi que nous, s'en bargent[801].» (362)

Les curés et les chapelains.--On en a fait, on en fait beaucoup trop. Beaucoup de jeunes, jeunes «de sens et d'âge», pleins d'eux-mêmes, qui tourmentent souvent les autres. Plusieurs «abusent laidement». Les bons curés d'autrefois, clercs «bien doctrinés», se confessaient souvent les uns aux autres, évitaient les femmes, ne disaient jamais qu'une messe par jour, étaient bien vus et faisaient du bien; en ce temps-là, qui n'aurait pas fréquenté l'église de sa paroisse n'aurait pas eu à s'en louer:

En villes, en castiaus, en bours et en cytés, (381) Qui n'antoit Sainte Eglise moult estoit despités.

Aujourd'hui, il y a un prolétariat ecclésiastique; on fait souvent desservir les cures par des prêtres «mercenaires», ignorants des Saintes Écritures, désordonnés en maintien, en habits, que l'on renouvelle constamment. Ces continuelles «permutations» ont bien des inconvénients.--On voit des prêtres, après avoir dit, pour faire de l'argent, jusqu'à trois ou quatre messes dans leur journée, aller boire à la taverne.--La foule de ceux qui

ne sont pas rentés ne pense qu'à gagner sa vie et se plaint de sa misère:

Trestout dient d'acort: «Nous avons trop de cuyvres[802]. (378) Nous ne demandons riens fors seulement nos vivres. Honte seroit de vendre nos coses et nos livres. Ou no face nos biens, ainsi k'on sieut, delivres,

Ou no laist, se c'est boin, no chevance trouver... Ou siervice de Dieu nous yrons esprouver.

Trestout no convient vivre, qui sommes ordenet...

Nous prenderons anueus[803], se dirons souvent messes; Noue serons bien payés, se tenrons nos promesses. A curés aiderons et orons des confiesses; Nous absorons de tout par parolles expresses.

Ainsi nous chavirons[804] et mieuls atenderons Tant que de benefisses pourveüt nous serons, Et avoec les curés haut et cler canterons; Les siervices[805] divins faire leur ayderons.

Les boines gens aront de messes grant plentet; De faire des anueus seront entalentet; Nos vivres arons la tout a no volentet. De chou no chavirons ainsi que li rentet.»

L'abbé Gilles reconnaît que ces prêtres non pourvus sont en droit, pour vivre, de «prendre un anuel»; mais pas plus d'un, sans permission; et il déplore que bien des prélats se désintéressent de toute surveillance à cet égard, sous prétexte qu'ils sont impuissants à persuader leurs clercs d'«en laisser». Jadis les «pactions pour messes» étaient totalement inconnues.

Il est fort à craindre que la foi vacille, à la fin, si les mauvaises coutumes nouvelles ne sont pas ôtées. «Li maintiens des fols priestres ceste cose fera», à moins que Dieu n'y pourvoie.

Il y a, de plus, la question des mœurs. La luxure est évidemment le péché le plus répandu. Or, les laïques ont l'œil ouvert là-dessus. Il importe, d'autant plus, de prendre garde. _Si non caste, tamen caute._

S'on faisoit chou k'on fait au mains priveement (369) Et k'on se maintenoit plus atempreement On poroit tout passer trop plus legierement. Mais on fait trestout trop abandonneement.

Clergiés se doit warder pour les lays naitement: (383) S'on fait aucune cose, che soit secreement[806]...

C'est une fâcheuse habitude des curés et des chapelains d'avoir, pour valets, des filles. On en murmure; c'est un usage à supprimer:

Chis fais fait les vertus trestoutes obscurer. (II, 143) Masculin, feminin ensanle[807] font plurer.

Le siècle.

Au temps jadis--l'abbé Gilles aime à s'en souvenir durant ses insomnies--les princes et les seigneurs étaient contents de leurs possessions; les marchands prospéraient; l'Église était honorée; les rois faisaient des croisades outre-mer; tout le monde était à son aise. Encore au temps de l'expédition d'Aragon (dont l'abbé vit le retour) la monnaie d'argent était bonne; on voyait courir peu de florins; on portait des habits honnêtes; c'étaient des fêtes continuelles; pas de guerres, point de tempêtes. «Des doleurs k'on voit ore petit adont estoient».

Aujourd'hui les princes sont «bobanciers» et appauvrissent leurs sujets en les visitant trop souvent; quand ils lèvent des «prêts», on n'en peut rien ravoir; ils acceptent que les braconniers, convaincus d'avoir pêché dans leurs viviers, se rachètent, s'ils sont à leur aise, et font pendre les pauvres; ils s'entourent de conseillers dont la vénalité est proverbiale. Ces hommes de rien, élevés tout d'un coup si haut par la faveur des princes, étaient un perpétuel sujet de réflexions pour l'auteur[808]:

C'est de ches gens k'on voit de bas en haut venir, (II, 22) Comment ches grans estas il sevent maintenir. Familles, compagnies voellent grandes tenir; A paines poent gens leur grandeur soustenir.

Quant aux femmes, elles s'habillaient jadis chacune suivant sa condition, honoraient leurs maris, élevaient bien leurs enfants, allaient le dimanche à l'église (leurs enfants devant elles), écoutaient les sermons. C'était le bon temps des «moulekins», des cols blancs, des surcots à manches pendantes, des chaperons de drap ou de soie. Elles refusaient la compagnie des hommes. Ceux-ci n'osaient pas faire d'avances aux filles bien nées; et s'ils l'osaient, elles répondaient aussitôt:

.....«Nos sommes (28) Filles des boines gens; cure n'avons des hommes.»

On ne pensait pas, alors, pour ses filles, à de grands mariages. Les mariages se faisaient tout simplement «par boin los, par argent», entra familles du même monde. Une femme n'avait pas plus de trois costumes: un pour les noces et les «haus jours»; le second pour les dimanches et fêtes; le troisième pour la vie courante. Les filles n'avaient point d'autre pensée que de ressembler

à leur mère ou à leur aïeule. Souliers étroits à lacets et manches boutonnées[809] étaient l'apanage des femmes légères; les femmes honnêtes avaient des «dorelos» (rubans) et non pas des boutons, et des manches cousues. Elles se ceignaient haut sous les seins, portaient des joyaux pendants à leurs ceintures et ornaient leurs cottes de pièces rapportées. Les unes avaient leurs tresses enroulées autour de la tête; les autres se faisaient couper ou raser la chevelure. Point de «hauchaites» ni de faux cheveux. Il y a toujours eu, du reste, des belles et des laides, des sages et des folles.--Mais aujourd'hui! Il paraît que le maintien des femmes et les «adinventions» nouvelles qui se multiplient sans cesse sont quelque chose d'effrayant. L'abbé est aveugle; on l'en a informé.

Tout chou ke femmes voellent, marcheant tantost vendent: (32) Robes, caperons, pliches[810], pour monstre faire pendent. Li baron, li parent de riens ne les reprendent; A leur filles les meres les quointises aprendent.

Aujourd'hui les femmes ont des cornes, comme des vaches, pour aller aux fêtes et aux caroles[811]. Elles ont des petits chiens et des lapins privés. Elles se fardent. On disait naguère: _Tost est belle leviée_; elles passent toute la matinée à s'épingler. Elles étalent leur gorge[812]... On dirait des reines...

Les femmes de nos jours ne sont pas habituées à s'entendre ainsi réprouver. Les Frères Prêcheurs, par exemple, ne peuvent pas se permettre impunément d'être si sévères dans leurs sermons: les femmes les prendraient à partie: «Parlez des hommes, s'il vous plaît; n'oubliez pas que vous vivez de nos aumônes.» Les autres prédicateurs sont exposés à d'autres coups droits; on mur-

mure: «Ils prêchent pour avoir des bénéfices; ils ne font pas ce qu'ils disent.»

«Il fachent chou qu'il dient, nous nous amenderons (40) Et des visces qu'il praichent moult bien nous warderons, Haus parlers n'i vaut riens: chou qu'il font, nous ferons.»

Les hommes ne sont pas plus sages. Ils se plaisent aussi aux sots habits, courts, étroits, découpés[817]:

On voit le fons des braies; c'est grant desordenanche. (46)

Ils disent: «L'amour a dames et la mort a chevaus!».--Hélas, tout va mal; les monnaies sont mauvaises; tout est cher; comment en serait-il autrement? Les guerres et les mortalités récentes n'ont rien changé aux habitudes.

Des princes.--Les impôts n'ont jamais été si lourds. Les princes de ce temps font tant de «levées» que le service de Dieu faut en plusieurs pays. Chacun se plaint et dit qu'on lui prend ce qu'il a.

Pluseur vendent le leur; je tieng qu'il font[818] savoir[819]. (55)

Des marchands.--Le bon abbé n'a que des éloges à faire d'eux, s'ils sont loyaux. Leur métier est pénible: s'aventurer par terre et par mer, aller aux fêtes et aux foires, se tenir au courant de la valeur des denrées, des bons vents et des bonnes ventes. Mais ils rendent de grands services: pas de pays qui se suffise; les marchands sont les intermédiaires indispensables. «Quand marchandise faut», tout le monde s'en ressent. Il est vrai que, «quand on wagne bien», les ouvriers deviennent insolents; ils veulent alors

travailler peu, vivre largement; ils font des «assanlées»[820], d'où des dissensions…

De tous en général.--L'auteur s'excuse ici de ne point poursuivre l'énumération des «états» de la société.

De tout en general dirai dorenavant. (60)

Un désordre inexprimable règne dans cette partie de son œuvre[821].

Le diable est un apothicaire qui a, dans sa boutique, quantité de boîtes d'épices, de confitures et de venins: ce sont les «plaisanches» des péchés et les péchés eux-mêmes. Il a répandu surtout, dans le monde tel qu'il est, le contenu de trois de ses boîtes, celles qui sont étiquetées Orgueil, Envie, Convoitise. Voyez les collèges «qui font elections», depuis celui des cardinaux jusqu'aux plus modestes; ils sont singulièrement saupoudrés de ces trois produits.

Convoitise. L'abbé en voit des symptômes certains dans les continuels changements de la valeur des monnaies et dans la prospérité des changeurs, usuriers, marchands du pape, qui s'enrichissent, achètent des «heritages»[822].

Ire. Elle règne dans les tavernes, où l'on se bat pour ne pas payer les écots; dans les fêtes et les assemblées. Il y a aussi les femmes qui font combattre leurs maris et leurs amis pour avoir la préséance à l'église.

Paresse. Vice de gens d'église qui, plus que le moutier, aiment leurs aises, faire la grasse matinée, se faire saigner et ventouser. Les laïques n'en sont pas exempts[823]; jeunes gens vigoureux, qui attendent avec impatience le signal de la fin des tra-

vaux: «Quite, quite!»; ouvriers agricoles qui désespèrent leurs maîtres par leur mollesse et leur insolence:

S'on les tence, tantost ont un parler poignant. (82)

Les valets, bergers et charruyers ont maintenant la prétention de prendre des congés avant le terme et de ne rien faire les dimanches et fêtes:

Par fiestes, par dimanches, doivent aisier leurs biestes; (83)
Or les laissent: se vont esbanyer es fiestes.

S'on leur blasme, tantost en mainent grans tempiestes. Deporter les convient, car trop ont frankes tiestes[824].

C'est comme les «meschines» ou servantes: paresseuses, «vanteresses», répondeuses; on n'a plus l'habitude de les commander, il les faut prier; elles gagnent leur salaire en allant bavarder chez les voisines. On a bien du mal, de nos jours, avec les «maisnies» (la domesticité): plusieurs sont «dangereux» de boire, de manger; cependant, bien des gens préfèrent tout supporter plutôt que de changer leur personnel:

Moult de gens sont honteus de mesnies cangier[825]. A parler bielement les convient[826] et blangier[827]... Leur maniere souffrir convient et leur dangier[828].

Cultivateurs, vignerons, disent: «Meisnies tout emportent»; et leurs amis leur conseillent d'abandonner les terres qu'ils ont prises à cens: plus de profit à la culture[830].

Les autres ouvriers, ceux des villes, c'est la même chose. Ce sujet tient fort au cœur de l'abbé Gilles, qui a, «par lonc temps, assanlé ses pensées» sur ce point. Abstenez-vous, autant que

possible, de «faire faire ouvrages» nouveaux; contentez-vous de ce qui existe, si vieux que ce soit; car les ouvriers de nos jours sont trop exigeants, trop peu consciencieux:

Chil ouvrier par journées ne font que longarder; (84) Par froit font pau d'ouvrage, par caut vont cuffarder.[831]

Il faut être continuellement sur leur dos:

Y estre convient sour yaus pour l'oevre rewarder, Car, s'il ne sont kaciet, d'ouvrer vont tost tarder.

L'abbé avait, sans doute, fait bâtir; et il avait gardé de cette expérience un très mauvais souvenir:

C'est uns drois paradis d'ouvriers a chiere lie. (85) Mais c'est uns drois infiers[832] et droite dierverie[833] Quant precheus[834] sour les boins voellent monstrer maistrie. A chiaus qui font ouvrer moult souvent en anuie.

Gloutenie et luxure. On ne voit partout, de nos jours, que compagnies d'hommes et de femmes qui s'assemblent pour chanter, festoyer, caroler et «treskier» à grands frais. L'abbé l'«accorderait» bien, si c'était sans péché, car, «par nature», jeunes gens font chiere lie. Jadis, pour huit personnes, deux chapons suffisaient, avec trois ou quatre «los» de vin qu'on faisait venir de la taverne; et le principal plaisir de ces réunions, c'était la conversation. Maintenant, on s'engouffre à la taverne, sans aller à la messe, pour s'emplir démesurément la panse.--Il est bon de faire des assemblées de parents et d'amis, et des «mangiers sollempneus» en certaines circonstances, quand on est à son aise; car, c'est le moyen de donner une idée de sa fortune. Mais ces pauvres

diables, qui n'ont que ce qu'ils gagnent et qui n'épargnent rien lorsqu'ils sont ensemble, font pitié.

L'ivrognerie est un sale vice. L'ivrogne se bat au cabaret et bat sa femme à la maison, engage tout ce qu'il a au tavernier, n'a plus de cœur à l'ouvrage. Il invite tout le monde:

Un los, ne deus, ne trois, sachiés, ne souffist mie; (92) A tous chiaus qui sourvienent font toudis compagnie Et qui plus en poet boire, c'est grans chevalerie.

Luxure, qui naît de Gloutenie. Cette matière est traitée fort au long, mais presque exclusivement d'après la Bible. L'abbé a entendu dire, toutefois, que ce vice prévaut plus que jamais. Il en blâme surtout les hommes:

Se chil homme partout femmes en pais laisçoient (110) Et d'elles poursiewir delaiscier se volloient, De ches requestes foles faire se deportoient, Honneurs et pucelages fames mieuls warderoient.

Or sont aucunes frailes et ont les coers volages; Se pensent de ches hommes avoir grans avantages. Se leur cange li coers, li sens et li corages Et s'accordent pluseurs au fait sans mariages.

Il répète, à ce propos, qu'il faudrait au moins se cacher: _Caute, si non caste_.

Chou k'on faisoit jadis, c'estoit priveement, Mais on fait ore trop abandoneement. Non pour cant peckiés fait, sachiés, celeement Est de Dieus pardonnés plus tost chiertainement[835].

L'abbé entend dire que, maintenant, on aime mieux avoir femmes «en songnetages»[836] que de les épouser; si c'est vrai,

c'est bien fâcheux. Et quel péril d'avoir des enfants du sexe féminin! Jadis les filles se mariaient déjà grandes, «toutes faites»; aujourd'hui les hommes les veulent très jeunes. On donnait «par raison» du sien aux mariages; aujourd'hui on se ruine pour avoir des femmes de haut lignage.--La mortalité de 1349 n'a fait réfléchir personne[837]; cet avertissement terrible est resté, jusqu'à présent, inutile.

La revue des «états du monde» prend fin par des exhortations et des prières.

* * * * *

Dans la dernière partie de son «registre», l'abbé Gilles suppose que les dames et les hommes de Tournai, qui ont eu connaissance de ce qu'il a écrit sur leur compte, s'en plaignent et réclament des explications:

«Dans abbes[838], vous avés registret moult de coses...» 170

«Dans abbes»[839] disent les dames, vous avez très bien parlé du clergé, des vertus et des vices, mais vous nous avez trop maltraitées. Si nous nous habillons bien, c'est, filles, pour trouver des maris; femmes, pour plaire à nos hommes...

L'abbé en doute.--Vous, nous trouvez trop élégantes, trop «cornues», trop hardies, trop ajustées; c'est que vous avez vieilli:

«Souviegne vous, biaus sire, de vo temps de jadis; (176) Vous fustes reveleus[840], or iestes affadis...»

L'abbé répliquera, si on l'attaque.--«Dans abbes», vous voulez opérer des miracles: vous voulez nous faire taire; nous vous donnerons chacune, si vous y réussissez, une paire de gants blancs.

Comment! hommes parront[841] et femmes se tairoyent! (177)

L'abbé n'y a jamais pensé.--«Dans abbes», vous voulez que nous nous tenions tranquilles. Et qui ferait partout, beau sire, fêtes et joie? On dit que compagnies ne valent rien sans femmes. Si nous n'avions pas de parures, on nous huerait.

L'abbé n'espère guère qu'elles se corrigeront; il se tait: il aurait trop à répondre.--«Dans abbes», prenez garde de radoter. Si vous êtes prud'homme, nous sommes «preudes femmes». Parlez de vos nonnains: «Vous savés par oïr s'elles sont amoureuses»...

L'abbé demande si les dames ont encore quelque chose dans leur sac.--«Dans abbes, ch'est voirs; nous aimons homme, che nos donne nature». Mais en tout bien tout honneur. Honte aux hommes et aux femmes qui font métier de débauche!

L'abbé n'aurait pas osé aller si loin; s'il a tant parlé, c'est qu'il a souci du salut des âmes.--«Dans abbés», nous ne pouvons rien changer à nos habitudes:

«Hommes le font pour nous, pour eaus nous le faisons; (190) Nos maris, nos parens moult bien en apaisons. Jovenesse ferons tant qu'il en iert saisons. Se voisent[842] vielles gens croupir en leur maisons.

L'abbé reconnaît qu'il y a des sages et des folles; mais, ce qui l'indigne, c'est que les femmes du commun aient adopté les façons des grandes dames. Entre nous, bonnes dames et bonnes demoiselles, ce que j'en ai dit, c'est pour ces «soterielles», ces «garcettes», ces servantes, qui veulent avoir, comme les riches,

«sorleriaus[843] sans caucettes», et caroler par les rues au son du tambour.

La se monstrent as hommes jolyes et parées, (193) Se rewardent lesquelles monstrent mieuls leur denrées. Se sont mesdemisieles accolées, tastées, Se dient: «Ch'est tous siecles; pour chou fumes nous nées»...

Norir vos convenra, meschans, vos bastardiaus[844].

«Dans abbes», que faire? Nous sommes trop tentées; nul ne se souciera de nous si nous n'avons ni avoir ni parure.

L'abbé invoque Notre-Dame.--«Dans abbes», persuadez d'abord les hommes; car il nous faut leur obéir.

L'abbé a le dernier mot; il en profite pour proposer l'exemple de la Sainte Vierge et répéter une fois de plus ce qu'il a déjà dit cent fois.

* * * * *

C'est le tour des hommes.

«Dans abbes», nous venons apprendre à votre école. Nos femmes nous assourdissent de leur «haut parler», à table et au lit. Un conseil, s'il vous plaît.--Dieu seul, dit l'abbé, peut empêcher les femmes de parler. Vous venez vous plaindre d'elles; mais elles, elles ont aussi des griefs contre vous.

«Dans abbes», nos femmes veulent tout faire à leur volonté; on ne peut les apaiser; si on les bat, elles font leurs paquets pour s'en aller. Les bonnes femmes «se vouent» ou font des vœux quand leur mari est malade ou va «en ost banie»[845]; mais les autres profitent de ces circonstances-là pour cancaner avec les

voisines.--Messieurs, dit l'abbé, il me semble que ceux d'entre vous qui vont à l'étranger tiennent peu de compte de leurs femmes; ils les laissent chargées d'enfants et de dettes, et en proie aux maquerelles. Au retour, quand on les informe de ce qui est arrivé en leur absence, ils ne sont pas contents et battent les malheureuses. D'autres, parmi vous, sont piliers de tavernes. «Se femmes se meffont, ch'est tout par leur maris».

«Dans abbes», elles vous en ont conté. «Moult tost seriés dechiut de femmes, biaus preudom»!--On parle, répond l'abbé, de la cointise (coquetterie) des femmes. C'est votre faute. Elles ont trop à se défendre, étant si souvent «requises» par vous. C'est votre devoir d'enseigner les femmes et de leur donner l'exemple; or, vous êtes les premiers à tourner le dos au bon vieux temps.

* * * * *

Paraissent enfin les «compagnons»[846] qui avaient coutume de visiter l'abbé Gilles pour le réconforter, comme Job, dans son malheur, quand il était aveugle. Ils buvaient ensemble du meilleur. Ils entendaient volontiers «sonner canchons et instrumens». Maintenant que l'abbé est guéri[847], _Boins usages_, comme on dit, _doit iestre maintenus_.

CAMPION[848] parle pour ses compagnons. «Dans abbes», lorsque vous ne voyiez, vous aimiez notre compagnie et vous nous faisiez chiere lie, largement. Nous louons Dieu de la grâce qu'il vous a faite, mais il nous déplaît de ne plus avoir de vos nouvelles. Les compagnons ne souffriront pas que vous viviez ainsi tout seul; vous tomberiez en mélancolie. Vous fûtes chancelier du prince de la Gale, ne l'oubliez point.

Li siecle ne vault riens, dans abbes, soyés aise. (262) Pour cose qu'il aviegne sages ne se mesaise. Boins vins, boine viande, compagnies apaise...

Campion, beau doux sire, dit l'abbé, ma chambre vous est ouverte. Les compagnons seront encore les bienvenus à partager ce «fort vin sans temprer» que j'aimais à boire quand je n'y voyais plus. Si ce n'est que je dois suivre un régime (m'abstenir d'ail, d'oignons, d'airuns et de vin pur), je n'ai pas changé. Vous me trouverez toujours fidèle au prince de la Gale.

CAMPION. «Dans abbes», nous avons étudié vos écrits. Quand vous étiez aveugle, vous n'avez pas perdu votre temps. Mais, croyez-nous, en voilà assez. Les femmes ne sont pas contentes de vous. «Dire voir fait souvent moult petit d'avantages.»

Merci du conseil, dit l'abbé. Il est vrai que je me suis beaucoup peiné, pendant ma maladie, de «faire des registres»; je pensais sans cesse, nuit et jour, aux états du monde... Certes, y voir clair est noble chose: quand on a ses yeux, on voit ce que Dieu a fait. Mais quand je fus «illuminé» de nouveau, j'ai _vu_ des choses fort attristantes: la disparition des anciens usages, la décadence des Ordres, la servitude de l'Église, les costumes collants et courts des pauvres comme des puissants, plus de différences entre les maîtresses et les servantes, des enfants qui jurent par le sang et les boyaux, de mauvaises monnaies, la cherté de tout, des habits à boutons, des bourses et des courroies argentées, etc., etc.

Or visités vo peule[849], dous Diux, quand vous plaira. (278) Vos vés tout; se savés quand li poins en sera.

INDEX

DES NOMS PROPRES

Abélard, X.

Adam d'Hereford, 4.

Aelis (Bele), 130.

Aiguillon, 171.

Aimeri de Narbonne, 264.

Aimes de Marigni, 45.

Alain de Lille, XI, 228.

Alexis Comnène, 83.

Alfonse, roi d'Aragon, 30, 44.

Albigeois, 108, 115, 121.

Alexandre de Stavenby, évêque de Lichfield, 91.

Allemagne, 43, 254, 269.

Allemands, 43, 120.

Amanieu de Sescas, 180, 338.

Amauri, roi de Syrie, 30, 44.

Amenjart (Dame), 170.

Amiens, 114.

Amis, 20.

Andely (Le Vieil), 284.

André le Chapelain, 182.

Angers, 98.

Angleterre, 105, 106.

Angoulême, 171.

Anseri de Montréal, 46.

Antioche, 61.

Aragon (L'expédition d'), 328.

Aristote, 65, 237, 293.

Arles, 31, 41.

Artur, 172.

Aspremont (Les dames d'), 156.

Astralabe, X.

Augustin (Saint), 130.

Autun (L'évêque d'), 71.

Babelée (La), 258.

Balian, fils de Philippe de Novare, 186.

---- d'Ibelin, 186.

Barral de Marseille, 44.

Barthélemi de Vendôme, 14.

Baudas (Le savetier de), 145.

Baudouin (L'Empereur), 74, 84.

---- de Condé, 114.

---- de Hainaut, 46.

---- de Renenghe, 271.

Beaujeu (Ceux de), 45.

Behaingne [Bohême], 269.

Belissant, 20.

Benoit (Saint), 130, 320.

---- XII, 319, 321, 323.

---- Caëtani, 250.

Bernard (Saint), 115.

---- d'Argentau, 75.

---- d'Armagnac, 45.

---- de Morlas, XI.

---- de Saint-Valery, 45.

Bertremiels (Dans), le Reclus de Molliens, 114.

Berzé-le-Châtel, 72.

Blanc-Essay, 4.

Bologne, 65, 120.

Boniface VIII, 304.

---- de Montferrat, 74, 84.

Boulogne-sur-Mer, 227 et s.

Boulongnete, 243.

Boulonnais (La coutume du), 265.

Bourbon (Ceux de), 145.

Bourgogne, 41, 57, 71, 121.

Brabançons, 9.

Bretons, 248.

Broyes (Ceux de), 45.

Cambrai, 272, 327.

Campion, de Tournai, 352, 353.

Caton, IX, 269.

Césaire (Saint), 213.

César, 173.

Chaillou (R.), 288 et s.

---- de Pesstain, 288 et s.

Champagne, 121.

Chaperons blancs du Forez, 33, 60.

Chardri, VII, XIV, 106, 199.

Charles V, 114, 290.

---- d'Anjou, 300, 331.

Chartreux, 31, 55, 82.

Chrétien de Troyes, 159.

Christine de Pisan, 230.

Chypre, 186.

Citeaux, 53, 71, 150.

Clairvaux, 31, 53.

Clément V, 278, 294.

---- VI, 322, 323.

Clerembaut de Chappes, 46.

Clermont (Le comte de), 44.

---- en-Bassigni (Ceux de), 45.

Cluni, 31, 38, 58, 74, 82.

Colart Aubert, 318.

Comains, 81.

Conrad de Montferrat, 45.

Constantinople, 73, 83, 120.

Convers de Saint-Antoine, 32 et s., 61 et suiv.

Courtin (Le chien), 131.

Dalmase de Sercey, 74.

Damalioc, 9.

Damette d'Hereford, 4, 27.

Damiette, 108, 186.

Dampierre, 264.

Danemark, 121.

Daude de Pradas, IX.

Durant Chapuis, 33, 60.

Écosse, 61, 121.

Édouard, roi d'Angleterre, 331.

Égypte, 108, 210.

Enguerran de Marigni, 304, 337.

Ernoul de Beaurain, 275.

Espagne, 18.

Estienne de Bourgogne, 45.

---- de Fougères, 1 et s.

---- du Mont-Saint-Jean, 45.

Eudes le Champenois, 46.

Eustache d'Aix, 270.

Farien, 198.

Fineposterne, 121.

Flandre, 121.

Flavigni (Ceux de), 45.

Folquet de Romans, 39, 75, 77.

Français, 108, 121.

France, 18, 41, 57, 107, 154, 247, 301, 303, 304.

Francesco da Barberino, XIII, 45, 188.

«François de Rues», 286.

Frédéric Barberousse, 30, 43.

---- II, 76, 135.

Frise, 121.

Gale (Les compagnons de la), 351, 352.

Gari lo Bru, 161, 174.

Garmaise (Worms), 18.

Gaucher de Salins, 45.

Gautier de Berzé, 72.

---- de Château-Thierry, 224.

---- de Coinci, 211.

---- de Renenghe, 271.

---- de Saint-Denis, 73.

Gemme (Sainte), 12.

Genève (Le comte de), 45.

Geoffroi, V. Jofroi.

Gervais de Pont-Arcy, 284.

---- du Bus, 279 et s.

Gilles, abbé du Mont-Saint-Jean lès-Thérouanne, 275.

---- Braffe, 312.

---- de Rome, 195.

---- de Warnave, 304.

Gilles li Muisis, 113, 277, 305 et s.

Girard, abbé de Pontigni, 55.

---- de Vienne [et Mâcon], 36, 44.

Gobert d'Aspremont, 46.

Grandmont (Ordre de), 32, 56 et s.

Grèce, 120.

Grecs, 47, 84.

Grégoire X, 225, 232.

Gui de Flandre, 331.

Gui de Livri, 284.

---- de Mori, 248, 256.

---- de Parai, 34, 55.

---- de Thil-Châtel, 46.

Guiard de Laon, 327.

Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, 153.

---- de Beaujeu, X.

Guigues de Forez, 71.

Guillaume de Chalon, 33, 45.

---- de Licques, prévôt d'Aire, 272.

---- de Machaut, 318.

---- de Mâcon, évêque d'Amiens, 226, 249.

---- de Mandeville, 44.

---- de Mello, 45.

---- de Montferrat, 76.

---- de Roie, XVII.

---- de Vienne, 36.

---- Durand, 125.

---- le Clerc de Normandie, 89 et s.

---- le Gros de Marseille, 45.

---- Péraut, VI.

---- Tyrel de Poix, 153 et s.

Guiot de Provins, 30 et s.

Hainaut (La comtesse de), 325.

Hélinant de Froidmont, 117, 122, 129, 212.

Henri II, roi d'Angleterre, 1 et suiv., 10, 30, 43.

Henri (Li jones cuens), 44.

---- de Bar, 46.

---- de Champagne, 44.

Hervé de Donzi, 46.

Hildebert de Lavardin, IX.

Hollande, 121.

Honorius III, 35.

Hospitaliers, 60, 74, 81.

Hues du Chastel, 45.

---- Tyrel de Poix, 153 et s.

Hugues de Berzé, 38, 69 et s.

---- de Brienne, 186.

Hugues de Fouilloi, XI.

---- de Saint-Denis, 73.

---- de Saint-Pol, 46.

Innocent III, 34, 90, 91.

Inquisition, 212.

Isaac l'Ange, 83.

Jacquemard Gelée, 273.

«Jacques», 39, 88.

----, archidiacre de Thérouanne, 270.

Jacques Bochet, 307, 317.

---- d'Amiens, 176, 327.

---- de Boulogne, évêque de Thérouanne, 222, 226, 250, 270.

---- d'Étaples, 275.

Jakes Cent Mars, 317.

Jehan ou Jean XXII, 305.

---- Chaillou, 290.

---- de Bruges, 156.

---- de Condé, 114, 170, 187, 330.

---- de Corbie, 271.

---- d'Ibelin, seigneur de Baruth, 185.

---- de Meence, 352.

---- de le Mote, 318.

---- de Ligny, 274.

---- de Meun, 228, 231, 280.

---- de Salisbury, 7.

---- de Vassogne, 227, 270.

---- Dupin, V.

---- du Temple, 284.

---- le Fèvre, 229.

---- Maillart, 290.

Jérusalem, 31, 60, 109; (le roi de), 203.

Jofroi de Bretagne, 44.

---- de Condé, 45.

---- de Joinville, 46, 188.

---- de la Chapele, 154, 155.

---- de Mâcon, 36, 44.

---- de Pons, 46.

---- de Villehardouin, 71.

Jonas, 85.

Juifs, 112.

Juvénal, 22.

Kenilworth en Warwickshire, 92.

«Kyot», 36.

La Fère-sur-Oise (Le chanoine de), 113.

Lanbague, 198.

Lancelot, 198.

Lambert li Tors, 7.

La Tour-Landry (Le chevalier de), XII, 195, 209, 339, 340.

Lendit (Le), 243.

Lombardie, 76.

Lombards, 120, 122.

Londres, 153.

Lorraine (Le duc de), 45.

Louis VII, 30, 43.

---- VIII, 95.

---- IX, 116, 155, 300, 331.

Lyon (Concile œcuménique de), 224, 272.

Mâcon (Le comte de), 35.

Mahieu (_Matheolus_), 223 et s.

---- de Beaurémi, 271.

Map (Walter), XII, 169.

Marbode, 22.

Marco Polo, 145.

Marie Périblepte (Le monastère de), 74.

Martin, évêque de Braga, IX.

Martin le Franc, prévôt de Lausanne, 230.

Matfre Ermengau, 64.

Maurice de Craon, 45.

---- de Sully, 90, 111.

Mayence, 30, 43.

Merlin, 145.

Miles de Châlons, 46.

Moïse, 131.

Molliens-Vidame, 114.

Mongeu (Les monts de), 240.

Montferrat (Le marquis de), 75. V. Boniface, Conrad, Guillaume.

Montmartre, 324.

Montpellier, 31, 68.

Montreuil, 240, 275.

Mont Saint-Michel, 4.

Murzuphle, 83.

Nicaise de Fauquembergue, 222, 275.

Nicolas IV, 227.

Normandie, 106; (le duc de), 171.

Noyers (Ceux de), 45.

Oisi (Ceux d'), 45.

Olive de Belleville, dame de la Galonnière, 217.

Orguen, 12, 26.

Orhan, 12, 26.

Orléans, 270, 275.

Otton IV, 43.

Paris, 121, 172, 213, 224, 243, 249, 252, 254, 305, 324, 329.

Perrette, femme de Mahieu, 225 et s.

Perse, 54.

Philippe II Auguste, 93, 116.

---- III le Hardi, 285, 331.

---- IV le Bel, 285, 292, 304, 331.

---- d'Alsace, 44.

---- de Novare, 184 et s.

---- de Souabe, 43.

---- de Vitri, 318.

Pierre, X.

---- doyen de Saint-Martin de Tours, 228.

---- Chappe, 186.

---- de Courtenai, 46.

---- de Saint-Cloud, 7.

---- le Chantre, XII.

---- le Peintre, chanoine de Saint-Omer, 240.

Pise, 18.

Poix (Les bourgeois de), 155.

Pons de Bussières, 74.

Porus, 172.

Pouille, 120.

Prémontré, 34, 58.

Raimond, évêque de Toulouse, 322.

---- d'Anjou en Dauphiné, XIII, 45.

---- de Toulouse, 44.

---- Bérenger de Provence, 44.

Rainier Cappocci, 55.

Raol (Sire), 90, 91.

Raoul de Couci, 45.

---- de Fougères, 9, 45.

---- de Houdan, XI.

---- de Mauléon, 45.

Raoul de Tabarie, 186.

---- le Petit, 277.

Reims, 273, 322.

Renaut de Mousson, 44.

---- de Nevers, 45.

Ressons-sur-le-Matz, 229.

Richard Cœur de Lion, 31, 44.

---- de Fournival, 229.

Richeut, 24.

Robert d'Arbrissel, 12.

---- de Blois, 153 et s.

---- de Ho, 180, 187, 209, 326.

---- de Sablé, 45.

---- de Sorbon, 212.

---- de Torigni, I

Robert Goyon, 4.

---- le Bougre, 212.

---- le Moiste, 226.

Rome, 47 et s., 58, 81, 107, 120, 292, 322, 331.

Rostang de Cluni, 74.

Rotrou du Perche, 46.

Rutebeuf, 51, 324, 327, 330.

Saint-Antoine de Viennois. V. Convers.

---- Augustin (Les chanoines de), 31, 58.

---- Benoit le Bestourné, à Paris, 298.

----Fuscien au Bois, 114.

---- Jacques de Compostelle, 121.

---- Jean au Vieil-Andely, 284.

---- Martin de Tournai, 305.

---- ---- d'Ypres, 226.

---- Maur près Paris, 243.

---- Omer (Le châtelain de), 45.

Sainte Chapelle (La) à Paris, 243.

Sainte Marie au Bois de Ruisseauville, 226, 274.

Salerne, 121.

Salonique, 34, 68, 76.

Sarrasins, 101, 163.

Saxons, 120.

Simon, 97.

Sordello, 161.

Syrie, 59, 76, 186.

Templiers, 32, 59, 60, 74, 81, 294, 299.

Ternois, 274.

Théodore-Ange Comnène, 77.

Thérouanne, 223 et s.

Thibaut, roi de Navarre, 155.

---- de Blois et de Chartres, 44.

Thomas de Cantorbéry (Saint), 115, 121, 126.

Tierri de Forbach, 156.

Tiois, 43.

Tommasino di Cerclaria, XIII.

Toscane, 120.

Toulousains, 108.

Tournai, 351, 352; (l'évêque de), 227, 319.

Traynel (Ceux de), 45.

Trente, 27.

Turcs, 59, 210.

Turenne (Le comte de), 45.

Urbain le Courtois, 177, 192, 194.

Valois (Mme de), 325.

Venise, 121.

Wilham de Wadington, 241.

Wolfram von Eschenbach, 36.

* * * * *

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION I

LE LIVRE DES MANIÈRES 1

LA BIBLE GUIOT 30

LA BIBLE AU SEIGNEUR DE BERZÉ 69

LE BESANT DE DIEU 88

CARITÉ, MISERERE 113

ROBERT DE BLOIS 153

LES QUATRE AGES DE L'HOMME 184

LES LAMENTATIONS DE MAHIEU 223

FAUVEL 276

GILLES LI MUISIS 305

INDEX DES NOMS PROPRES 355

* * * * *

CHARTRES.--IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS

ÉTUDES SUR LA VIE LES ŒUVRES ET L'INFLUENCE DES PRINCIPAUX AUTEURS DE NOTRE LITTÉRATURE

Notre siècle a eu, dès son début, et léguera au siècle prochain un goût profond pour les recherches historiques. Il s'y est livré avec une ardeur, une méthode et un succès que les âges antérieurs n'avaient pas connus. L'histoire du globe et de ses habitants a été refaite en entier; la pioche de l'archéologue a rendu à la lumière les os des guerriers de Mycènes et le propre visage de Sésostris. Les ruines expliquées, les hiéroglyphes traduits ont permis de reconstituer l'existence des illustres morts, parfois de pénétrer jusque dans leur âme.

Avec une passion plus intense encore, parce qu'elle était mêlée de tendresse, notre siècle s'est appliqué à faire revivre les grands écrivains de toutes les littératures, dépositaires du génie des nations, interprètes de la pensée des peuples. Il n'a pas manqué en France d'érudits pour s'occuper de cette tâche; on a publié les œuvres et débrouillé la biographie de ces hommes fameux que nous chérissons comme des ancêtres et qui ont contribué, plus même que les princes et les capitaines, à la formation de la France moderne, pour ne pas dire du monde moderne.

Car c'est là une de nos gloires, l'œuvre de la France a été accomplie moins par les armes que par la pensée, et l'action de notre pays sur le monde a toujours été indépendante de ses triomphes militaires: on l'a vue prépondérante aux heures les plus douloureuses de l'histoire nationale. C'est pourquoi les maîtres esprits de notre littérature intéressent non seulement

leurs descendants directs, mais encore une nombreuse postérité européenne éparse au delà des frontières.

* * * * *

Depuis que ces lignes ont été écrites, en avril 1887, la collection a reçu la plus précieuse consécration. L'Académie française a bien voulu lui décerner une médaille d'or sur la fondation Botta. «Parmi les ouvrages présentés à ce concours, a dit M. Camille Doucet dans son rapport, l'Académie avait distingué en première ligne la _Collection des Grands Ecrivains français_.... Cette importante publication ne rentrait pas entièrement dans les conditions du programme, mais elle méritait un témoignage particulier d'estime et de sympathie. L'Académie le lui donne.» (Rapport sur le concours de 1894.)

J.-J. JUSSERAND.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS

ÉTUDES SUR LA VIE LES ŒUVRES ET L'INFLUENCE DES PRINCIPAUX AUTEURS DE NOTRE LITTÉRATURE

Chaque volume in-16, orné d'un portrait en héliogravure, broché. 2 fr.

LISTE DANS L'ORDRE DE LA PUBLICATION

DES 52 VOLUMES PARUS

(Janvier 1908.)

VICTOR COUSIN, par M. _Jules Simon_, de l'Académie française.

MADAME DE SÉVIGNÉ, par M. _Gaston Boissier_, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

MONTESQUIEU, par M. _Albert Sorel_, de l'Académie française.

GEORGE SAND, par M. _E. Caro_, de l'Académie française.

TURGOT, par M. _Léon Say_, de l'Académie française.

THIERS, par M. _P. de Remusat_, sénateur, de l'Institut.

D'ALEMBERT, par M. _Joseph Bertrand_, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

VAUVENARGUES, par M. _Maurice Paléologue_.

MADAME DE STAEL, par M. _Albert Sorel_, de l'Académie française.

THEOPHILE GAUTIER, par M. _Maxime Du Camp_, de l'Académie française.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, par M. _Arvède Barine_.

MADAME DE LAFAYETTE, par M. le comte _d'Haussonville_, de l'Académie française.

MIRABEAU, par M. _Edmond Rousse_, de l'Académie française.

RUTEBEUF, par M. _Cledat_, professeur de Faculté.

STENDHAL, par M. _Edouard Rod_.

ALFRED DE VIGNY, par M. _Maurice Paléologue_.

BOILEAU, par M. _G. Lanson_.

CHATEAUBRIAND par M. _de Lescure_.

FÉNELON, par M. _Paul Janet_, de l'Institut.

SAINT-SIMON, par M. _Gaston Boissier_, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

RABELAIS, par M. _René Millet_.

J.-J. ROUSSEAU, par M. _Arthur Chuquet_, professeur au Collège de France.

LESAGE, par M. _Eugène Lintilhac_.

DESCARTES, par M. _Alfred Fouillée_, de l'Institut.

VICTOR HUGO, par M. _Léopold Mabilleau_, professeur de Faculté.

ALFRED DE MUSSET, par M. _Arvède Barine_.

JOSEPH DE MAISTRE, par M. _George Cogordan_.

FROISSART, par Mme _Mary Darmesteter_.

DIDEROT, par M. _Joseph Reinach_.

GUIZOT, par M. _A. Bardoux_, de l'Institut.

MONTAIGNE, par M. _Paul Stapfer_, professeur de Faculté.

LA ROCHEFOUCAULD, par M. _J. Bourdeau_.

LACORDAIRE, par M. le comte _d'Haussonville_, de l'Académie française.

ROYER-COLLARD, par M. _E. Spuller_.

LA FONTAINE, par M. _G. Lafenestre_, de l'Institut.

MALHERBE, par M. le duc _de Broglie_, de l'Académie française.

BEAUMARCHAIS, par M. _André Hallays_.

MARIVAUX, par M. _Gaston Deschamps_.

RACINE, par M. _G. Larroumet_, de L'Institut.

MÉRIMÉE, par M. _Augustin Filon_.

CORNEILLE, par M. _G. Lanson_.

FLAUBERT, par M. _Émile Faguet_, de l'Académie française.

BOSSUET, par M. _Alfred Rébelliau_.

PASCAL, par M. _E. Boutroux_, membre de l'Institut.

FRANÇOIS VILLON, par M. _G. Paris_, de l'Académie française.

ALEXANDRE DUMAS PÈRE, par M. _Hippolyte Parigot_.

ANDRÉ CHÉNIER, par M. _Émile Faguet_, de l'Académie française.

LA BRUYÈRE, par M. _Morillot_, professeur de Faculté.

FONTENELLE, par M. _Laborde-Milaâ_.

CALVIN, par M. _A. Bossert_, inspecteur général de l'Instruction publique.

VOLTAIRE, par M. _G. Lanson_.

LAMARTINE, par M. _René Doumic_.

Chaque volume, format in-16, broché, avec un portrait en héliogravure, 2 fr.

* * * * *

NOTES:

[1] _Histoire littéraire de la France_, XXIII, p. 245.

[2] _Revue critique d'histoire et de littérature_, 1869, II, p. 54.

[3] «La letteratura didattico morale del Medioevo è assai poco studiata, fors' anche perchè, invero, non molto allegra e amena, e molte opere sono ancora inedite nelle biblioteche...» (R. Ortiz, dans la _Zeitschrift für romanische Philologie_, XXVIII, 1904, p. 555).

[4] L'état actuel des connaissances acquises et des travaux exécutés sur les moralistes qui ont écrit en langue d'oil du XIIe au XIVe siècle a été exposé tant bien que mal par M. A. Piaget, au t. II (pp. 165-218) de l'_Histoire de la Langue et de la Littérature françaises des origines à 1900_ (Paris, 1896); cf. G. Paris, _la Littérature française au moyen âge_ (Paris, 1905, 3e éd.), p. 165 et suiv...--Sur les moralistes du même temps qui ont écrit en latin, voir G. Gröber, _Uebersicht über die lateinische Litteratur_, au t. II (1902) du _Grundriss der romanischen Philologie_.--Il n'y a même pas de nomenclature satisfaisante des écrits de même

genre en langue d'oc. Voir pourtant J. Bathe, _Die moralischen Ensenhamens im Altprovenzalischen_ (Warburg, 1906).

Il existe un inventaire spécial de _la Littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes_ (Halle a. S., 1903), par Alice A. Hentsch. L'auteur s'est proposé d'y énumérer tous les écrits de ce genre en quelque langue, savante ou vulgaire, qu'ils aient été composés.

[5] «Ce beau poème...», dit M. P. Meyer (_Romania_, XXXII, p. 104). Jugement qui paraît, d'ailleurs, un peu trop indulgent.

[6] _Romania_, XXIX, p. 72.

[7] Bibl. nat., ms. fr. 1593, fol. 141.

[8] _Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIV, 1re partie, p. 176.

[9] On ne sait encore rien de plus sur le très intéressant _Livre de Mandevie_ ou _Melancolies_ de Jehan Dupin--dont G. Paris (_Esquisse historique de la Littérature française au moyen âge_, 1907, p. 220) appelle l'auteur «Durpain»--que ce qu'en ont dit l'abbé Goujet (_Bibliothèque françoise_, IX, 1745, p. 96) et P. Paris (_Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi_, IV, 179). Il n'en existe pourtant pas moins de dix mss. à Paris seulement, sans compter les éditions incunables.

[10] _Bulletin de la Société des Anciens Textes français_, XVIII (1892), pp. 69-85; cf. _Romania_, XXIII (1894), pp. 449-455.--L'opuscule récent de L. Lusner (_La Somme des Vices et des Vertus._ Wien, 1905, in-8) est très peu instructif.

[11] Voir ci-dessous, p. 32, 78, 161-162, 309.--On se fera une idée des divergences qui se sont produites sur la valeur des écrits les plus célèbres par l'exemple suivant. Très peu de gens, au XIXe siècle, ont lu la Somme des Vices et des Vertus du frère dominicain Guillaume Péraut, dont, pourtant, tous les érudits au courant de l'histoire littéraire du _XIII_e siècle connaissent le nom. Or, voici le jugement de l'un de ces lecteurs (_Histoire littéraire_, XIX, p. 309): «La Somme de Guillaume Péraut n'offre guère que des séries de textes tirés des livres saints, des docteurs de l'Église, quelquefois des auteurs profanes; l'auteur n'y ajoute que ce qui est indispensable pour lier et coordonner ces extraits; ce qu'il y a mis du sien n'en est que la moindre portion.» Et voici l'opinion d'un autre (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale_, II, p. 68): «Guillaume Péraut n'était pas seulement un scrupuleux moraliste; c'était aussi un écrivain... Souvent, sans doute, on trouve ses dissertations un peu longues, mais on peut rarement leur reprocher d'être banales.»

[12] MM. G. Paris, G. Gröber, A. Piaget, J. Bathe, Mlle Alice A. Hentsch, précités.

[13] Quelques-uns ont cru devoir instituer d'abord une première distinction fondamentale entre ce qui est en prose et ce qui est en vers (G. Gröber), entre la littérature «religieuse» et la littérature «profane» (G. Paris), ce qui les a obligés à faire deux énumérations parallèles et à parler séparément d'œuvres qu'il aurait été évidemment avantageux de rapprocher.

[14] Controverse entre W. Bohs (_Romanische Forschungen_, XV, p. 204-316) et J. Bathe (_Archiv für das Studium der neueren Sprachen_, CXIII, p. 394-399).

[15] G. Paris, _Saint Alexis_, p. 213.

[16] A. Stickney, _The Romance of Daude de Pradas on the four cardinal virtues_ (Florence, 1879).

[17] B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins..._ II, p. 202 et suiv.

[18] Liste des traductions et des adaptations du pseudo-Caton dans les _Romanische Forschungen_, XV (1903), pp. 41-149.--Sur les traductions du _Moralium Dogma philosophorum_, voir _Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIII, 1re p., p. 23.

[19] Migne, t. CLXXI.

[20] Voir la dernière édition de ce _Carmen_ dans les _Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIV, 2e p., p. 153. Il n'est nullement certain, quoi qu'en dise l'éditeur, que ce poème soit tout entier d'Abélard.

[21] _Li Ver del Juïse_ (éd. H. von Feilitzen. Upsala, 1883) et l'opuscule de Pierre (_Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIII, 1re p., p. 37) sont typiques de ces productions parfaitement vides, dont on a un assez grand nombre (G. Paris, _la Littérature française au moyen âge_, § 153).

[22] Il est à remarquer que les œuvres en latin qui offrent le plus d'intérêt sont précisément des enfilades d'historiettes, comme le _De Nugis curialium_ de Walter Map et le _Verbum abbreviatum_ de Pierre le Chantre.--On n'a toujours pas d'autre édition du charmant _De Nugis curialium_ que celle de Th. Wright (1850).--Sur le _Verbum abbreviatum_, voir les _Positions des Mémoires présentés à la Faculté des lettres [de Paris]

pour l'obtention du Diplôme d'études supérieures_ (Paris, 1905), p. 109.

[23] Les ouvrages du même genre qui ont été composés au moyen âge hors de France (abstraction faite des traductions) sont beaucoup moins nombreux. Voir L. Torretta, _Il «Wälscher Gast» di Tommasino di Cerclaria e la poesia didattica del secolo XIII_, dans les _Studi medievali_, I (1904), pp. 24-76; et R. Ortiz, _Il «Reggimento» del Barberino ne' suoi rapporti colla letteratura didattico-morale degli Ensenhamens_ dans la _Zeitschrift für romanische Philologie_, XXVIII (1904), pp. 550, 649.

La littérature provençale sur ces sujets est assez abondante, mais médiocre. L'œuvre, qui paraît avoir été importante, de Raimond, seigneur d'Anjou en Dauphiné, est perdue (V. plus loin, p. 45).

[24] _Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart_, CXX (1874).

[25] Voir plus haut, p. V, notes 5 et 6.

[26] _Chardry's... Petit Plet_ (éd. John Koch). Heilbronn, 1879 (_Altfranzösische Bibliothek_, t. I).

[27] Il va sans dire que ces dix personnages ne sont pas les seuls qui auraient mérité d'être entendus. On a regretté notamment de ne pouvoir, faute d'espace, présenter l'auteur du _Poème moral_ (publié par W. Cloetta, à Erlangen, 1886) et les trois jongleurs typiques des cours seigneuriales wallonnes de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, Baudouin et Jehan de Condé, Watriquet de Couvin.

J'aurais souhaité aussi d'être en mesure de placer à la fin de ce volume, en appendice, deux études que j'avais préparées sur deux compositions très intéressantes, _la Riote du Monde_ et _li Proverbe au vilain_, avec l'analyse de ces compositions. J'ai dû y renoncer, pour le même motif.--Sur _la Riote du Monde_, voir la _Zeitschrift für romanische Philologie_, t. VIII (1884) et XXIV (1900); sur _li Proverbe au vilain_, voir la _Revue universitaire_, 1902, II, pp. 161-172.

[28] Il va de soi que les citations originales sont faites ici d'après les meilleures éditions: on n'a pas pu entreprendre de procurer, à l'occasion du présent ouvrage, toutes les éditions critiques qui manquent, ni de traduire, comme il serait très désirable qu'on le fît, le texte des œuvres de Robert de Blois, qui nous a été transmis en dialecte de l'Est, dans le dialecte du val de Loire dont Robert de Blois se servit sans doute. Mais tous les textes cités ont été vérifiés dans les manuscrits, chaque fois que le sens en paraissait douteux. Des leçons fautives, adoptées par les éditeurs, ont pu être, de la sorte, rectifiées en plusieurs endroits.

[29] C'est ici le lieu de rappeler que les œuvres des moralistes du moyen âge, comme les romans du même temps, ont été souvent dépouillées par des érudits qui se sont proposé d'y relever, pour les rapprocher les uns des autres, tous les renseignements relatifs à tel ou tel sujet (par exemple à la manière de se tenir à table ou à l'éducation des femmes), ou encore toutes les données d'un certain genre (par exemple les proverbes). J'ai donné la liste de ces monographies dans mon volume de 1904 (_La Société française au_ XIIIe _siècle_, p. VII, note 2 et Appendice). Cette liste n'est plus à jour; il a paru depuis trois ans une trentaine de nouvelles dissertations de cette espèce.

[30] L. Delisle, _Chronique de Robert de Torigni_, II (1873), p. 2.

[31] «Clausula est compositio verborum plausibilis structuræ exitu terminata» (Cité par du Cange).

[32] _L._ _c._, p. 73.

[33] _Ib._, p. 285, 286.

[34] L. Delisle, _Notes sur les chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre, au British Museum et au Record Office_, dans la _Bibliothèque de l'École des Chartes_, LXVIII (1907), p. 292, nº 61.

[35] _Chronique de Robert de Torigni_, II, p. 292; cf. p. 2, note 4.

[36] _Ib._, p. 74, note 2, et p. 2, note 4.

[37] Dès 1874, A. Boucherie avait annoncé l'intention de publier une édition du _Livre des Manières_, qu'il n'a jamais donnée.

[38] Cette «contesse d'Heirefort» doit être très probablement identifiée avec Damette, fille de Robert Goyon, femme du comte Adam d'Hereford, dont il est question dans le _Pouillé historique de l'archevêché de Rennes_ (p. p. G. de Courson). Il y a trace de donations d'Adam et de Damette en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et du monastère de Blanc-Essay dès avant 1160.

[39] Voir, sur l'édition Kremer, A. Mussafia, dans le _Literaturblatt für germanische und romanische Philologie_, VIII (1887), col. 353.

[40] Voir aussi A. Le Moyne de la Borderie, _Histoire de Bretagne_, t.

III (1899).

[41] Ajoutons que la langue de ce poème, écrit dans un dialecte dont on a très peu d'autres monuments, est souvent, par elle-même, embarrassante pour les philologues les plus expérimentés. Un certain nombre de mots de l'ancien vocabulaire français ne sont connus que par le _Livre des Manières_.

[42] Cf. plus loin, p. 25, note 2.

[43] G. Paris en a eu, je crois, le sentiment. M. Haard af Segerstad écrit au contraire, par un véritable contresens (_O. c._, p. 97): «Il [Étienne] est peu maître de la langue; il condense en trois cents strophes environ des matériaux dont un autre eût tiré dix fois plus...»

[44] éviter.

[45] attirer.

[46] changeante, trompeuse.

[47] aux honneurs.

[48] mangent avec eux.

[49] débauchés.

[50] On lit dans la Chronique précitée de Robert de Torigni sous l'année 1173 (II, p. 42): «Cum rex Anglorum Henricus misis-

set Brebenzones suos ad devastandam terram Radulfi de Fulgeriis…»

[51] va.

[52] allègre.

[53] va.

[54] pas même. Cf. _Romania_, VII, p. 343.

[55] Il faut lire, semble-t-il, les cent premiers vers du _Livre des Manières_ sur la condition des rois à la lumière de ce que l'auteur de la _Vie de Guillaume le Maréchal_ (éd. P. Meyer, I, 1891) a fait connaître de la vie errante et torturée d'Henri II vieillissant:

Quant li reis Henris entendi Que la riens ou plus [a]tendi 9080 A bien faire e qu'il plus amot Le traïsseit, puis ne dist mot… Li sanz li figa sur le cuer…

[56] concubines, maîtresses.

[57] concubines, maîtresses.

[58] «trentel», série de trente messes.

[59] affligé du vice bestial.

[60] Ces noms bizarres sont des noms bretons. «Organite» est un diminutif d'Orguen; comme l'a remarqué M. Haard af Segerstad (_O. c._, p. 62), la femme du prêtre Damalioc, mère de Robert d'Arbrissel, s'appelait ainsi. Quant à «Horhan», ou «Orhan» (ci-dessous, p. 26), ce nom se trouve, sous la forme «Orhant», dans des chartes du XIIe siècle (_Cartulaire de Redon_, éd. de Courson, nos 349 et 379).

[61] qui font encore dans leurs lits.

[62] prébendes, et font la fête.

[63] encaissent(?).

[64] prêtre.

[65] église.

[66] Cf. plus haut, p. 3.

[67] intérêt.

[68] intérêt.

[69] K. Haard af Segerstad conjecture, non sans vraisemblance, que l'archevêque de Tours, métropolitain d'Étienne, est spécialement visé ici (les saints Gatien, Martin et Julien sont des saints tourangeaux). Et quel archevêque de Tours? Barthélemi de Vendôme, intronisé en 1174, jeune et prodigue, dont la _Gallia Christiana_ dit: «Usque adeo fœnus excrevit ut totius archiepiscopatus annui redditus vix ad solvendas usuras sufficerent.» Il semble que le prédécesseur de Barthélemi sur le siège de Tours ait été un tout autre homme.

[70] «O reisson final» (v. 515). Éd.: «oreisson».

[71] plus grande.

[72] dame.

[73] fardeaux.

[74] cultiver avec la charrue.

[75] bétail.

[76] ivraie.

[77] paysans.

[78] que vous payiez bien vos dimes.

[79] espèce d'étoffe orientale.

[80] «hoquet», manteau à capuchon.

[81] Ici commence la partie du _Livre_ dont l'intelligence est, pour nous, la plus difficile, à cause de l'état du texte.--On doit remarquer que le développement sur les ventes à prix surfait avec payment différé, auquel l'auteur attachait évidemment beaucoup de prix et qui comportait, semble-t-il, deux parties symétriques (cas où le prêteur est victime, cas où c'est l'emprunteur), est coupé en deux, dans le texte du ms. unique, par une suite de cinq quatrains (CCXIX-CCXXIII) qui n'ont aucun rapport avec le sujet. De plus l'une et l'autre partie de ce développement se présente mal, abruptement. Quelle que soit l'insuffisance des écrivains du moyen âge en général dans l'art de composer, et de celui-ci en particulier (J. Kremer, _o. c._, p. 144), tant d'incohérence paraît l'indice d'une altération du texte, sans doute d'interversions.

Je dois ajouter que je ne suis pas certain d'entendre correctement toutes les parties de ce passage. M. Haard af Segerstad (_O. c._, p. 87) ne l'a certainement pas bien compris.

[82] avec.

[83] s'amuse.

[84] récipient qui sert à puiser et à porter l'eau.

[85] Ms.: acorust.

[86] Vers obscur. Il s'agit d'un mauvais traitement, mais lequel?--«Estalle» signifie «latte» ou «barre de bois» (cf. le fr. moderne «astelle»).

[87] Sans doute la Belissant d'_Amis et Amiles_, fille de Charlemagne, femme d'Amis, qui dit: «Ne m'en chaut... se mes peres m'en fait chascun jor batre» (Haard af Segerstad, _o. c._, p. 38).

[88] l'eau à la cruche.

[89] guenilles.

[90] convînt de l'intérêt.

[91] Passage difficile, qui a été diversement interprété. Voir Haard af Segerstad, _o. c._, p. 85.

[92] marché raisonnable.

[93] Sur les fils d'usurier, cf. Guiot de Provins, ci-dessous, p. 46.

[94] meurent.

[95] Ce qu'Étienne de Fougères dit des femmes serait encore plus intéressant si l'on n'y pouvait pas noter des réminiscences classiques, de Marbode (_De meretrice_, _De matrona_) et surtout de Juvénal (_Sat._

VI).

[96] querelle.

[97] froide et distante.

[98] envers un pire que lui ardente.

[99] satisfaite.

[100] outrager.

[101] ami de cœur.

[102] vient de muer.

[103] Vers intervertis dans le ms. et les éditions.

[104] Ms. et éd.: que la.

[105] Richeut, type de l'entremetteuse.

[106] telle lignée.

[107] mise à fin.

[108] au fils adultérin échoit l'honneur (le bien).

[109] Lieu commun, très répandu dans la littérature du moyen âge. Le roman de _Blancandin_ attribue, de même, aux déportements des femmes nobles la décadence de la noblesse; cette décadence est venue

par les dames corrompues Qui gisent avoec lor garçons.

Voir l'_Histoire littéraire_, XXII, p. 765.--Cf. Guiot de Provins, plus bas, p. 42.

[110] mauvais visages.

[111] Il me semble que les cinq quatrains qui suivent (CCLXX-VII à CCLXXXI), consacrés à la description détaillée des actes contre nature, depuis:

Ces dames ont trové un jieu... 1105

très inutiles, d'une obscénité choquante, d'un ton goguenard et amusé qui jure singulièrement avec le contexte--et qui, quelle que fût la liberté du temps, auraient été plus que singuliers sous la plume d'un évêque,--ont tous les caractères d'une addition au texte primitif.

[112] tranquille, garantie.

[113] maudite soit.

[114] hoirs, enfants.

[115] amasse.

[116] pis.

[117] et qui n'en a le sien distribue.

[118] sera close et enfermée.

[119] passagère.

[120] excepté la peau.

[121] trésor.

[122] trouve.

[123] maîtresses.

[124] de la suite de Notre Seigneur.

[125] éviter.

[126] Qu'à Dieu puissions nos âmes.

[127] On n'apprend pas sans surprise, après cela, qu'il a été dit de lui: «Cet homme de génie, né trois siècles trop tôt...» (C. Lenient, _La Satire en France au moyen âge_. Paris, 1893, p. 109).

[128] Chose singulière, dans le «Tableau chronologique» qui se trouve en appendice de la dernière édition (posthume, 1905) de _la Littérature française au moyen âge_ par G. Paris, la Bible Guiot est indiquée deux fois, comme ayant été composée en 1204 (p. 276) et «vers 1224» (p. 277).

[129] Voir les consciencieuses recherches de M. A. Baudler sur les quatre-vingt-six personnages cités dans la _Bible_ comme protecteurs du poète: _Guiot de Provins, seine Gönner..._ (Halle a. S., 1902), pp. 10-55.

[130] San Marte, _Parcival Studien_ (Halle, 1861), p. 142.

[131] L. Guibert, _Destruction de l'Ordre et de l'abbaye de Grandmont_ (Paris, 1877), p. 53 et suivantes.--Les principaux incidents sont de 1185, 1219, 1223. Mais il est aussi difficile de dater les chansons latines qui s'y rapportent (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale_, VI (1893), p. 303) que l'allusion de Guiot.

[132] En 1208, d'après le P. Helyot, _Histoire des Ordres religieux et militaires_, II p. 112. Mais cf. dom G. Maillet-Guy, _Les origines de Saint-Antoine_, dans le _Bulletin de la Société... d'archéologie de la Drôme_ (Oct. 1907), p. 384.

[133] Dom G. Maillet-Guy n'a pas trouvé trace de la bulle d'Honorius III, citée par les anciens historiographes de l'Ordre; mais ce n'est pas une preuve qu'elle n'ait pas existé.

[134] Dom G. Maillet-Guy, _l. c._, p. 389.

[135] Telle est l'opinion de San Marte (_O. c._, p. 4), acceptée sans discussion par A. Baudler.

[136] En effet, le v. 2038, qui fait partie d'un passage où il est question des Convers comme quêteurs ambulants, ne prouve rien; il a fort bien pu être écrit après l'autorisation, donnée aux Convers en 1209, de fonder, à Saint-Antoine même, un «très modeste oratoire» (_Bulletin_ cité, p. 384).--Il paraît certain, d'un autre côté, que l'«uevre du mostier» (v. 2081) doit s'entendre de l'église du «mostier» (c'est-à-dire du prieuré). Mais il resterait à prouver que, après l'autorisation de 1209, les Convers furent dégagés, en fait et pour l'opinion publique, même aux yeux des amis du «mostier» (tels que Guiot), de toute obligation envers l'«uevre».

[137] _Histoire littéraire_, XXIII, p. 612. Cf. A. Baudler, _Guiot von Provins_, pp. 70-91.

[138] Ce Jofroi, que je n'ai pas réussi mieux que A. Baudler (_o. c._, p. 34) à identifier, n'était sûrement pas comte, car il n'y a pas place pour lui dans la suite bien établie des comtes de Mâcon. Le destinataire de la chanson n'est donc pas ce Jofroi. On peut hésiter entre Girard de Vienne (1155-1184) et Guillaume II de Vienne (1184-1226).

[139] On en comptait quatre en 1887, dont un égaré. Celui de Turin (L. v. 32) a été détruit depuis.

[140] P. Meyer, _l. c._, et dans les _Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIII, 1, p. 34. Cf. _Romania_, XX, p. 579.

[141] A. Baudler, _Guiot von Provins..._ pp. 55-69.

[142] Analyse par A. Baudler, _l. c._--Les premiers vers contiennent une allusion assez claire à la tyrannie des moines noirs, dont Guiot s'est tant plaint dans la _Bible_.

[143] G. Gröber (_Grundriss der romanischen Philologie_, II, p. 703) est, je crois, le seul qui semble placer la composition de la _Bible_ d'Hugues de Berzé avant celle de la _Bible_ Guiot (puisqu'il parle des deux «Bibles» dans cet ordre). Cette innovation n'est pas heureuse.

[144] Ce n'est pas une difficulté que le destinataire de la Bible au seigneur de Berzé soit appelé «biaus frere, biaus amis» par ledit seigneur. Nous avons une pièce du même seigneur de Berzé où il s'adresse au troubadour Folquet en ces termes: «Ne le penseiz, Fouquet, biaus dous amis» (_Romania_, XVIII, p. 557). D'autre part, au moyen âge (comme aujourd'hui en Russie), on s'appelait couramment «frère» sans être du même sang.

[145] A. Scheler, qui l'a décrit (_Notice et Extraits de deux manuscrits français de la Bibliothèque de Turin._ Bruxelles, 1867, p. 89), ne dit rien de l'envoi final, mais il a noté que la _Bible_ au seigneur de Berzé comptait dans ce ms. 845 vers (au lieu de 838 dans l'édition).

[146] C'est ce que l'on pouvait déjà inférer des derniers vers de ce ms., cités par M. P. Meyer dans la _Romania_, VI, p. 19. Mais M. P. Meyer a eu l'obligeance de transcrire à mon intention, en novembre 1907, les 50 vers qui précèdent ceux qu'il avait impri-

més jadis dans la _Romania_: ils diffèrent tout à fait de ceux qui se lisent, à la même place, dans les mss. qui ont servi pour l'édition. Ils ne contiennent, d'ailleurs, qu'une amplification sans intérêt; voir plus loin, p. 88.

[147] cours.

[148] connaisseurs.

[149] sots.

[150] trompeurs.

[151] je crois.

[152] sale.

[153] «Cince» signifie chiffon, guenille. Allusion aux querelles entre Philippe de Souabe et Otton IV.

[154] Passage malade dans les deux mss. de Paris: «Des estapes et des crenices» (fr. 25405); «Des estoupes et descrecine» (fr. 25437). Éd.: «Des estoupes et des crevices». La restitution proposée ici l'est sous toutes réserves. Mais le mot à la rime et le sens général ne sont pas douteux.

[155] Syrie.

[156] Ce personnage mérite de retenir l'attention entre tous. C'est sans doute ce Raimond d'Anjou en Dauphiné (Anjou, commune de Roussillon, Isère), qui est si souvent cité dans les œuvres de Francesco da Barberino (Ant. Thomas, _Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge_. Paris, 1883, pp. 130-142). Il avait composé en provençal plusieurs ouvrages didactiques, qui paraissent perdus, sur des ques-

tions de courtoisie et de morale. «C'est, dit A. Thomas, une physionomie qui rappelle celle de Joinville...»; elle rappelle aussi celle de Philippe de Novare.

[157] eau.

[158] Ce passage, un des premiers textes où il soit question de l'aiguille aimantée, est depuis longtemps célèbre. Cf. les textes contemporains sur le même sujet, réunis par R. Berger, _Canchons und Partures des... Adan de le Hale_ (Halle a. S., 1900), p. 173.

[159] faux.

[160] source.

[161] ne va sur eux plutôt que sur les Grecs.

[162] tapes.

[163] souvenir.

[164] Allusion obscure à des incidents dont des évêques avaient été récemment victimes.

[165] fraudent, friponnent.

[166] Ici commence la revue des Ordres monastiques. C'est sans doute la plus ancienne, comme c'est la plus intéressante, des énumérations plaisantes de cette espèce dont on a un assez grand nombre. Voir notamment les _Œuvres_ de Rutebeuf (éd. elzévirienne, I, p. 187; III, p. 147 et suiv.) et le _Livre de Mandevie_.

[167] quelles fautes y ai-je?

[168] mal à mon aise, malheureux.

[169] peur.

[170] ma faute.

[171] feutre, grabat.

[172] triste, inquiet.

[173] maquignons, revendeurs.

[174] laisse.

[175] Le cardinal cistercien auquel il est fait allusion en ces termes n'est-il pas Gui de Parai [peut-être de Paray-le-Monial en Bourgogne], ancien abbé de Citeaux, dont la carrière en cour de Rome fut si brillante sous Innocent III: légat en France et en Allemagne, évêque de Palestrina, archevêque de Reims? [Voir sa notice dans l'_Histoire littéraire_, XVI, p. 499]. Gui de Parai est mort le 30 juillet 1206.--Un autre cistercien, Girard, abbé de Pontigni, fut fait cardinal du titre de Saint-Nicolas _in carcere Tulliano_ en 1198; les nomenclatures cardinalices fixent sa mort «vers 1210».--Je ne vois pas d'autre cardinal de l'«Ordre blanche» avant Rainier Cappocci, de Viterbe, promu en 1212 (mort en 1252), dont il ne saurait être question ici.

[176] seul.

[177] Ordre religieux.

[178] autre chose.

[179] agitent.

[180] caressent.

[181] m'interdisent.

[182] tout debout.

[183] réfectoire.

[184] œufs pourris.

[185] et des fèves avec les cosses.

[186] boisson à bœufs (de l'eau).

[187] C'est, en effet, l'accusation de style contre les Templiers, hommes d'argent, financiers, spéculateurs. Voir, par exemple, l'intéressant fragment de la première moitié du XIIIe siècle, publié par M. P. Meyer dans la _Romania_, IV (1875), p. 391:

Mult sont prudom[e] li Templer E bien se sevent purchacer, Mes trop par aiment le diner; [E] quant li tens est alques chiers Si vendent blé Plus volentiers que il nel prestent a lur menie.

[188] lui vaut peu.

[189] signes de reconnaissance sur la poitrine.

[190] tromper.

[191] éclopés.

[192] prêtre.

[193] rougir et faire suppurer.

[194] brûle.

[195] touailles et anneaux et guimpes.

[196] Cette violente philippique contre les hospitaliers de Saint-Antoine de Viennois, qui n'a été signalée par aucun des his-

toriens de cet Ordre (pas même par le dernier, dom G. Maillet-Guy, précité), est un nouvel indice des relations de Guiot avec les comtes de Mâcon et de Vienne. Seul, un familier de la maison de Vienne pouvait être à ce point au courant de la querelle locale entre l'«hôpital» et le «mostier» ou prieuré bénédictin de Saint-Antoine de Viennois, et intéressé dans cette querelle.

[197] C'est, semble-t-il, par erreur que l'_Histoire littéraire_ (l. c., p. 815) interprète ce passage à la lettre et dit: «Guiot se borne à reprocher aux nonnes de ne pas maintenir la propreté dans leurs couvents.»

[198] Les moralistes du moyen âge qui ont écrit des «États du monde» se sont rarement occupés d'une manière spéciale des professions libérales. Comparer pourtant à ce qu'en dit ici Guiot ce qu'en ont dit Matfre Ermengau (_Le Breviari d'Amor_, éd. G. Azaïs, II, p. 65 et suiv.), l'auteur du Dit des Mais (A. Jubinal, _Nouveau Recueil..._ I, p. 191 et suiv.), l'auteur de _l'Exemple du riche homme et du ladre_ (dans les _Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIV, 1re p., p. 180).

[199] blutoir.

[200] son.

[201] Bologne.

[202] bavards.

[203] étourneau en cage.

[204] profit.

[205] examinent les urines.

[206] phtisique.

[207] atteint du «fi» (espèce de ladrerie des bestiaux).

[208] paralytique.

[209] Le meilleur est de mèche avec le pire.

[210] mon infirmité me laisse.

[211] vaisseau.

[212] On connaît maintenant d'autres manuscrits anciens de cette pièce (P. Meyer, dans la _Romania_, VI, p. 19); voir plus haut, p. 39.

[213] Les manuscrits de la Bible et des chansons d'Hugues offrent les formes: _Bresi_, _Bersil_, _Bresil_, _Bergi_, _Bregi_, _Bargi_, _Berze_, _Berri_, etc.

[214] _Histoire littéraire_, XVIII, p. 640, 816.

[215] Rapport publié dans les _Annales_ de ladite Société, 1866, premier semestre.

[216] On lit dans la dernière édition de la Chronique de Morée (J. Schmitt, _The Chronicle of Morea_. London, 1904): «[Greek: hoi nte Berêthoi]». L'éditeur ne se prononce pour aucune identification (p. 624, col. 1).

[217] G. Paris, _Hugues de Berzé_, dans la _Romania_, XVIII (1889), p. 553; O. Schultz, _Urkundliches zu Hugues de Berzé_, dans la _Zeitschrift für romanische Philologie_, XVI (1892), p. 504; cf. _Romania_, XXII, 318.

[218] Décrit par H. Furgeot dans le _Cabinet historique_, XXV (1879), p. 145. Cf. la Collection des Châteaux de Bourgogne en cartes postales (Phototypie Bourgeois frères, Chalon-sur-Saône), nº 44.

La famille de Berzé s'est éteinte vers la fin du XIVe siècle. Voir Arcelin, dans l'_Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais_, 1866, p. 46.

[219] On lit dans l'_Histoire littéraire_ (XXIII, p. 573): «Nous avons vu deux copies d'une chanson assez élégante de Gautier de Bregi, lequel pourrait être de la même famille que Hugues de Bregi, ou Barsi, ou Brezil, auteur de _la Bible au seignor de Berze_ et dont Fauchet connaissait des chansons.» Il y a un Brégy dans le département de l'Oise; est-ce là tout ce qui a décidé M. G. Gröber à parler (_Grundriss der romanischen Philologie_, II, p. 963) du chansonnier «Gautier de Bregy (Oise)»?

[220] Ces deux «de Saint Denis» se mêlaient aussi d'écrire. Cf. _Chansons de Gace Brûlé_ (éd. Huet, 1902), p. 50: «Renaut, chantez, qui amez sans feintise, Gar lessié l'ont li dui de Saint Denise»....

[221] Si les vers 431 et suiv. (ci-dessous, p. 84) avaient trait, comme on l'a cru, à Boniface de Montferrat, Hugues serait resté en Romanie jusqu'en 1207 au moins.

[222] Voir l'_Exceptio capitis sancti Clementis_, par Rostang de Cluny, dans les _Exuviæ sacræ Constantinopolitanae_, t. II.

[223] Je cite, pour plus de clarté, l'excellente restitution en dialecte bourguignon que G. Paris a composée d'après les deux versions provençalisées.

[224] G. Paris a cru que la chanson provençalisée était de 1201; elle aurait été interpolée plus de vingt ans après, par l'addition de la strophe du ms. de Modène.

«Si, dit G. Paris (_Romania_, XVIII, 558), le poète s'adressait non pas a Boniface de Montferrat [le héros de la 4e croisade], mais à Guillaume son fils, il lui parlerait sûrement de son père et de la prise récente de Salonique par Théodore Ange Comnène, au lieu que, pour exciter le marquis à secourir non la Romanie mais la Terre Sainte, et lui rappeler que c'est une obligation de famille pour les Montferrat, il ne lui cite que l'illustre exemple de Conrad de Montferrat, frère de Boniface, au courage duquel on avait dû en effet, en 1189, le salut de Tyr et de la Syrie».--Cet argument, qui repose sur le silence du poète, ne vaut rien: Hugues, rappelant le souvenir de Conrad de Montferrat, n'était pas obligé d'évoquer aussi celui de Boniface.

«L'envoi du ms. de Modène a été ajouté, sans doute, en marge de l'original de ce ms. par quelqu'un qui a voulu rajeunir la pièce de 1201 et l'approprier tant bien que mal aux circonstances de 1223.»--Non; c'est aux circonstances de 1201 que la pièce n'est pas appropriée. Au reste, G. Paris ne conteste pas que la pièce soit d'Hugues de Berzé le jeune. Or, elle a été écrite par un homme d'âge; si elle était de 1201, il faudrait l'attribuer à Hugues de Berzé l'ancien.

Il faut remarquer enfin que, si la pièce était de 1201, on ne comprendrait point que Hugues de Berzé, le jeune ou l'ancien, exhortât à se croiser un prince, Boniface de Montferrat, qui s'était croisé avant lui (au témoignage de Villehardouin, §§ 43-45) et qui fut, dès le premier jour, le chef désigné de la croisade.

Cette difficulté n'a pas échappé à G. Paris; mais il n'a pas pu, naturellement, s'en tirer, malgré ses efforts (_L. c._, p. 562).

O. Schultz, dans sa note sur la biographie de Folquet de Romans (_Zeitschrift für romanische Philologie_, IX, 133) avait déjà remarqué que, en 1201, Folquet de Romans était trop jeune pour qu'un seigneur comme Hugues de Berzé pût s'adresser à lui en de tels termes. O. Schultz datait, pour ce motif, la chanson de 1213, année où l'on prépara une croisade qui n'aboutit pas. Mais il ne connaissait pas l'envoi du manuscrit de Modène.

{Ce qui précède était écrit lorsqu'a paru dans la _Romania_, XXXV (1906), p. 387 et s., un article de M. J. Bédier sur la chanson provençalisée d'Hugues de Berzé. M. Bédier conclut comme moi, et à peu près pour les mêmes raisons, à l'irrecevabilité de l'hypothèse présentée par G. Paris.--Il en suggère à son tour une qui précise la date que j'assigne à la chanson (entre septembre 1220 et janvier 1224). La chanson vise, dit-il, un projet d'expédition à laquelle l'Empereur devait prendre part en personne (_Ne ja d'aver porter ne seit pensis_, etc.), et non l'expédition de Salonique, que Frédéric n'a jamais dû aider que par des subsides. Or il fut fortement question, en 1221, du départ de Frédéric pour la Terre Sainte. L'exhortation d'Hugues de Berzé serait donc de 1221.}

[225] C'est par un véritable contresens que l'on a écrit en parlant de lui: «L'austère gentilhomme...» (C. Lenient, _La Satire en France_, p. 110).

[226] cours.

[227] gai.

[228] pourvu que l'on.

[229] doyennés.

[230] Il s'agit ici d'Isaac l'Ange, que les croisés tirèrent de prison (étranglé); d'Alexis, son fils (deshérité); de Murzuphle, l'usurpateur; et enfin de Baudouin, comte de Flandre, que les Latins élurent à la place de Murzuphle, et qui fit précipiter l'usurpateur du haut de la colonne de Théodose.--C'est sans raisons sérieuses que O. Schultz (_Zeitschrift für romanische Philologie_, XVI, p. 507) a contesté ces identifications.

[231] «Romains», dans l'édition. Il s'agit évidemment des «Comains» de Villehardouin, le peuple barbare du Danube.

[232] Allusion obscure. L'hypothèse a été émise que c'est Boniface de Montferrat qui est ici visé; elle est gratuite.

[233] poursuivait l'épée dans les reins.

[234] Les v. 450-454 sont altérés et inintelligibles dans le ms. 837 et dans l'édition qui reproduit ce ms. (avec une faute d'impression). J'adopte ici la leçon du ms. fr. 378, fol. 5, qui est claire.

[235] rien.

[236] Le défunt.

[237] débat.

[238] Ms. 837 et Édition: «Chauces et chaudes et pevrées.» Restitué d'après le ms. fr. 378, fol. 6.

[239] Fors(?).

[240] ragoût au poivre.

[241] C'est cette supplication qui se trouve fort amplifiée à la fin du ms. de Londres (ci-dessus, p. 40, note 2):

Beal sire Dex, done moi grace De toi servir et tant d'espace De vivre .I. petit de respit, Car je me confort e delit A bien panser et an bien faire, Si que li biens me puisse plaire Autant com li mau m'ont plahu Tant com j'ai au siegle vescu.

[242] Éd.: aime. Celui qui l'a le plus aimé [l'auteur].

[243] _Recueil général des fabliaux_, II, p. 8.

[244] _Ib._, IV, p. 41.

[245] Sur l'historique des recherches, fondées sur l'étude des rimes, qui ont abouti à distinguer trois ou quatre Guillaume, clercs normands ou ayant cherché fortune en Angleterre, voir A. Schmidt, dans _Romanische Studien_, IV (1879-80), p. 493 et suiv. Cf. _Histoire littéraire_, XXX, p. 160 (qui adopte les conclusions de A. Schmidt).

[246] Guillaume dit qu'il a composé le Bestiaire «trois ans» après l'interdit jeté sur l'Angleterre par le pape Innocent III. Cet interdit est du 23 mars 1208. Par conséquent le _Bestiaire_ serait de 1211. Mais plusieurs manuscrits présentent la leçon «deux» (au lieu de «trois»). Voir _Le Bestiaire_, éd. Reinsch, p. 44 et 341.

[247] Ci-dessous, p. 95.

[248] Publié dans la Patrologie latine de Migne, CCXVII, col. 701-746. Il existe une traduction française du XIIIe siècle, sous ce titre: _Le livre de la misere de l'homme_ (dont les manuscrits sont énumérés dans la _Romania_, XVI, p. 68).

[249] «Rien n'indique, dit M. G. Paris (_Revue critique_, 1869, II, p. 55), qu'il ait entendu Maurice lui-même en chaire». Rapprocher pourtant l'expression dont il se sert en parlant de l'évêque de Paris (_Issi le me senefia Li bon evesques de Paris_) de celle qu'il emploie en parlant de l'évêque de Lichfield, au début de sa pièce «Les Treis Moz» (_Mustré m'a l'evesque Alisandre..._) Rien ne s'oppose à ce que l'on croie, dans les deux cas, à des relations personnelles.

[250] _Le Bestiaire_ (éd. R. Reinsch, Leipzig, 1892).--Quel est ce «sire Raol»? Les anciens érudits se sont perdus, là-dessus, en conjectures gratuites. Les modernes se sont sagement résignés, pour la plupart, à n'en rien savoir. Voir, sur ce point, C. Hippeau, dans les _Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie_, IX (1851-52), p. 354.

[251] _Zeitschrift für romanische Philologie_, III (1879), p. 225.

[252] _La Vie de Tobie_, éd. R. Reinsch, dans l'_Archiv_ de Herrig, LXII (1879), p. 380.--On pense généralement qu'il s'agit ici de Kenilworth en Warwickshire.

[253] _Le Bestiaire_, p. 221.

[254] Voir plus loin, p. 95.

[255] G. Paris dit, dans sa _Littérature française au moyen âge_ (Paris, 1905, p. 249), à propos du _Roman des Romans_, que ce poème moral «pourrait bien être de Guillaume le Clerc». J'ai lu ce poème inédit, dans les deux mss. qu'en possède la Bibliothèque nationale de Paris (fr. 19525, fol. 145; fr. 25407, fol.

139): l'hypothèse, évidemment suggérée par des ressemblances de pensée et d'expression, ne paraît pas nécessaire.

[256] _Le Bestiaire_, p. 220.

[257] mosquée.

[258] dans les édifices ecclésiastiques.

[259] _Ib._, p. 341.

[260] Dans l'_Histoire de la langue et de la littérature françaises_, p. p. L. Petit de Julleville, II, p. 198.

[261] femme.

[262] 8 novembre 1226.

[263] charogne.

[264] des reins.

[265] les vers.

[266] plaisir.

[267] volupté.

[268] Notre Seigneur.

[269] de son prochain.

[270] yeux.

[271] ne le haïsse.

[272] avec lui seul.

[273] Le thème des «trois ennemis de l'homme» (_Spiritus immundus_, _Caro_, _Mundus_), était classique au moyen âge; voir P. Meyer, dans la _Romania_, XVI, p. 2 et suiv. Il a fourni la matière de tout un poème moral: _Des trois ennemis de l'homme_, par Simon, lequel est, du reste, sans intérêt.

[274] soif.

[275] amasser.

[276] Éd.: _nus_, sans interrogation.

[277] fillette.

[278] Éd.: _nus_, sans interrogation.

[279] coucher.

[280] maîtrise.

[281] et lui refuse son plaisir (impose des privations).

[282] le dresseur d'autours.

[283] Lieu commun d'observation, souvent développé, mais avec une force singulière dans le Dit de _Chastie Musart_ (p. p. A. Jubinal parmi ses notes aux _Œuvres_ de Rutebeuf, éd. elzévirienne, III, p. 384; cf. _Romania_, XV, p. 603).

[284] je ne parle pas de tous les clercs.

[285] avec ceux qui lui devaient des devoirs d'hospitalité.

[286] cavalcade.

[287] firent du tort aux maisons.

[288] même.

[289] anneau au doigt.

[290] L'auteur du _Roman des Romans_ (Bibl. nat., fr. 25407, fol. 147) s'étend encore plus au long sur les pratiques simoniaques des évêques; c'est son thème préféré: «Cume d'avers bargaigne l'en d'iglise...»

[291] doyens.

[292] V. _Revue critique_, 1869, II, p. 57.

[293] prêtent la main aux adultères.

[294] pots de vin.

[295] Invectives analogues, mais plus circonstanciées et plus roides, contre les archidiacres et les doyens [ruraux] dans le _Roman des Romans_ et d'autres pièces sur les «États du Monde» qui ont été groupées par M. P. Meyer, _Romania_, IV (1875), pp. 389, 393.

[296] Que feront-ils au Jour du Jugement?

[297] nourries.

[298] Cf. ci-dessus, p. 11, note.

[299] Les mêmes que ceux des riches, observe l'auteur d'un «État du monde» en vers latins rythmiques (E. du Méril, _Poésies populaires latines du moyen âge_. Paris, 1847, p. 132); le cadre seul diffère:

_Quoniam inter se concupiscentiam Et incredibilem habent jactantiam... Quid ipsi facerent in rebus maximis Qui vix se co-

hibent in rebus minimis?_

[300] On s'est toujours plaint de la veulerie et de la mauvaise volonté des ouvriers. Cf. _De l'Estat du monde_, dans les _Œuvres... de Rutebeuf_ (éd. elzévirienne), II, p. 22:

Il vuelent estre bien paié Et petit de besoingne fere...

Et ci-dessous, p. 345.

[301] Je vous le dirai par ma foi.

[302] poux.

[303] qu'il porte d'habitude.

[304] pingrerie.

[305] L'ivrognerie passait alors pour le vice national des Anglais, et de leur propre aveu; voir _le Petit Plet_ (éd. J. Koch. Heilbronn, 1878) de Chardri, v. 1271. C'était aussi, déjà, le vice normand: l'auteur provençal d'un «Art de se tenir à table» conseille de ne pas boire à la normande (_Revue des langues romanes_, XLVIII, 1905, p. 293):

Ni non vulhas beure nulha via A costuma de Normandia Car ellos beuran a una taula Sinquanta ves...

[306] l'enfant.

[307] tout son gréement.

[308] qu'il ne nous faille boire.

[309] Pierre.

[310] qui rougeoie [l'or].

[311] publicains, hérétiques.

[312] prisés.

[313] Albigeois.

[314] qui sont tout autant.

[315] aille.

[316] chanter, réciter.

[317] laisse aller.

[318] fidèle.

[319] biens, capitaux.

[320] aucunement.

[321] tas, meule.

[322] épines, orties et joncs.

[323] Ces deux chétifs.

[324] ici-bas.

[325] jusque.

[326] aussi.

[327] _Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIV, 1re p., p. 179.

[328] Gilles li Muisis, _Œuvres_, I, 87. Cf. plus loin, p. 307.

[329] «Bertremiu», dans _Carité_ (CLXXXVII, 8).

[330] «Au tans ton aiol». L'aïeul de Louis IX, Philippe-Auguste. M. van Hamel suppose, très gratuitement, que «le mot _aiol_ est peut-être ici pour la rime» (_O. c._, I, p. CLXXXIII).

[331] M. van Hamel a pensé (I, p. CLXXXIV, note 2) à cette hypothèse, sans l'adopter.--G. Gröber (_Grundriss der romanischen Philologie_, II, p. 697) partage, semble-t-il, l'opinion que j'émets ici.

[332] A.-G. van Hamel, _o. c._ (I, p. XCIII). Cf. G. Nætebus, _Die nicht lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen_ (Leipzig, 1891), p. 106, n. XXXVI. C'est la strophe de Gower.

[333] _Ib._, I, p. 303. Cf. A. Tobler, _Verblümter Ausdruck und Wortspiel in altfranzösischer Rede_, dans les _Sitzungberichte_ de l'Académie de Berlin, XXVI (1882), p. 531.

[334] _Ib._, I, p. CLXXVII.

[335] se réjouit.

[336] haut siège.

[337] coquine.

[338] l'amasseuse.

[339] Telle n'est pas l'opinion d'Hélinant de Froidmont, en ses _Vers de la Mort_ (XIII, 7-8).

[340] Battre. Voir le Glossaire de Du Cange au mot _Feltrum_.

[341] chambrière.

[342] Sa coutume imprime.

[343] Voir, entre autres, le fabliau publié dans le _Recueil général des fabliaux_ de MM. de Montaiglon et Raynaud, V, p. 157.

[344] fils de marchande de graisse.

[345] la grasse Bologne.

[346] tromper.

[347] et plie les plaids en tant de plis.

[348] rase.

[349] bavardage.

[350] même.

[351] chef, capitale.

[352] arrange.

[353] ligne.

[354] met en ordre.

[355] désordres.

[356] Le Reclus se montre ici, en somme, très respectueux du pouvoir royal. Très différent en cela est Hélinant de Froidmont (_Vers de la Mort_, XIX), qui exhorte nettement les prélats à la révolte:

[Morz, va] semondre vivement Toz nos prelaz comunement, Lombars, Englois et ceus de France, Por coi ne font sans demorance Justise de roial* poissance Qui Dieu guerroie apertement?..

{*} Variante: laie.

[357] et ceux par qui la nourriture [de tous] est procurée.

[358] grave.

[359] la ressemblance de Dieu.

[360] en telle affaire.

[361] chétif.

[362] parce qu'il est voleur.

[363] n'incline.

[364] vêtement de toile grossière.

[365] Cela me pèse qu'il ne rougisse tant que le feu s'en échappe. Un tel miracle vaudrait beaucoup.

[366] dans ta cour [de justice].

[367] Les moralistes du moyen âge ont assez souvent apostrophé les juges (impitoyables, prévaricateurs) et les gens de justice (d'avidité proverbiale). Nul ne l'a fait plus énergiquement que l'auteur du _Poème moral_ (éd. Cloëtta, Erlangen, 1886), qui s'attaque surtout aux justices municipales de sa région, le Nord (str. CCCXLVI-CCCLVI).--Voir aussi le _Contenz du Monde_ (Bibl. nat., fr. 1593, pl. 141) et le _Dit des Mais_ (A. Jubinal. _Nouveau recueil..._ I, p. 189).

[368] toujours.

[369] A tous ceux qui en ont besoin.

[370] si tu es méchant, qui sera.

[371] silence.

[372] mesuré.

[373] jusqu'aux souliers.

[374] assis, debout.

[375] si tu ne parais pas.

[376] si un laïc est ton égal.

[377] M. van Hamel a soigneusement comparé (I, p. 310) à ces développements sur le symbolisme des vêtements ecclésiastiques les passages correspondants du _Rationale divinorum officiorum_ de Guillaume Durand. Il n'y a pas parallélisme.

[378] salir en frappant un homme.

[379] danser.

[380] jouer au tremerel.

[381] boire en compagnie.

[382] aller à la chasse.

[383] chiens.

[384] travaille donc jusqu'à suer.

[385] C'est à moissonner de l'argent qu'ils suent.

[386] Jeu d'adresse et de hasard; il s'agissait de faire sauter un bâton en le frappant avec un autre. On disait: «chacer la briche» (_Livre des manières_, v. 128).

[387] essaie.

[388] Et sinon je la laisserai.

[389] Ces chevaliers-là n'étant pas tenus pour fous par tous les moralistes. L'un d'eux est le héros d'un des plus jolis morceaux de l'un des meilleurs recueils d'anecdotes du XIIIe siècle (Bibl. de Tours, ms. 468, fol. 124 v°): «Un chevalier, très fort aux armes, semait ses blés en veste de bure et grands souliers; des chevaliers qui allaient en tournoi le virent, en passant sur la route, et se moquèrent de lui. Le lendemain, il alla au tournoi et gagna tous les chevaux des railleurs. De retour sur sa terre, il les harnacha pour le labour et se remit au travail. Les chevaliers vaincus, repassant sur la route, les reconnurent, lui et les chevaux, et lui demandèrent son nom. Il leur avoua qu'il n'avait que de petits revenus, de sorte qu'il était hors d'état de fréquenter les tournois au loin, mais que, pour ceux qui avaient lieu dans le voisinage, il y allait volontiers. Il les conduisit à sa maison, les reçut de son mieux et leur conseilla de ne plus rire des pauvres chevaliers.»

[390] insulte.

[391] ressemble à un chat qui crache.

[392] tend la patte.

[393] volages.

[394] Telle n'est pas, d'après Hélinant de Froidmont, la «senefiance» (_Vers de la Mort_, XIX) des deux cornes de la mitre:

..... Cornes, c'est senefiance Qu'il doivent hurter durement.

[395] mauvais chiens.

[396] archers.

[397] Comparer le _Poème moral_ (éd. Cloëtta), str. XLV. Lorsque Moïse eut embrassé une vie quasi monastique:

Ne manjoit mie mut de salmon a pevreie... Lo cuir n'avoit il mie deliet et roselant Ne n'aloit pas ses ventres par devant lui crolant.

[398] dans les bois.

[399] étoffe de laine bourrue.

[400] vêtir de laine.

[401] mettre du linge.

[402] peuple.

[403] Même quand je claquemurai ma vie.

[404] Pour ce je ne mis pas une écluse à ma bouche.

[405] Les riches peuvent se sauver aussi. Cela paraissait difficile à croire. Nul n'a plus creusé ce problème que le Reclus et l'auteur anonyme du _Poème moral_ (éd. Cloëtta, 1886). Voir les quatrains CCCCLXXVIII et suiv. de ce dernier, sous la rubrique: _Ke li riche home se puet salver et si ne semble mie voir_.--La conclusion de l'auteur du _Poème moral_ est aussi, bien entendu, qu'on peut se sauver dans toutes les conditions de la vie:

Teilz use vin et pain et chiere vesteüre, Plus l'aimet Deus ke teil ki boit de l'aiwe pure.

[406] à qui mes dits semblent obscurs.

[407] soit permis.

[408] richesse.

[409] vinaigre.

[410] peignez.

[411] épouvantes.

[412] tous les jours.

[413] droits de vente.

[414] Qui s'est chargé de richesses.

[415] ta première toison.

[416] Lazare.

[417] soulagement.

[418] chairs.

[419] car tu nous rabotes de trop près.

[420] flétrir.

[421] femme seule.

[422] seul à seule.

[423] quelle.

[424] insipide.

[425] tu mérites d'être vomi.

[426] ici-bas.

[427] aime mieux.

[428] dans l'autre monde deux.

[429] Variante: «mari».

[430] un chapeau de [feuilles de] saule.

[431] que l'on méprise.

[432] et le grenier de ton prochain est vide.

[433] dont il a six ou sept à son foyer.

[434] ta panse flasque.

[435] la mienne.

[436] toutes deux.

[437] pour toi.

[438] Qui, pour augmenter sa beauté.

[439] de marbre.

[440] L'auteur de la _Clef d'amors_ (éd. Doutrepont, Halle, 1890) estimait au contraire que, parmi les modes récentes, celle des robes à traîne était une des plus louables (v. 2385-90):

Les cotes longues par derriere... Ce me semble la meillor guise Qui soit de nouvel avant mise.

[441] Quel homme est cet individu?

[442] C'est l'histoire orientale du savetier de Baudas, qui est dans Marco Polo et ailleurs (A.-G. van Hamel, _o. c._, II, p. 352).

[443] Allusion à une historiette dont on n'a pas retrouvé jusqu'ici le prototype dans les écrits connus sur Merlin.

[444] lait.

[445] n'enfournera sous sa moustache.

[446] Cf. le _Poème moral_ (éd. Cloëtta), str. DLXV.

[447] Encore un trait de ressemblance entre le Reclus et l'auteur du _Poème moral_. Celui-ci n'admet pas non plus que les jongleurs aient droit à la vie. Ne leur donnez rien, conseille-t-il: mieux vaut donner aux pauvres. Mais c'est ce que l'on ne fait pas. On ouvre volontiers la porte, qu'on ferme aux pauvres, à celui qui sait «drecier les jambes contremont» ou «faire le perier* sor la halte table», qui fait rire, qui «sait bien rechinier**».

{*} faire le poirier, l'arbre fourchu, la tête en bas.

{**} grimacer.

L'auteur du _Poème moral_ poussait, semble-t-il, la haine des jongleurs plus loin qu'aucun autre moraliste de son temps; il ne se lasse pas de les anathématiser:

Ceax qui savent jambes encontremont jeter, DXVII Qui sevent tote nuit rotruenges canteir, Ki la mainie funt et sallir et dancier. Doit hom a iteil gent lo bien Deu aloweir***

{***} allouer.

Tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font tourne à péché.

D'un mot ke je dirai ne vos correciez mie: DXX Il resemblent la truie qui de boe est cargie; S'ele vient entre gent, de son greit u cacie,**** Tuit ont del tai lor part a cui ele est froïe*****.

{****} de son gré on chassé.

{*****} leur part de la fange dont elle est souillée.

Ceux qui s'amusent de ces gens-là ne sont pas, eux-mêmes, sans faute; ils répondront devant Dieu des cadeaux qu'ils leur auront faits.

[448] défendu.

[449] C'est un porc: qu'il mange faines et glands.

[450] Noces.

[451] chétive.

[452] Allusion, qui paraît certaine, au roman de _Carité_. Cf. plus haut, p. 119 et suiv.

[453] veau.

[454] et il y a plus de peaux d'agneaux que de peaux de brebis en vente.

[455] il me semble.

[456] fait la fête.

[457] A.-G. van Hamel n'a pas trouvé la source de cette historiette. «Il est probable, dit-il (II, p. 366), qu'elle n'existait encore qu'à l'état d'anecdote orale en circulation dans quelques communautés de Citeaux lorsque le Reclus la mit, le premier, par écrit.»

[458] aveuglé.

[459] de ton œil la taie.

[460] guérisseuse.

[461] la mienne.

[462] marécageux.

[463] dépense le sien.

[464] Ponthieu.

[465] Beauvaisis.

[466] Le P. Anselme, _Histoire généalogique de la Maison royale de France_, VIII, p. 604.

[467] _Layettes du Trésor des chartes_, IV (1902), p. 481.

[468] En 1250 (E. Boutaric, _Actes du Parlement_, p. CCCX, nº 24).

[469] _Actes du Parlement_, I, p. CCCXVIII, col. I (avec une faute de ponctuation).

[470] «Dominus Gaufredus de Capella, miles, consiliarius domini regis, qui supradicta pronunciavit» (L. Delisle, _Fragments inédits du registre de Nicolas de Chartres_ (Paris, 1872. Extr. du t. XXIII, 2e p., des _Notices et Extraits des Manuscrits_, p. 82).

[471] _Romania_. XVI, 1887, p. 27. Le ms. porte «Tierri, li quens frans de Sortphat». M. P. Meyer a imprimé cette leçon, évidemment fautive, avec un point d'interrogation. Lisez «Forpach». Voir des pièces originales du XIVe siècle, à la Bibl. nat., fr. 26595, _Aspremont_, nº 6: «Je, Jehans d'Aspremont, chevaliers, sires de Forpah»; nº 7: «sires de Fourpach». Forbach n'a été érigé en comté qu'au XVIIIe siècle, mais, en 1241, on donnait déjà, par courtoisie, le titre de comte au sire de Forbach, qui se le donnait à lui-même: «Ego Thiricus, comes de Forpars...» (Archives de Meurthe-et-Moselle, B 566, nº 203).

[472] _Ib._, p. 31, note 5.

[473] Je ne saurais dire si la dédicace à Jean de Bruges, à Tierri, comte de Forbach, et aux dames d'Aspremont a été substituée à celle aux Tyrel par Robert de Blois lui-même ou par un autre, au XIIIe ou au XIVe siècle. C'est en 1330 seulement que la seigneurerie de Forbach a passé par mariage dans la maison d'Aspremont (M. Besler, _Geschichte des Schlosses, der Herrschaft und der Stadt Forbach_. Forbach, 1895). D'autre part, il y a eu, comme nous l'avons vu, un Tierri de Forbach au XIIIe siècle. Quant à Jean de Bruges, plusieurs personnages de ce nom ont vécu tant au XIIIe qu'au XIVe siècle (van Praët, _Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse_. Paris, 1831, p. 47 et suiv.).

[474] Cf. le même, dans la _Romania_, XXI, p. 109: «Une édition des poésies de Robert de Blois est une des œuvres les plus attrayantes que puisse se proposer la critique».

[475] _Romania_, XVI, p. 42. Cf. XXI, p. 109: «Robert de Blois est un auteur intéressant. C'est un lettré. Il connaît assez bien les écrivains latins que, de son temps, on étudiait dans les écoles, Ovide surtout. C'est le poète courtois par excellence...»

[476] Il a été inséré dans _le Jardin de Plaisance_ par l'Infortuné (1501). Voir A. Piaget, _Martin le Franc_ (Lausanne, 1888), p. 134.

[477] La liste des manuscrits est dans la _Romania_, XVI, p. 33, n° 5.

[478] Notons seulement le morceau intitulé «_De floibles natures_» (_Romania_, l. c., p. 41; Ulrich, III, 126). «Il y a, dit Ro-

bert de Blois, des gens si faibles et de telle nature qu'ils ne se peuvent pas bien tenir de luxure ni supporter de graves pénitences. Ces péchés là, les «pechiés par non pooir», qu'on appelle «pechés au Père», Dieu les pardonne volontiers.--D'autres pèchent par ignorance; s'ils savaient que ce fût pécher, ils n'agiraient pas de la sorte. Ce sont là les «péchés par non savoir» ou «pechés au Fils»; on en peut bien avoir merci.--Les seuls péchés impardonnables sont ceux de «desesperance», qu'on commet contre le Saint-Esprit:

C'est pechier par desesperance; Et cil n'a pas droite creance A cui ceste creance faut. Nule bone ovre ne lor vaut... Desesperance est apeleiz... Quant on a fait tant de pechiez C'om en est si fort esmaiez C'om ne cuide pas ne ne croit Que Deus si debonaires soit Que il tout vuelle pardoner, Por ce pert l'en le confesser.

Même définition du péché de «desesperance», cent ans plus tard, dans _le Ménagier de Paris_ (éd. de 1846), I, p. 41.

[479] Sur la langue de l'auteur, voir W. Förster, dans l'_Archiv_ de Herrig, LXXXVII (1891), p. 233 et suiv.

[480] _Histoire littéraire_, XIX, p. 833. Cf. _ib._, XVI, p. 219.

[481] Il n'y a rien d'analogue dans les _Ensenhamens_ provençaux antérieurs à Robert de Blois, qui sont constamment graves: celui de Gari lo Bru (_Revue des langues romanes_, 4e série, III, 1889, p. 404) et celui de Sordello (C. Appel, _Provenzalische Chrestomathie_, 3e édit., Leipzig, 1907, p. 165).

[482] Il est curieux, du reste, de constater comment les textes littéraires relatifs à l'histoire des mœurs ont été utilisés parfois dans les ouvrages les plus estimés. Voir, par exemple, les ré-

flexions de l'_Histoire littéraire_ à propos du § XVII du _Chastoiement_ (sur l'art de manger à table). Le poète dit:

Se vos maingiez avec autrui Les plus beaux morceaux devant lui Tornez; n'alez pas alisant Ne le plus bel ne le plus gent Vers vos.....

«Ces vers ne prouvent-ils pas, se demande le rédacteur de l'_Histoire littéraire_ (XIX, 834), que l'on conservait encore l'usage de manger à deux dans la même assiette, comme les chevaliers de la Table Ronde?»

Le poète dit:

En autrui maison ne soiez Trop larges, se vos i maingiez, N'est cortoisie ni proesce D'autrui chose faire largesce.

Le rédacteur de l'_Histoire littéraire_ (XXIII, 757) voit là une preuve que, dans les repas publics du XIIIe siècle, «les illustres convives jetaient souvent quelque chose à ceux qui passaient derrière leurs sièges».

[483] Ce premier préambule de deux vers est remplacé, dans l'édition de l'_Enseignement_ qui forme le début du roman de _Beaudous_, par 45 vers de précautions oratoires: «De trop parler est vilenie»; soyons prudents; pas de noms propres, afin de plaire à tout le monde et de ne fâcher personne; parlons en termes généraux (cf. plus haut, p. 41):

Et qui vuet aucun chastoier 24 Si k'il ne se puist corroucier, Comunemant doit toz blasmer Ceulx qui tel sont, sanz nul nomer.

[484] draps d'or et de soie.

[485] Dans l'édition de _Beaudous_, on lit en outre: «Ceux d'aujourd'hui utilisent leurs vieux habits; ils les offrent en payement aux maçons et aux charpentiers qui travaillent pour leur compte. Un vêtement fait deux saisons, car on retourne l'étoffe, quand elle est défraîchie:

Une penne fait dous saisons 98 Li nuef dedens, li viés defors. Une arme metent en dous cors.»

Passage incorrectement interprété dans l'_Histoire littéraire_, XXIII, p. 736.--Cf. le _Mirouer du Monde_, p. p. F. Chavannes dans les _Mémoires et Documents_ de la Société d'histoire de la Suisse romande, IV, 1845, p. 79): «Il [les seigneurs] sont fin frepier [de leurs vieux habits], car il les vendent plus chier que il ne feroient en un marchié. Car il les donnent a leurs serjans ou a leurs ouvriers...»

[486] enlever.

[487] ne les pouvait.

[488] Ici s'arrête le second préambule, d'après P. Meyer (_Romania_, XVI, p. 25).

[489] dehors.

[490] Troisième préambule, qui est rubriqué dans le ms. 5201 de l'Arsenal: _Du blasme des princes et des prelaz_. Vient ensuite la dédicace aux Tyrel (à un anonyme dans l'édition de _Beaudous_) dont il a été question plus haut (p. 153).

[491] ont l'habitude de.

[492] on compose.

[493] pingre.

[494] âme.

[495] Ce petit poème, qui suit le troisième préambule et la dédicace dans l'édition d'Ulrich, se trouve, ailleurs, transcrit à part (_Romania_, XVI, p. 31, nº 3). Il y en a une édition séparée dans la _Romania_, VI, p. 501.

[496] C'est ici que commence, dans l'édition du ms. 5201 de l'Arsenal, l'_Enseignement des princes_ proprement dit; il est précédé de la rubrique: «Enseignement des princes et d'autres genz conmunemant».

[497] malheur.

[498] modéré.

[499] Ce paragraphe est transcrit à part dans quelques manuscrits, sous la rubrique _De derision_ (_Romania_, XVI, p. 35, nº 7).

[500] Cet article est très amplement développé dans le poème moral du XIIIe siècle qui est intitulé _Vilainnengouste_ (Bibl. nat., fr. 12471, fol. 11). _Vilainnengouste_ n'est, presque d'un bout à l'autre, qu'une invective «contre les mesdisans et gens mal parliere». L'auteur n'était pas sans talent.

[501] _Romania_, XVI, p. 36, nº 8.

[502] Bouchez-vous le nez pour la puanteur.

[503] pire.

[504] pue.

[505] _Romania_, XVI, p. 36, nº 9.

[506] Lieu commun fort ancien, ici traditionnel et atténué. W. Map, par exemple (_De Nugis curialium_, éd. Wright, p. 203), le présente avec une tout autre verdeur: «Cum naturaliter odit anima mea servos, hoc mihi placet in eis quod circa finem et opportunitates edocent quantum amandi sint. Proverbium anglicum de servis est: _Canem suscipe compatrem et altera manu baculum..._»

[507] pour ton malheur.

[508] Lieu commun complémentaire du précédent; l'auteur n'a voulu se priver d'aucun.--Celui-ci est également fort ancien, et il a été pareillement développé, quelquefois, avec force. Voir notamment le célèbre sermon en vers anglo-normands _Grant mal fist Adam_ (dans la _Bibliotheca Normannica_ de H. Suchier, Halle, 1879, p. 16), et le _Dit de Gentillece_ (au t. II du _Nouveau Recueil..._ d'A. Jubinal, p. 50). Au commencement du XIVe siècle, Jehan de Condé (_Œuvres..._, éd. A. Scheler, II, p. 189) le ressassait plus que jamais.

[509] _Romania_, l. c., p. 37, nº 10.

[510] On a quantité de dénonciations du XIIIe et du XIVe siècle contre les «losangiers» qui captent la faveur des princes par de basses complaisances.--«Pleut il?» fait li sire a son serjant. «Oil, sire», fait il, «se vos voulez» (_Le Mirouer du Monde_, éd. F. Chavannes, p. 81).--Cf. le _Le Livre du chevalier de la Tour Landry_ (éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 150): «Je vouldroye que vous sceussiez un exemple que je vi en Angoulesme quant le duc de Normandie vint devant Aguillon. Sy avoit chevaliers qui trayoient par esbat encontre leurs chapperons. Si comme le duc

vint en cellui parc, par esbat si demanda a un des chevaliers un arc pour traire, et, quant il ot trait, il y en eut .II. ou .III. qui distrent: «Monseigneur a bien trait!»--«Sainte Marie, fist un, comme il a trait royde!»--«Ha! fist l'autre, je ne voulsisse pas estre armé et il m'eust feru!» Si commencerent a le louer moult de son trait, mais, a dire verité, ce n'estoit que flatterie, car il tray le pire de tous...»

[511] combats, mêlées.

[512] en cas de nécessité.

[513] _Romania_, l. c., nº 11.

[514] plusieurs se sont sanctifiés.

[515] pingres.

[516] _Ib._, nº 12.

[517] Éd.: pas.

[518] effronterie.

[519] Ce conseil est le premier que tous les moralistes du moyen âge ont donné aux dames, depuis Gari lo Bru (loc. cit.):

...Non es cortesia 149 Que domna an tost per via Ne trop faça gran pas Ni per annar se las...

Cf. ci-dessous, p. 195, note 1.

[520] broche ou anneau.

[521] _L'Art d'amors_ de Jacques d'Amiens (éd. G. Kœrting, Leipzig, 1868) a (p. 61) un chapitre sur les présents qu'il convient de faire aux dames. On s'est étonné naguère que ces présents

soient, parfois, «tout simplement de l'argent». Mais les dames que Jacques d'Amiens avait en vue n'étaient pas toutes des dames du monde, et il s'agit en cet endroit de «cadeaux» proprement dits.

[522] sinon de bien.

[523] Cf. _Urbain le Courtois_, dans la _Romania_, XXXII (1903), v. 83 et suiv.

[524] Au XIIIe et au XIVe siècles, les dames ôtaient leurs chaperons devant ceux qu'elles croyaient devoir honorer: «Dont il avint que je estoye en une bien grande compaignie de chevaliers et de grans dames, si osta une grant dame son chapperon et se humilia encontre un taillandier. Si y avoit un chevalier qui dist: «Madame, vous avez osté vostre chapperon contre un «taillandier»; et la dame respondit que amoit mieux a l'avoir osté contre luy que a l'avoir laissié contre un gentil homme» (_Le Livre du chevalier de la Tour Landry_ [1372], éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 23).

[525] Littéralement: «avec le frein»; comme qui dirait: toute bridée.

[526] malsaine.

[527] de son haleine.

[528] On jugeait les gens à leur manière de rire: «Li fous se fait oïr en son ris» (_Altfranzösische Lebensregeln_, dans _Romanische Studien_, I, p. 373).--L'auteur de _la Clef d'amors_ (éd. Doutrepont. Halle, 1890) enseigne expressément (v. 2525 et suiv.) l'art de rire: «Fame doit aprendre a rire...»

[529] Voir _Flamenca_ (dans _La Société française au XIIIe siècle_, p. 156).

[530] psautier.

[531] Robert de Ho (_Les Enseignements de Robert de Ho_, éd. M. V. Young, Paris, 1901, in-8) donne le même conseil avec une addition, tirée de son expérience personnelle: «Si tu sais contes conter ou chansons de geste chanter, ne te fais pas trop prier en compagnie; tu en serais blâmé. Mais que cela ne dure pas trop longtemps, jusqu'à fatiguer l'auditoire. Et voici une «cointise» par le moyen de quoi tu verras bien si l'on en a assez:

Fiz, encore te conterai 2352 D'une quointise* que je sai Conment tu porras esprover Si lor plaist de tei escouter. Repose toi au meillor pas, Si lor laisse dire lor gas**; Quar quant il tuit gabé avront Saches qu'il t'amonesteront De dire avant, si lor agrée. Ou se ce non, ta reposée Seit ilec***, que tu plus n'en dies...»

{*} politesse.

{**} laisse-les blaguer.

{***} arrête-toi là.

[532] Cf. l'_Art d'amors_ (éd. G. Kœrting, v. 2280 et suiv.): «Ne n'aiés pas roigneus le col...» L'auteur de _La Clef d'amors_ (éd. Doutrepont, v. 2305) et Amanieu de Sescas (_Ensenhamen de la donzela_, dans K. Bartsch, _Provenzalisches Lesebuch_. Elberfeld, 1855, p. 141, v. 54), ajoutent: «se laver les dents».

[533] Comparer _La Clef d'amors_ (éd. Doutrepont), v. 3213 et suiv.--Il existe toute une littérature du moyen âge, en langue

d'oil et en langue d'oc, en prose et en vers, sur les «Contenances de table». Voir, sur ce point, les indications bibliographiques de V. Chichmarev dans la _Revue des langues romanes_, XLVIII (1905), p. 289 (il ne connaît pas l'appendice à l'opuscule de Mme de Saint-Surin, _L'Hôtel de Cluny au moyen âge_, Paris, 1835). Cf. Ant. Thomas, _Francesco da Barberino_ (Paris, 1883), p. 137, n. VI. Le livre de A. Franklin, _La Civilité... du XIIIe au XIXe siècle_ (Paris, I, 1908) est nul pour le moyen âge.

[534] Ce qui suit est le formulaire de déclarations et de réponses à des déclarations dont les rimeurs du moyen âge avaient coutume d'enrichir leurs Enseignements et leurs «Arts d'amour», à l'instar du _De Amore libri tres_ d'André le Chapelain. Il y a un formulaire du même genre, plus ample, dans l'_Art d'amors_ de Jacques d'Amiens, précité.

[535] Entre autres choses, Robert de Blois a inséré ici (v. 649 et suiv.) une chanson de son cru: _Dame, por cui sovant sopir..._ Autres chansons d'amour de Robert dans les _Sämmtliche Werke_ d'Ulrich, II, p. 147-150.

[536] refus, excuse.

[537] Ms.: et.

[538] longues difficultés.

[539] Dans l'édition de Méon le _Chastoiement des Dames_ ne s'arrête pas là, non plus que dans le ms. fr. 24301 de la Bibliothèque nationale. Il se termine par une pièce sur l'Amour, qui, dans d'autres manuscrits, est isolée (_Romania_, XVI, p. 38, nº 13; cf. _ib._, XVII, p. 283).

En la fin de mon livre vuel Parler d'amors ou dairien fuel...

Édition synoptique des quatre mss. dans les _Sämmtliche Werke_ de J. Ulrich (II, 103-143).

Ce morceau, de pure description psychologique, se termine par des conseils qu'il n'est pas hors de propos de rapprocher des précédents:

Aprendre vueil a toz amanz 317 Les .II. cortoisies plus granz C'on puist avoir...

Les deux courtoisies les plus grandes qu'on puisse avoir, c'est _aimer_ et _donner_.--Mais il faut donner sagement, ou l'on se moque de vous. De même si l'amoureux ne garde pas son secret, s'il se vante, on perd confiance en lui. Les confidences sont permises, mais seulement à un ami sûr.

[540] «Le premier fist de lui meesmes une partie, car la est dit dont il fu, et comment et por quoi il vint deça la mer, et commant il se contint et maintint longuement par la grace Nostre Seignor. Après i a rimes et chançons plusors, que il meïsmes fist, les unes des granz folies dou siecle que l'an apele amors; et assez en i a qu'il fist d'une grant guerre qu'il vit a son tens antre l'ampereor Fredri et le seignor de Barut, mon seignor Jehan de Belin le viel. Et .I. mout biau compe i a il de cele guerre meïsmes dès le commancement jusques a la fin, ou que il sont devisé li dit et li fait et li grant consoil des batailles et des sieges atiriez ordenéement; car Phelipes fu a touz. Après i a chançons et rimes qu'il fist plusors en sa viellesce de Nostre Seignor et de Nostre Dame et des sains et des saintes. Celui livre fist il por ce que ces troveüres et li fait qui furent ou païs a son tens et les granz valors des bons seignors fussent et demorassent plus longuement en remembrance... a tous ces qui les vorront oïr.»

«Il résulte de ce passage, dit très bien G. Paris (_Les Mémoires de Philippe de Novare_, dans la _Revue de l'Orient latin_, IX, 1902, p. 165), que le premier des trois livres dont Philippe de Novare se déclare l'auteur devait s'appeler _Li livres Phelipe de Novaire_ et se composait de quatre parties: 1° récit de la jeunesse de Philippe, de son arrivée en Orient et des premiers temps de sa vie dans sa nouvelle patrie; 2° chansons d'amour, composées par lui à cette époque; 3° récit en prose de la guerre des Ibelin contre l'Empereur Frédéric, dans lequel étaient intercalées des chansons de circonstance; 4° chansons pieuses, composées par Philippe dans sa vieillesse.»

[541] _Revue de l'Orient latin_, l. c., p. 205.

[542] On l'a appelé longtemps, par erreur, «Philippe de Navarre». L'erreur commune sur ce point a été rectifiée par G. Paris dans la _Romania_, XIX, 99.

[543] C'est-à-dire _tient_, et non pas _tint_. On a conclu, bien à tort, de ce texte, que, en 1263-64, Philippe de Novare était mort.

[544] Comparer les _Enseignements_ de Robert de Ho, qui ne sont, presque d'un bout à l'autre, qu'un commentaire de maximes empruntées à la Bible et au pseudo-Caton; et _Li Castois dou jouene gentilhomme_, par Jehan de Condé (_Œuvres..._, éd. A. Scheler, I, p. 251), d'où il n'y a rien à tirer.

[545] Joinville vieillissant se mêlait aussi, comme on sait, de donner des consultations sur les bonnes manières. Francesco da Barberino en a conservé quelques-unes (Ant. Thomas, _Francesco da Barberino_. Paris, 1883, p. 26).

[546] mangeoires.

[547] sales.

[548] ennuyeux.

[549] méchants et capricieux.

[550] Cf. ci-dessous, p. 220, 221.

[551] Cet article est développé par l'auteur d' «Urbain le courtois» (_Romania_, XXXII, 1903, p. 68):

...Li bon enfant deit ester* 19 Devant son seigneur a manger. Il ne se doit point apouuer** Ne nul membre ne doit grater... Si hom vous doigne*** petit u grant 27 Tant com vous estes joesne enfant, En genoillant le recevez Et doucement lui merciez.

{*} se tenir debout.

{**} appuyer.

{***} si on vous donne

[552] A rapprocher d'un sermon anonyme du XIIIe siècle (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale_, IV, p. 95). Au dire de ce prédicateur, l'éducation des jeunes nobles était moins douce que celle des enfants des vilains, plus gâtés par la tendresse et la vanité des parents: «Rustici filios suos, quando parvuli sunt, sublimant et faciunt eis tunicas rudicatas, et, quando sunt adulti, mittunt eos ad aratrum. Econtra nobiles viri primo ponunt filios suos sub pedibus et faciunt eos comedere cum garcionibus; quando sunt magni, tunc sublimant eos.»

[553] coureuses.

[554] Tel est aussi l'avis qu'exprime l'auteur d' «Urbain le courtois» (_Romania_, XXXII, 1903, p. 68):

Si femme volez esposer 59 Pensez de tei, mon filz chier. Pernez nule por sa beauté Ne ki soit en livre lettrié; Car sovent sunt decevables...

Le _Ménagier de Paris_ (éd. de 1846, I, p. 75), qui écrivait à la fin du XIVe siècle, admet que les femmes sachent lire, mais il se fait l'écho, à ce sujet, d'un bruit singulier qui courait: «Est a noter sur ce, si comme j'ay oy dire, que, puisque les roynes de France sont mariées, elles ne lisent jamais seules lettres closes, si elles ne sont escriptes de la propre main de leur mary..., et aux autres elles appellent compaignie et les font lire par autres devant elles.... Et leur vient de bonne doctrine...»

[555] Cf. le _De regimine principum_ de Gilles de Rome, où il est dit qu'il faut empêcher les jeunes filles de courir à droite et à gauche (_cohibendæ a discursu_), de peur de les exposer au mal et à la tentation (_Histoire littéraire_, XXX, p. 521).

Comparer les préceptes du chevalier de La Tour Landry à ses filles [1372]: «En disanz vos heures a la messe ou ailleurs, ne samblés pas a tortue ne a grue; celles semblent a la grue et a la tortue qui tournent le visaige et la teste par dessus et qui vertillent de la teste comme une belette... Soiez ferme comme de regarder devant vous tout droit plainement, et, si vous voulés regarder de costé, virez visaige et corps ensemble; si en tendra l'en vostre estat plus seur et plus ferme, car l'on se bourde de celles qui se ligierement brandellent et virent le visaige ça et la» (_Le Livre du chevalier de La Tour_, éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 24).

[556] peu.

[557] Il semble que la douleur de l'exil hors du pays natal ne soit pas chose à considérer en cette affaire. Même sentiment dans le _Petit Plet_ de Chardri (éd. J. Koch, v. 495-540):

Se francs estes, duz et gentiz, Tutes terres vus sunt païs...

[558] Il a été dit plus haut qu'on ne sait pourquoi ni comment Philippe de Novare, en sa jeunesse, avait quitté son pays natal. Mais il me paraît clair que l'auteur pense ici à son cas personnel.

[559] joyeux.

[560] Cf. le _Mireour du monde_ (éd. F. Chavannes, p. 91), d'un anonyme contemporain: «Tous ceux qui font leurs pechiés coiement ne sont mie ypocrites... quar, qui son pechié choile et cuevre, pour ce que il ne corrumpe ses prochains par mauvais essample, en ce fait il bien.»

[561] mettent à rançon.

[562] affaiblit.

[563] C'est l'histoire du roi annuel de Barlaam et Josaphat; cf. _Romania_, I, p. 425, et les _Gesta Romanorum_, éd. Œsterley, nos 74 et 224. Thème développé aussi par Robert de Blois, _Sämmtliche Werke_, éd. Ulrich, III, p. 112.

[564] sous aucun prétexte.

[565] Les «Mémoires» de Philippe de Novare étaient, comme ses «Quatre âges», entrecoupés de chansons. Sur ces chansons, très distinguées pour un homme du monde qui n'était pas rimeur

de profession, voir G. Paris, dans la _Revue de l'Orient latin_, IX, p. 196.

[566] Philippe ne déconseille pas, pourtant, de se «rendre»; mais il faut le faire à temps et avoir la vocation. Cf. § 152; et ci-dessus, p. 83.

[567] L'idéal de la correction mondaine, pour un homme bien né, a été souvent esquissé au XIIe et au XIIIe siècle. Il l'a été par Robert de Ho (_Enseignements_, éd. M. V. Young, v. 1105 et suiv.): bien monter à cheval, s'entendre au fait des chiens et des oiseaux, parler avec mesure, être «estable», et versifier comme il faut. Il l'est dans le _Doctrinal Sauvage_ (au t. II du _Nouveau Recueil..._ d'A. Jubinal, p. 150 et suiv.)[568]: «Bien garder sa parole et son sens»; ne blâmer ni reprendre personne «car vous ne savez mie quanqu'il vous avendra»; ne donner de conseils qu'à qui en demande et, «s'il ne vous veut croire, tout qoi si le lessier»; se tenir soigneusement à l'écart des «fous melancoliques» qui pourraient vous dire ou vous faire vilainie; ne jamais quereller en public ni sa femme ni sa maisnie (ses domestiques). La vaillance ne suffit pas: «Honiz soit hardemens ou il n'a gentillece». Ne point faire des économies de bouts de chandelle:

Quar poi de chose fet un despens embelir Dont li espargnemens fet grant blasme venir; Et si n'en puet l'en pas durement enrichir...

Telles étaient encore exactement, à la fin du XIVe siècle, les recommandations du chevalier de La Tour Landry.

[568] Liste des manuscrits du _Doctrinal Sauvage_ dans les _Notices et Extraits des Manuscrits_, XXXIII, 1, p. 45.

[569] Cf. plus bas, p. 219.

[570] Ces blasphèmes des «desesperés» que Philippe de Novare connaissait font penser naturellement à ce passage célèbre des _Vers de la Mort_ d'Hélinant, composés entre 1194 et 1197 (éd. Fr. Wulff et E. Walberg. Paris, 1905, p. 32; cf. _ib._, p. XXXIII):

Mais li fol dient: «Nos que chaille De quel eure Morz nos assaille? Prendons or le bien qui nos vient! Après, que puet valoir si vaille: Mors est la fins de la bataille Et ame et cors noient devient».

Voir aussi le _Mireour du Monde_ (éd. F. Chavannes, p. 51): «N'est-ce mie grant orguel quant un vilain ou une vieille... cuide plus savoir de divinitei que tous les clers de Paris... et ne veut croire que Dieu sache faire chose que il ne puist entendre?» Cf. ibidem, p. 48; et le _Livre de Mandevie_ (Bibl. nat., fr. 1002, fol. 31): «Telz y a qui ne croient point que soient paradis ne enffer ne qu'ilz aient ame en corps...»

Les témoignages surabondent, d'ailleurs, qui font voir que, à toutes les époques du moyen âge, en France, les libres-penseurs de tout genre n'ont pas manqué. On se fait aujourd'hui une idée si conventionnelle de ces temps-là que cela surprend toujours, au premier abord, quiconque rencontre, pour la première fois, des témoignages sur ce point. L. Petit de Julleville, par exemple, fut très étonné de voir dans Gautier de Coinci que, parmi les contemporains dudit Gautier, beaucoup ne respectaient guère le clergé et ne croyaient pas aux miracles; et il a jugé à propos de manifester sa surprise (_Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge_, I, 1896, p. 35, note; cf. p. 37).

[571] L'auteur du Dit moral intitulé _Chatepleure_ ou _Pleurechante_ (p. p. A. Jubinal, dans les notes aux _Œuvres_ de Rutebeuf, éd. elzévirienne, III, p. 91; cf. _Romania_, XIII, 510) a entrepris aussi de refuter les «bougres», qui «riens ne croient». Mais sa réfutation est très faible, et c'est sur l'Inquisition qu'il compte surtout:

Bien nos eüst deables feru a descouvert Se Diex n'eüst sor terre tramis(?) frere Robert.

Ce frère Robert est, bien entendu, l'inquisiteur Robert le Bougre, et non pas Robert de Sorbon, comme le croit l'éditeur.

[572] Le singulier usage, que blâme ici Philippe de Novare, de sortir de l'église après l'Évangile en laissant le prêtre achever seul sa messe, était jadis très répandu. Lecoy de la Marche (_La chaire française du moyen âge_, 1886) a recueilli à cet égard des textes curieux et probants: «J'ai vu, dit le prédicateur Jacques de Vitri, un chevalier qui n'avait jamais assisté au sermon; il ne savait pas ce qu'est le saint sacrifice; il se figurait qu'on le célèbre uniquement pour recevoir l'offrande» (p. 209). Un chancelier de l'église de Paris reproche en 1273 aux bourgeois de Paris de tourner le dos et de sortir sitôt qu'ils voient le prédicateur monter en chaire: «Ainsi font les _boteriaus_ (crapauds) quand la vigne fleurit; le parfum de la fleur les chasse ou les tue, comme la douceur de la parole de Dieu met en fuite ces bourgeois» (p. 215). Cet usage était déjà en vigueur au temps de saint Césaire d'Arles et a persisté, paraît-il, jusqu'à nos jours en certains lieux (_ib._). Le désir de ne pas être sollicité à l'offrande y était sans doute pour quelque chose.

[573] Sur l'historiette de la Dame aux petits couteaux, voir P. Meyer dans la _Romania_, XIII, p. 595.

[574] Comparer une pièce anonyme sur ce thème: _Cument les foles genz se affient trop de testamenz_, dans la _Romania_, XIII, p. 525.

[575] le Diable.

[576] Avez-vous mal?

[577] convenables, ragoûtantes.

[578] décaties.

[579] Voir le portrait idéal de la bonne vieille grande dame, d'après nature--d'après madame Olive de Belleville, dame de la Galonnière--dans _le Livre du chevalier de La Tour Landry_ (éd. A. de Montaiglon), p. 274. Cf. la comtesse de Hereford, ci-dessus, p. 27.

[580] L'auteur s'exprime ainsi au § 195. Il établit, au contraire, plus loin (§ 222), une concordance entre chacune de ces «choses» et chacun des quatre âges (Soffrance-Enfance, Servise-Jovent, Valour-Moien aage, Honors-Viellesce).

[581] Cf. _l'Enseignement des princes_ de Robert de Blois (éd. Ulrich), v. 156.

[582] Cf. plus haut, p. 170.

[583] _Ib._, p. 169, note 2.

[584] effacée.

[585] A.-G. van Hamel, _Les Lamentations de Matheolus..._ (Paris, 1892-1905, 2 vol. in-8). Fasc. 95 et 96 de la «Bibliothèque de l'École des Hautes Études».

[586] M. Ch. Haskins a dépouillé naguère, sur mon conseil, les sermons des Chanceliers de l'Université de Paris au XIIIe siècle; il en a tiré les éléments d'un intéressant tableau de la vie des écoliers à cette époque (_The University of Paris in the sermons of the XIIIth century_, dans l'_American Historical Review_, oct. 1904).

Un sermon de Gautier de Château-Thierry jette, par ailleurs, le jour le plus cru sur la vie à la Villon qui était alors celle d'un grand nombre de clercs étudiants à l'Université de Paris. Ces _Gastebien_, dit Gautier, viennent dépenser joyeusement à Paris l'argent de leurs pères usuriers ou des églises qui leur ont octroyé des bourses. «Sunt etiam qui accipiunt bursas suas a mulieribus quas tenent...; conveniunt de denario nocturno ad litteram, id est de nocte turpiter per luxuriam acquisito» (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins_, VI, p. 210).

[587] M. van Hamel a très bien démontré (p. CXXIX) que Mahieu a dû envoyer à tous ses correspondants le poème entier, tel qu'il est dans le ms. d'Utrecht, avec le livre IV, c'est-à-dire avec la collection de toutes ses épitres dédicatoires. Ces épitres, dont quelques-unes ressemblent à des satires déguisées, sont, du reste, bourrées d'allusions et d'intentions qui restent, pour nous, inintelligibles.

[588] Les personnages nommés au livre IV des _Lamenta_ ont été identifiés avec soin, pour la plupart, par M. V.-J. Vaillant

dans son mémoire sur _Maistre Mahieu, satirique boulonnais du XIIIe siècle_. Boulogne-sur-Mer, 1894.

[589] M. van Hamel se demande s'il est possible de préciser davantage, et répond par l'affirmative.--Mahieu fait allusion à une querelle célèbre entre l'épiscopat et les Ordres Mendiants, et au protagoniste de la campagne du côté épiscopal, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens. Or, c'est une bulle de Martin IV, du 10 janvier 1282, qui ouvrit cette querelle. Comme Mahieu dit que, présentement (_diebus istis_), l'évêque Guillaume «brille partout comme le soleil», et comme c'est vers 1298 que Guillaume paraît avoir été au comble de sa faveur en cour de France[?], M. van Hamel estime que «c'est en 1298 ou dans les années environnantes que maître Mahieu a écrit les _Lamentations_» (p. CXXVII).--Cf. plus loin, p. 249.

[590] M. Vaillant s'exprime ainsi (_o. c._, p. 13): «L'absence de dates dans les nécrologes tant de Thérouanne que de Boulogne a rendues futiles les recherches entreprises pour identifier le _Johannes de Vassonia_ du rubricateur.»

[591] En 1289, on trouve, parmi les clercs de l'hôtel du roi qui reçoivent des «manteaux» (_pallia_): «Archidiaconus Brugiarum, Johannes de Vassonia» (Ludewig, _Relliquiæ manuscriptorum_, XII, p. 20, c. 2).

Le 30 juin 1289, Nicolas IV réserve un canonicat dans l'église de Boulogne à Jehan de Vassogne, déjà chapelain du pape, archidiacre de Bruges, prébendé dans les églises de Laon, de Beauvais, de Soissons, de Troyes, de Montfaucon (_Journal des Savants_, 1890, p. 499). C'est évidemment à cause de sa qualité de chanoine de Boulogne que Mahieu s'est adressé à lui.

[592] Voir A. d'Herbomez, _Philippe le Bel et les Tournaisiens_ (Bruxelles, 1893-97), p. 11-12.

[593] La littérature antiféministe du moyen âge, en latine et en langue vulgaire, est immense, comme on sait. Elle a été de nos jours, l'objet de plusieurs travaux, pour la plupart médiocres. Voir notamment Th. Lee Neff, _La satire des femmes dans la poésie lyrique française du moyen âge_ (Paris, 1900; cf. _Romania_, XXX (1901), p. 158); et C. Pascal, _Misoginia medievale_, dans les _Studi medievali_, II (1906), p. 242.

[594] Il est à noter que plusieurs des dignitaires de l'église de Thérouanne à qui Mahieu adressa son ouvrage avaient été ou étaient membres ordinaires de la cour judiciaire du roi, c'est-à-dire des «parlements» ou du Parlement, à Paris (Jacques de Boulogne, Jehan de Vassogne, etc.). Il paraît probable que c'est pour ce motif qu'un exemplaire en circulait encore, soixante-dix ans plus tard, dans le cercle de parlementaires lettrés dont Jehan le Fèvre faisait partie.

[595] L'ouvrage du Bigame a été désigné, depuis le XVe siècle, sous le nom de «Matheolus», abréviation du diminutif «Matheolulus», adopté par l'auteur lui-même (_Liber lamentationum Matheoluli_). Voir, sur ce point, van Hamel, _o. c._, p. CLVII, note.

[596] Amplifications dues, pour la plupart, à des réminiscences du _Roman de la Rose_ (Jehan de Meun), dont Jehan le Fèvre était un lecteur assidu.

[597] II, 1673; II, 1702; etc.

[598] je n'avais l'habitude de.

[599] La première description comme d'un «chalivali» (charivari), «et même», d'après G. Paris, «la plus ancienne mention de ce mot» se trouve dans les additions de Chaillou au second roman de _Fauvel_ (v. plus loin, p. 288). Ce passage, curieux pour l'histoire des mœurs au XIVe siècle, est reproduit dans l'_Histoire littéraire_, XXXII, p. 146:

Desguisez sont de grant maniere. Li uns ont ci devant darriere[600] Vestuz et mis leur garnemenz; Li autres ont fait leur paremenz De gros saz et de froz[601] a moinnes. Li uns tenoit une grant poelle, L'un le havet[602], le greïl, et le Pesteil[603], et l'autre un pot de cuivre Et tuit contrefesoient l'ivre... Li uns avoit tantins[604] a vaches Cousuz sus cuisses et sus naches[605], Et au dessus grosses sonnetes Au sonnier et hochier claretes; Li autres tabours et cimbales Et granz estrumens orz et sales Et cliquetes et macequotes[606] Dont si hauz brais et hautes notes Fesoient que nul ne puet dire...

Dans le ms. fr. 146, des miniatures illustrent ces scènes grotesques. Elles ont été reproduites en fac-simile par P. Aubry, _La musique et les musiciens d'Église en Normandie au XIIIe siècle d'après le Journal des Visites pastorales d'O. Rigaud_ (Paris, 1906, gr. in-8), qui a négligé d'en indiquer la provenance et la destination.

[600] Ed.: le devant d'arrière.

[601] frocs.

[602] croc.

[603] pilon.

[604] clochettes.

[605] fesses.

[606] instrument de musique mal défini.

[607] Cf. v. 1269. «S'il veult pois, elle fait porée--De raves ou de cicorée.»

[608] fait la lessive.

[609] quenouille.

[610] hanche.

[611] Historiettes bien connues. Les contes analogues de la littérature du moyen âge sont indiqués par van Hamel, «Notes», p. 150.

[612] farce.

[613] veau.

[614] il convient.

[615] Légende célèbre. Voir A. Héron, _Œuvres de Henri d'Andeli_ (Paris, 1881), p. XXVIII.

[616] Mahieu revient souvent sur ce chapitre: l'âge a annulé sa vigueur. D'autre part, on a vu que Perrette est représentée comme âgée. Comment donc a-t-elle un jeune enfant? «La présence de la nourrice qui allaite le bébé de l'auteur, dit sagement M. van Hamel (p. 156), s'accorde assez mal avec la vieillesse de Perrette et l'impuissance du mari». La scène de la nourrice est-elle «une expérience ancienne» de Mahieu ou un simple morceau de littérature (cf. Perse, _Sat._, V, 132)?--Rappelons que l'auteur se maria nécessairement à la fin de 1274 au plus tôt et qu'il écrit vers la fin de 1290.

[617] labourer.

[618] entendras.

[619] j'y vais.

[620] désormais.

[621] qu'il aille.

[622] Plus haut, p. 91.

[623] Cette référence, qui n'est pas dans l'original, appartient au traducteur (à moins que le traducteur ait travaillé sur un ms. plus complet que celui d'Utrecht). «Les _histoires du peintre_, dit M. van Hamel, sont sans doute des peintures murales, des vitraux, ou bien des miniatures dans le genre de celles que contient notre ms. M.» (_O. c._, II, p. 157). Mais il me paraît certain qu'il s'agit de Pierre le Peintre, chanoine de Saint-Omer au XIIe siècle, auteur de vives et plaisantes satires; on a de lui, entre autres écrits antiféministes, un poème _De muliere mala_ (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale_, V, p. 219).

[624] La contre-partie de cette thèse se trouve dans d'innombrables invectives contre les femmes libres ou vénales. La plus énergique, vraiment belle, est le Dit de _Chastie Musart_ (publié parmi les Notes aux _Œuvres_... de Rutebeuf, éd. elzévirienne, III, p. 382; cf. _Zeitschrift für romanische Philologie_, IX, 330 et _Romania_, XV, 604), dont il existe au moins deux rédactions, mais pas d'édition convenable.

Voir aussi Wilham de Wadington (_Histoire littéraire_, XXVIII, p. 191), parce qu'il donne une note qui n'a pas souvent été

donnée au moyen âge:

E le cors mettent a nient, Car leprus devenent sovent: Las! tant est a vilté doné Feme qe est a tuz liveré.

[625] châsses.

[626] reliques.

[627] «Sainte Geneviève, Notre-Dame des Champs, Saint-Maur corrompent ainsi nos dames de Paris (_nostras dominas parisienses_)», dit Mahieu. Le traducteur ajoute de son chef une longue liste d'autres églises parisiennes (p. 72).

[628] Le témoignage du Bigame sur l'importance du rôle joué dans la vie galante des femmes du moyen âge par les églises et les pèlerinages est confirmé par cent autres. Voir, plus haut, celui d'Etienne de Fougères (p. 24). Cf. les notes de l'édition Van Hamel, II, p. 166.

[629] Est-ce une addition du traducteur, ou bien le passage correspondant à cet endroit de la traduction manque-t-il dans le seul ms. connu du poème original? Voir sur ce point van Hamel, _o. c._, II, p. LV. Le traducteur, en tout cas, connaissait certainement la scène analogue qui se trouve dans le _Roman de la Rose_ (v. 17326 et suiv.).

[630] tout ce que.

[631] souviennes.

[632] tout ce que.

[633] tienne.

[634] affligez.

[635] avec les plus grandes.

[636] rester.

[637] Cf. v. 3397 et suiv. Les mœurs des femmes nobles sont particulièrement libres: «Il ne convient que lieu trouver».--L'auteur de _La Clef d'amors_ (éd. Doutrepont, v. 249 et suiv.) est du même avis:

Aime en haut lieu, si tu es sage... Tant plus sera de noble afere Plus sera douce et debonere... Fille a vilain se fet proier.

[638] Ce passage est à rapprocher de celui où Gui de Mori, remanieur du _Roman de la Rose_ (fin du XIIIe siècle), parle des nonnains en amour. La nonne vivant rarement seule, dit Gui de Mori, son ami est toujours obligé de donner au moins à deux: à elle et à sa compagne; et comme elles ont du temps de reste, elles aiment beaucoup à nourrir leurs amours par des messages. Voir _Bibliothèque de l'École des Chartes_, LXVIII (1907), p. 269.

[639] Historique de la querelle par B. Hauréau dans l'_Histoire littéraire_, XXV, 380.--C'est au synode national de Paris, présidé par le légat Benoit Caëtani en 1290, qu'eut lieu la passe d'armes décisive entre les partisans et les adversaires des Mendiants sur la question des confessions. Un très intéressant compte rendu contemporain de ce synode (dont l'histoire est encore à faire) a été récemment exhumé et publié par H. Finke, _Aus den Tagen Bonifaz VIII_ (Münster i. W., 1902), p. III-VII. On y voit que le principal orateur, après l'évêque d'Amiens, fut Jacques de Boulogne, évêque de Thérouanne, le propre patron de notre Bigame (p. IV). Je pense en conséquence que les _Lamenta_, certainement écrits avant 1292, l'ont été probablement en

1290 ou très peu après, sous le coup de l'émotion produite par le synode.

[640] femme.

[641] Sur le mariage des filles du Diable, voir P. Meyer, dans la _Romania_. XXIX (1900), p. 54.

[642] Il y avait, au temps de l'auteur de _La Clef d'amors_ (éd. Doutrepont, v. 2417 et suiv.) des marchands de perruques pour dames. D'où la grossière apostrophe des écoliers de Paris aux dames à faux cheveux, que les prédicateurs aimaient à citer: «Isabel, ceste queue n'est pas de ce veel!» (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins_, IV, p. 177).

[643] le masque.

[644] fourrures blanches.

[645] Les «souliers à la poulaine» sont du traducteur; c'est une mode du XIVe siècle. L'original parle simplement de souliers _laqueatos et decollatos_.--Par contre, le texte du XIIIe siècle mentionne l'usage où étaient les femmes de se botter comme les hommes (_more virorum Extensas caligas fert, quod non credo decorum_); il s'ensuivait entre les sexes une confusion que Mahieu estime fâcheuse. Le traducteur a laissé de côté ce passage, qui ne correspondait plus aux usages de son temps.

[646] M. van Hamel résume ainsi ce passage (II, p. XC): «Le poète lui-même a été souvent dupe des séductions des Parisiennes et de leur toilette». Mais non; il dit seulement, ici, qu'il l'avait été des «cols de Paris» et des «voiles d'Allemagne», à Paris ou ailleurs.

[647] en couches.

[648] Qu'est-il licite à un amant d'accepter de celle qui l'aime sans s'exposer à une qualification malséante? Voici l'avis de Gui de Mori, déjà nommé (_Bibliothèque de l'École des Chartes_, LXVIII, 1907, p. 270):

Coevreciés, plouroirs, chains de laine, Ou de fil bendiaus dont on saine, Ou un loissiel de fil prenés D'eles; a tant vous en tenés.

[649] temps de rester couché.

[650] cet individu.

[651] ruse

[652] La mention de la Babelée est une addition du traducteur. La Babelée est citée aussi dans _le Songe du Vergier_ et par Eustache Deschamps.

[653] bavarder.

[654] Ce passage n'est que dans la traduction; mais il est à croire qu'ici, comme ailleurs, Jehan le Fèvre avait sous les yeux un texte latin plus complet que celui du ms. d'Utrecht.

[655] chaînes.

[656] endommager.

[657] La même profession de foi est mise dans la bouche d'une femme par l'auteur de _Gilote et Johane_ (au t. II, p. 28 et suiv., du _Nouveau Recueil de contes, dits, fabliaux_, p. p. A. Jubinal). Cette pièce est en anglo-normand très incorrect, et c'est dommage, car, sans cela, elle serait agréable. Être battue, avoir des

enfants! Gilote n'a jamais connu de femme qui ne se soit repentie de s'être mariée:

A noun Dieu, Johane, ne est pas issi Entre moi meismes e mon amy. Je pus quaunt je vueil partyr de ly Sauntz congié de prestre ne de autruy. Et choysir un autre tauntost apres, E vivre en joye.....

[658] prébendes.

[659] aime l'argent.

[660] D'après la coutume du Boulonnais, le droit d'aînesse s'appliquait, non seulement en ligne directe, mais dans les successions collatérales.

[661] cruelle.

[662] Ordre religieux.

[663] Cf. v. 2822 et suiv.

[664] Cette description de danses du XIIIe siècle est une des plus circonstanciées que l'on connaisse. Voir les références à d'autres textes et le commentaire de celui-ci dans les «Notes» de M. van Hamel, p. 212.

[665] Cette énumération du traducteur diffère de celle de l'original (_Tibia_, _psalterium_, _symphonia somniferaque Cum citharis vidule_, _tuba_, _fistula_, _timpana..._). Cf. les textes cités par Fr. Novati dans les _Studi medievali_, 1907, p. 309.

[666] L'auteur insiste d'une manière un peu désobligeante sur l'humilité des origines d'Eustache, et toute la tirade à l'adresse de ce personnage paraît (comme celle à l'adresse du suivant), plutôt

ironique. Eustache d'Aix avait-il été mêlé, en sa qualité d'official, à la dégradation de Mahieu?

[667] Le traducteur, qui s'est contenté de résumer très brièvement les envois qui précèdent, a traduit cette diatribe.

Ce hors-d'œuvre, si bizarrement inséré en appendice à la tirade qui concerne Guillaume de Licques, n'est à coup sûr qu'une adaptation d'un des nombreux «États du monde» qui circulaient alors comme pièces indépendantes. Il est conforme, en ses grandes lignes, aux pièces latines du même genre qui ont été conservées à part (E. du Méril, _Poésies populaires latines du moyen âge_. Paris, 1847, p. 128, et _Poésies inédites du moyen âge_. Paris, 1854, p. 313; Th. Wright, _The latin poëms commonly attributed to Walter Mapes_, p. 229).

[668] troupeau.

[669] Cf. Guiot de Provins, ci-dessus, p. 66.

[670] Lieu commun; cf. ci-dessus, p. 46.

[671] Le traducteur, analysant, sans la traduire, cette partie de l'œuvre de Mahieu, atteste qu'il avait sous les yeux un ms. plus complet (en cet endroit) que celui d'Utrecht. Il y avait, dans ce ms. perdu, une tirade à l'adresse de maître Ernoul de Beaurain, doyen du chapitre de Saint-Firmin-le-Martyr de Montreuil, qui n'est pas dans le ms. d'Utrecht (entre la tirade à Jehan de Ligny et celle à Nicaise de Fauquembergue).

[672] On lit dans le ms. 947 de la Bibliothèque de Tours, qui contient les deux parties: _Ci commence le Livre de Fauvel et de Fortune_; et: _Explicit Fauvel et Fortoune_.

[673] Guile = Tromperie.

[674] Bibl. nat., fr. 571. Publié à Saint-Pétersbourg, en 1888, par A. Bobrinsky et Th. Batiouchkof. Voir l'_Histoire littéraire_, XXXII, p. 111.

[675] _Poésies de Gilles li Muisis_, éd. Kervyn de Lettenhove, II (Louvain, 1882), p. 85.

[676] «Cette façon de parler était si répandue, dit G. Paris, qu'elle a passé en anglais. _To curry Favel_, «étriller Fauvel», s'employait pour «tromper, faire le flatteur». Plus tard, on ne comprit plus le mot Favel, et, par une de ces fausses interprétations si fréquentes dans toutes les langues, on dit _to curry favour_, manière de parler encore usitée aujourd'hui» (_Histoire littéraire_, l. c., p. 115).

[677] Un seul ms. (fr. 24436) donne «septembre» au lieu de «decembre». Deux donnent le VI au lieu du XVI.

[678] Le texte de l'énigme se présente ainsi, correct, dans deux manuscrits seulement (fr. 2195 et 947 de Tours). On lit dans fr. 12460: _Ge mes..._; et dans fr. 24436: _Ge rues dor..._

[679] _Histoire littéraire_, XXXII, p. 136.

[680] Le ms. fr. 580 de la Bibl. nat. de Paris ne contient que la première partie, mais c'est un accident; ce ms. est de basse époque.--Le ms. 4579 des nouv. acq. fr. de la même Bibliothèque ne contient pas la seconde partie; mais c'est un accident: la première partie elle-même y est incomplète.

[681] Bibl. nat., fr. 2139. Il n'y a qu'une différence d'encre.

[682] Il n'est pas douteux que l'auteur du premier _Fauvel_ connaissait aussi l'œuvre de Jehan de Meun. Il parle de Faux-Semblant (Bibl. nat., fr. 2139, fol. 10).

[683] G. Paris avait pourtant dit plus haut, et très bien (_Hist. litt._, XXXII, p. 116): «La popularité de _Fauvel_ ne provient pas de ce poème [le premier]; au contraire, c'est cette popularité qui l'a inspiré».

[684] G. Gröber ne fait pas preuve de goût en émettant cette appréciation (_Grundriss der romanischen Philologie_, II, 902): «Der Ausdruck ist... klar und voll Kraft.»

[685] Le remanieur du ms. fr. 2140 a pratiqué des suppressions considérables. Il a fait aussi quelques additions, mais sans intérêt.

[686] Le premier _Fauvel_ est cité ici, non d'après l'édition, mais d'après le ms. fr. 2139.

[687] La main d'un ancien reviseur a noté au fol. 9 v° de ce ms. la lacune par le mot «Defectus». Cf. une autre lacune (certainement accidentelle, celle-là), au fol. 9 r°; elle est signalée de même par les mots: «Hic deficit».

[688] Ne pas confondre, d'ailleurs, _Gervasius_, clerc de la Chancellerie royale, avec _magister Gervasius_, son contemporain, qui siégeait aux parlements judiciaires. Le surnom de ce dernier était: «de Ponte Arci» (Pont-Arcy, arr. de Soissons, Aisne).

[689] La plus ancienne mention que je connaisse de Gervais du Bus se trouve dans une copie partielle d'un compte de l'Hôtel du roi pour le terme de la Pentecôte 1313 (Ludewig, _Relliquiæ

manuscriptorum_, XII, p. 29). Ce compte offre trois noms de notaires qui ne se rencontrent dans aucun document antérieur: Jean du Temple, Gui de Livri et «Gervasius». Mais, tandis que l'on a, au Trésor de Chartes, quantité de lettres royales des années 1313 et 1314 qui ont été contresignées par les nouveaux venus Jean et Gui, je ne me souviens pas d'en avoir rencontré qui porte la signature de Gervais avant le temps des fils de Philippe le Bel.

[690] Liste publiée par J. Viard dans la _Bibliothèque de l'École des Chartes_, LI (1890), p. 266. On lit dans cette édition «Guez du Buc» (au lieu de «Gervez du Bus»).

[691] Arch. nat., JJ 66, fol. 434 v° (mai 1332).

[692] Arch. nat., JJ 71, fol. 97 v°; cf. JJ 66, fol. 374: «Pour consideration des bons et loyaus services que nostre amé et feal clerc Gervais du Bus a fait longuement et continuelment a noz devanciers.... non contrestant qu'il ne soit nobles...» (Février 1332, n. st.).

[693] Arch. nat., JJ 71, fol. 97 v°.

[694] M. P. Aubry a fait exécuter une reproduction photographique des premiers feuillets de ce ms. célèbre, qui a été mise en vente, en octobre 1907, chez P. Geuthner, à Paris. Cf., du même, _Un «explicit» en musique du Roman de Fauvel_. Paris, Champion, 1906, gr. in-8.

[695] La composition en a été sérieusement étudiée pour la première fois par P. Paris (_Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi_, I (1836), p. 304 et suiv.).--Cette notice de P. Paris

a exercé beaucoup d'influence (beaucoup trop) sur celle que G. Paris a insérée dans l'_Histoire littéraire_.

[696] Cette addition est imprimée dans l'_Histoire littéraire_, XXXII, p. 138, où elle n'est pas très exactement interprétée.

[697] Dans l'_Histoire générale de la langue et de la littérature françaises_, II, p. 199. G. Gröber (_Grundriss_, l. c.) dit la même chose, mais rapporte en outre, sans l'adopter ni la rejeter, l'opinion de G. Paris.

[698] Il le faut paléographiquement.--«François» est, d'ailleurs, un prénom tout à fait inusité au commencement du XIVe siècle. Il est surprenant que cette circonstance n'ait pas éveillé la méfiance de G. Paris.

[699] Chose qui, de plus, n'a rien d'étonnant en soi: on a vu plus haut (p. 279, note 2) que, sur 4 mss. où l'énigme qui contient le nom de Gervais du Bus figure, deux l'offrent sous une forme indéchiffrable, par suite de méprises analogues.

Il y a du reste, dans le ms. fr. 146, en marge du vers altéré (à gauche), un G: indice que la faute commise fut constatée et corrigée par quelqu'un dès le XIVe siècle.

[700] Le nom de cette famille se présente dans les documents sous les formes _Challo_, _Chaillo_, _Chaillou_; en latin _Challoti_, _Charloti_.--Elle a son dossier au Cabinet des Titres (Bibl. nat., fr. 27130, fol. 1).

[701] Voir la «Chronologie des baillis et des sénéchaux», par M. L. Delisle, au t. XXIV des _Historiens de la France_.

[702] Arch. nat., K 1151, nº 26. (Ce document a échappé à M. L. Delisle, qui n'a pas signalé R. Chaillou comme bailli de Touraine).

[703] E. Boutaric, _Actes du Parlement de Paris_, t. II (à l'index des noms propres).

[704] Arch. nat., KK 1, p. 308.

[705] _Histoire générale de Languedoc_ (éd. Privat), t. IX et X (à l'index des noms propres).

[706] On lit dans le Livre des Changeurs du Trésor, parmi les recettes faites en avril 1336-1337: «Des hoirs feu mons. Raoul Chaillou» (Arch. nat., KK 5, fol. 17).

[707] _Histoire littéraire_, l. c., p. 145.

[708] Ch.-V. Langlois, _La Société française au moyen âge_, p. 234 et suiv.

[709] Il a déjà été remarqué (ci-dessus, p. 227) que Jehan de Vassogne, un des destinataires des _Lamenta_ de Mahieu, fut Chancelier de France, et Jehan le Fèvre, le traducteur dudit Mahieu, procureur au Parlement de Paris.

[710] Encore un mot.--Il est certain, pour bien des raisons, que le ms. fr. 146 n'est pas l'exemplaire original des «Morceaux choisis» de Chaillou; c'en est une copie au net, exécutée par un scribe plus calligraphe que lettré. Fut-il transcrit et enluminé pour Raoul Chaillou lui-même, ou pour Jehan Chaillou, le clerc secrétaire de Charles V, ou pour un autre membre de la famille? C'est ce que je ne saurais décider. L'écriture est de la première moitié du XIVe siècle.

[711] Ms.: sa.

[712] voile.

[713] le plus grand.

[714] tond la crinière.

[715] peigne.

[716] signifier.

[717] fourberie.

[718] plaisir.

[719] hérétique équivaut.

[720] Pierre.

[721] tributaire.

[722] filet.

[723] prébendes.

[724] loup.

[725] intronisés.

[726] mérite.

[727] s'attachent.

[728] L'église de Saint-Benoît le Bestourné, à Paris, ainsi nommé à cause de son orientation inverse de celle des autres églises.

[729] avec un harnachement qui comporte les courroies appelées «lorains».

[730] «Dorenlot», grosse boucle de cheveux relevée sur le front d'un homme.

[731] Cf. la _Somme le roi_ (Bibl. nat., fr. 938, fol. 31 v°): «I

[732] attirer.

[733] robe chantent touz jourz _Placebo_, c'est a dire: «Messire dit voir, Messire fait bien...»

[734] Voir ci-dessus, p. 282.

[735] «Angoisseuse» symbolise le vice, trop peu répandu pour que la plupart des moralistes aient pensé à le stigmatiser, qui s'oppose à «Accide» ou «Fole parece». Voir le _Mirouer du Monde_ (éd. F. Chavannes, p. 203); cf. Étienne de Fougères, plus haut, p. 26.

[736] prier.

[737] agir ainsi.

[738] Voilà une de ces ressemblances d'expression entre la première (cf. ici même, pp. 294, 296) et la seconde partie de _Fauvel_ dont l'existence a été signalée plus haut.

[739] Le séjour de Gilles à l'Université de Paris a été contesté dans la _Biographie nationale belge_, t. XI, mais sans motif, comme l'a bien vu Ph. Wagner (_Gillon le Muisi_, dans les _Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser Orden_, t. XVII (1896), p. 554) et démontré H. Lemaître (_Chroniques et Annales de Gilles le Muisit._ Paris, 1905, p. VI).

M. Kervyn avait fixé le séjour de Gilles à Paris avant sa prise d'habit; M. Lemaître le place «depuis la fin de 1297 jusque vers le milieu de 1301; mais voyez plus loin, p. 326: «Je vis en mon enfanche...»

[740] Les trois principales biographies de Gilles li Muisis sont citées à la note précédente. Voir aussi U. Berlière, _Notes sur Gilles li Muisis_, dans la _Revue bénédictine de Maredsous_, X (1893), p. 256.

[741] Il a été vendu, le 10 juin 1901, chez Sotheby, pour la somme de 16 500 francs.

[742] Cette édition laisse à désirer. Voir _Revue critique d'histoire et de littérature_, 1883, II, p. 174. Cf. A. Scheler, _Étude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit_, dans les _Mémoires couronnés par l'Académie de Belgique_, XXXVII (1886).

L'étude de Ph. Wagner sur le registre poétique de l'abbé (_Studien und Mittheilungen_, XVIII, 1897, p. 396-411) n'est pas instructive.

[743] Le manuscrit contient en outre des prières, un historique des derniers abbés du monastère de Saint-Martin, des souvenirs sur les papes de Célestin V à Clément VI, la biographie de deux évêques de Tournai et des remerciements de l'auteur pour sa guérison.

[744] Ph. Wagner, le dernier biographe de l'abbé Gilles, n'en sait pas plus long que nous sur ce Jacques Bochet, gloire locale (_Studien und Mittheilungen..._, XVIII, 1897, p. 53).

[745] Les vers n'étant pas numérotés dans l'édition Kervyn de Lettenhove, les références numériques (chiffres entre paren-

thèses) seront faites ici, par exception, non pas au vers, mais à la page de l'édition.

[746] Il faut dire aussi que l'impression de pesanteur est encore accentuée, pour nous, par le «walesc» de l'auteur, c'est-à-dire par le dialecte wallon, ou tournaisien, dont il se sert, et par le rythme si lassant des quatrains monorimes.

[747] Que l'on soit bien averti, toutefois, que tel n'est pas l'avis de tous les lecteurs modernes de l'abbé Gilles.--M. Kervyn de Lettenhove, qui a édité l'œuvre poétique du bon abbé, le compare à Dante (I, p. II), parle de son éloquence, de la fécondité de son imagination, de sa vivacité, de son élégance (p. XVIII, XXVIII). M. A. Delboulle (_Revue critique_, 1883, II, p. 174) s'exprime ainsi: «Les poésies de Gillon le Muisit ne sont ni ternes ni plates ou chargées de chevilles, comme celles de la plupart de ses contemporains; elles ont de la précision, de l'énergie, de la grâce même...». Cf. Ph. Wagner, _l. c._, p. 407; et H. Lemaître, _o. c._, p. XXIV.

[748] quantité.

[749] péchés.

[750] On constate que l'abbé Gilles a noté, en effet, avec la plus grande diligence, dans ses écrits historiques et ses cartulaires administratifs, la qualité et la valeur des crus.

[751] oublié.

[752] Cf. un éloge très analogue de la paix de cloître, dans le _Poème moral_ (éd. Cloëtta):

Kant hem lo chevalier fiert parmi la boële 472 Et hom li fait vuidier a grant honte la sele, Entant siet li bons hom toz solz en sa capele Et senz nul grant torment cante sa miserele.

[753] Cf. II, 2. «On se doit mieuls amer k'autruy, c'est carités…»

[754] Cf. I, p. 68-70.

[755] jeunesse.

[756] laissera.

[757] péchés véniels.

[758] je bats ma coulpe, la main sur la poitrine, de cœur, de bouche.

[759] Cf. I, p. 104: «Ay penset, pour le siecle qui est cangiés et cange tous les jours, que li biens et le tranquilitet que je vie en men enfanche et en me jovenche de tous estas, selonc chou qu'en memore m'en venra, et au mieuls que je porrai, je le ferai registrer et escrire, par quoy les gens presens et li futur sachent le bien qui solloit iestre pour yauls corrigier…»

[760] choux.

[761] collerettes.

[762] gagnent.

[763] dispensés de travailler.

[764] Ce n'était pourtant pas faute de s'y appliquer. Les sermons du XIIIe et du XIVe siècle sont pleins de récriminations au sujet de l'attitude inconvenante des fidèles à l'église. Cf. le _Mi-

rouer du Monde_ (éd. F. Chavannes, p. 35): «Cil sunt fol et pechent durement qui rient et trufent devant le cors Jesus Crist et sa douce mere...». _Ib._, p. 71: «Il n'oent mie matines trois fois l'an, et quant il vont oïr messe, il font plus leur damage et celi d'autrui que leur preu. Car il ne se puevent coi tenir ne que singe, rient, gabent, boutent, sachent l'un l'autre, accolent les damoiselles, et, parmi tout ce, leur est la messe trop longue..... Et, quant on leur blasme leur folie, si mettent tout sus chevalerie, et disent: «Voulez-vous que nous nous fachons huer? et «que nos fachons le papelart?...»

[765] C'est la pièce très singulièrement intitulée dans le ms. et dans l'édition (I, p. 104): _Li estas dou monastere Saint Martin_.

[766] Ordres religieux.

[767] Cf. p. 205-206.

[768] Nous avons besoin.

[769] Aussi bien, ils s'en passent (cf. p. 191): «On s'espart sans congiés».

[770] le cœur est au marché.

[771] passés à la lessive.

[772] Cf. p. 204. Ces moines-là voudraient porter «brunettes» et «sauvagines»; ils voudraient avoir «habits estroits et courts». Ils prétendent aussi, chose nouvelle, avoir chacun son vestiaire personnel, écrins, coffres et armoire (p. 170). Ils n'acceptent plus les distributions d'habits du camérier, comme autrefois; il faut qu'on leur donne de l'argent, pour qu'ils s'équipent eux-mêmes: la constitution du pape Benoit n'a pas mis fin à cet abus.

Ces détails s'harmonisent très bien avec ceux dont les sermons de la fin du XIIIe siècle sont remplis sur le relâchement des mœurs monastiques. «On n'accepte plus les ordres des supérieurs que s'ils sont agréables; sinon, murmures. Si le supérieur dit: «Mon frère, allez à l'infirmerie», on y va; mais s'il dit: «Allez aider à la boulangerie», on répond: «Ah! monseigneur, je ne suis pas un homme à ça; _non decet meam personam; mittite illum fratrem qui est de humili plebe..._» (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins_, IV, p. 141).

[773] On lit dans un recueil d'anecdotes de la fin du XIIIe siècle (Bibliothèque de Tours, ms. 468, fol. 74 v°): «Raimond, évêque de Toulouse, disait que les religieux faisaient aux novices comme la vieille à la poule qu'elle achète; elle lui tond la tête et la laisse ensuite aller où elle veut. De même, il y a des religieux qui se travaillent beaucoup pour avoir des novices et qui, après les avoir tondus et vêtus, les laissent vaguer à leur gré...»

[774] verset.

[775] Ce semble, qui les entend, qu'ils vont se quereller.

[776] à l'autre côté leur verset.

[777] bandes, troupes.

[778] Comparer Rutebeuf, en son Dit _de la Vie dou Monde_ (_Œuvres_, éd. elzévirienne, II, 42):

Les blances et les grises et les noires nonains Sont sovent pelerines as saintes et as sains; Se Dix leur en set gré, je ne suis mie certains: S'eles fuissent bien sages, eles alassent mains.

Quant ces nonnains se vont par le pays esbattre, Les unes a Paris, les autres a Montmartre....

[779] parer.

[780] collerettes.

[781] Bien savent où il fait bon aller pour s'amuser.

[782] pourvu que.

[783] excès.

[784] citoles, espèce de sistre.

[785] danses.

[786] badinage.

[787] vieilles.

[788] supérieure.

[789] visiteur.

[790] Mêmes sous-entendus injurieux à l'endroit des béguines dans _L'Art d'amors_ de Jacques d'Amiens (v. 2299 et suiv.) et dans Rutebeuf (_Œuvres_, éd. elzévirienne, I, pp. 190, 221).

[791] gagner (notre vie.)

[792] Il n'y avait point que des laïcs à se fâcher de l'extraordinaire multiplication des Ordres religieux. Dans les anciens Ordres plusieurs n'y voyaient rien moins que le commencement de la fin, au témoignage de Guiard de Laon, le célèbre chancelier de l'église de Paris, qui fut plus tard évêque de Cambrai: «Claustrales... novis Ordinibus invident... Unde dicere non crebescunt,

imo dicunt, quod tot sunt Ordines quod totum in fine adnihilabitur» (B. Hauréau, _Notices et Extraits de quelques manuscrits latins..._ VI, p. 227).

[793] s'enrichissent.

[794] assemblées.

[795] piocher.

[796] Est-il besoin de rappeler que la prudente modération de l'abbé Gilles à l'endroit des Mendiants contraste avec les fulminantes diatribes d'une foule de ses contemporains: Rutebeuf (_Œuvres_, éd. elzévirienne, I, 208), Gervais du Bus (ici-même, p. 299), Jehan de Condé (_Œuvres_, éd. A. Scheler, II, p. 181, 249), etc?

[797] Une longue pièce du «registre» est intitulée pourtant: «Ch' est des papes» (I, pp. 299-342). Mais c'est une sorte de chronique «des papes qui ont esté de mon temps», de Célestin V à Clément VI. Elle se termine par des considérations très générales sur les devoirs du pape et des cardinaux, expurgées de toute critique.

[798] Je ne vois pas, mais j'entends.

[799] émeuve.

[800] manteaux.

[801] s'embarquent.

[802] tourments, souffrances.

[803] annuels.

[804] nous gagnerons de l'argent.

[805] [services] annuels.

[806] Ce singulier conseil fait penser à la maxime, non moins surprenante, des _Enseignements_ de Robert de Ho (éd. M. V. Young):

Fiz, ne seiés pas menzungier... 1195 Mes qui ne s'en puet abstenir Ke ne li estouce mentir, Donc deit mentir si cointement Et si tres acemeement K'il resemble bien verité...

[807] ensemble.

[808] Et pour bien d'autres. Voir la pièce de Jehan de Condé, _Des mahommés aus grans seigneurs_ (_Œuvres_..., éd. A. Scheler, II, p. 161). Cf., du même, _Li dis du seigneur de Maregni_, ib., II, p. 267; et _Li dis de la Torche_, ib., II, p. 289.

[809] Chacun sait qu'il était d'usage, au XIIe et au XIIIe siècle, de se faire coudre les manches, et non pas de les boutonner, chaque fois que l'on s'habillait; on les décousait le soir ou, dans la journée, pour se laver. Voir les textes analysés dans _La Société française au_ XIIIe _siècle_, p. 63; cf. Amanieu de Sescas qui, dans son _Ensenhamen de la donzela_ (K. Bartsch, _Provenzalisches Lesebuch_, p. 141, v. 80) recommande aux femmes de chambre d'avoir toujours sur elles du fil et des aiguilles pour recoudre les manches de leurs maîtresses.--Le port des boutons fut longtemps considéré pour les hommes, et surtout pour les femmes, comme «un signe de putaige». Cf. le _Mirouer du Monde_ (éd. F. Chavannes, p. 79), qui est probablement antérieur de trois quarts de siècle aux plaintes de l'abbé Gilles: «Tant font de curiosités et de desguisemens que c'est merveille: bou-

tons, orfrois, cotes ridées, estroites manches, chauces detrenchiées, decolées, a bouclettes d'argent...»

[810] pelisses.

[811] La mode des cornettes, pour les femmes, qui fut durable, a été pour les moralistes de la fin du XIIIe et du XIVe siècle une source inépuisable d'invectives et de plaisanteries. Voir l'_Histoire littéraire_, XXIII, p. 248.

Très jolie description de la coiffure féminine par Gui de Mori, _l. c._, p. 269; cf. _La Clef d'amors_ (éd. Doutrepont), v. 2273 et suivants.

[812] L'auteur du _Poème moral_ (éd. Cloëtta) ne s'étend pas moins abondamment sur le thème de la coquetterie féminine, mais avec d'autres détails:

Ainz k'ele voist a messe, la convient a mirer CXXVIII Acemeir lo pipet, lo sobrecil plomeir[813]. Asseiz seit hom de coi ele soi leve et froie[814], CXXIX De quel chose rogist et dont ele blancoie. Engardeiz grant folie! si forment lace et loie[815] Les bras et les costeiz k'a grant paine soi ploie[816].

Le chevalier de la Tour Landry, dans son livre à ses filles [1372], blâme de même avec énergie les modes nouvelles, mais surtout chez les servantes et les femmes de condition modeste:

[813] s'arranger la bouche, se plomber les sourcils.

[814] lave et frotte.

[815] lie.

[816] plie. «Je ne parle point sur les dames ne sur les damoiselles atournées qui bien le pevent faire a leur plaisir; car sur leur estat je ne pense mie a parler chose qui leur doye desplaire…». Il reproche, lui, aux «femmes servantes et femmes de chambre, clavieres et aultres de mendre estat» de «fourrer leurs doz et leurs talons, autant penne que drap, dont vous verrez leurs pennes derriere que ilz ont crottées de boue a leurs talons, tout aussy comme le treu d'une brebis soilliée derriere… Et en esté les puces s'y mucent…» (_Le Livre du chevalier de La Tour Landry_, éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 49).

[817] A l'époque où écrivait le chevalier de la Tour-Landry, la mode des coiffes cornues pour les femmes et des habits courts et collants pour les hommes persistait. Le chevalier rapporte (éd. A. de Montaiglon, p. 98) le sermon d'un «saint homme evesque» sur ce sujet: «Il dist que les femmes qui estoient ainsi cornues faisoient les cornes aux hommes cours vestus, qui monstroient leurs c… et leurs brayes.»

[818] Éd.: faut.

[819] qu'ils ont raison.

[820] assemblées, réunions, syndicats.

[821] Il l'a traitée à trois reprises, dans trois pièces destinées, peut-être, à être ultérieurement fondues, sous le titre: «Li estas des seculiers»: II, 70-125; II, 152-169; II, 244-246. Voir aussi la pièce intitulée: «Dou siecle qui court a present» (II, 247-255), rédigée après que l'auteur eût recouvré la vue.

[822] Il est revenu sur ce sujet (II, 156). Tous ceux qui ont des rentes sont perdus, si ça dure; les changeurs et les monnayeurs

vont se substituer à eux. Cette question des monnaies est très obscure:

Elles vont haut et bas, se ne set on que faire; Quant on quide waignier, on troeve le contraire. Monnoyer des monnoies sevent k'on en poet traire; L'or et l'argent ne poeent li signeur mieuls atraire.

Tant qu'on gagnera bien, le «commun» se taira; mais gare, au cas contraire! Car il dépense à mesure (II, 278).

[823] Ce qui suit, sur le malheur d'avoir des domestiques à gages, est à rapprocher de la rubrique «Sur l'estat des mercenaires (valets et servantes)» dans le _Livre de Mandevie_, daté de 1340 (Bibl. nat., fr. 1002, fol. 95); et du chapitre: «De choisir varlets, aides et chamberieres» dans _le Ménagier de Paris_, écrit entre 1392 et 1394 (Éd. de 1846, II, p. 53 et suiv.). Se méfier, dit le Ménagier, des serviteurs «repliquans, arrogans, haultains, raffardeurs ou de laides responses...»

Aucune allusion à un pareil état de choses dans les _Ensenhamens_ provençaux du XIIe et du XIIIe siècle à l'usage des serviteurs, mais des serviteurs nobles. Voir J. Bathe, _Die moralischen Ensenhamens im Altprovenzalischen_ (Warburg, Pâques 1906).

[824] L'abbé revient plus loin (II, 154) sur les valets, bergers, charruyers, etc. Ils n'acceptent plus de porter, comme c'était l'usage autrefois, les vieux habits de leurs maîtres; il leur faut des «dras nouviaus»; et ils se moquent, par dessus le marché, des patrons:

Sur leur capiaus trestous se demandent le houpe Et se font les signeurs par derriere la loupe.

[825] changer de domestiques.

[826] il faut leur.

[827] flatter, caresser.

[828] Cf. II, 155. C'est, hélas, qu'il est toujours de plus en plus difficile, de nos jours, de trouver à se faire servir:

A paine poet on mais maiskines[829] recouvrer. On les soloit jadis assayer, esprouver; Or n'en poet on mais nul, se petit non, trouver.

[829] servantes.

[830] Cf. II, 154. Les valets demandent maintenant des «loyers» exagérés; jadis, ils ne recevaient pas de quoi mettre tant d'argent «en depos» (de côté).

[831] faire le paresseux.

[832] enfer.

[833] folie.

[834] paresseux.

[835] Cf. p. 114, str. 1.--Dans sa seconde pièce «Des seculers» (II, 168), il ajoute que l'on se vante maintenant de ce dont on était blâmé jadis. «Luxurieux» est devenu un compliment: «On dist que ch'est pour chou k'on est li mieuls amet.»

[836] concubinage.

[837] Ni, non plus, la famine de 1316 (II, p. 249), plus cruelle encore (pour les pauvres), car «espée nulle n'est si trençans que famine».

[838] Monsieur l'abbé.

[839] Monsieur l'abbé.

[840] bruyamment joyeux.

[841] parleront.

[842] aillent.

[843] souliers.

[844] Malheureuses, il vous faudra nourrir vos bâtards.

[845] au service militaire.

[846] Les compagnons «de la Gale». «Il y avait à Tournay, dit M. Kervyn, de bons et joyeux compagnons qui, aussi bien que les plus braves chevaliers de Froissart, s'honoraient d'être surnommés _les Galois_, car ils aimaient à rire et à plaisanter.» Cf. le chapitre VI^{XX}IIe du _Livre du chevalier de la Tour Landry_ (éd. A. de Montaiglon, 1854), p. 241: «Cy parle des Galois et des Galoises».

[847] «Loenge a Dieu... de chou que li veue li est recouvrée, qui avoit estet aveules trois ans et plus... Se fu aidiés par un maistre nommet Jehan de Meence, qui ouvra en ses yeuls d'un instrument d'argent a maniere d'aguille... Et fu faite cheste cure, et vey des deus yeuls selonc son eage souffisçaument, l'an de grace MCCCLI, environ le fieste saint Remi...» (II, 230).

[848] On a retrouvé trace aux archives de Tournai d'un «maistre Campion», connétable des paroisses de St Piat et de Ste Catherine en cette ville, membre du collège des prévôts et jurés au milieu du XIVe siècle.

[849] peuple.

Sources et licence

Texte : https://www.gutenberg.org/ebooks/45864. Domaine public (texte redistribue sans la marque Project Gutenberg). Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.